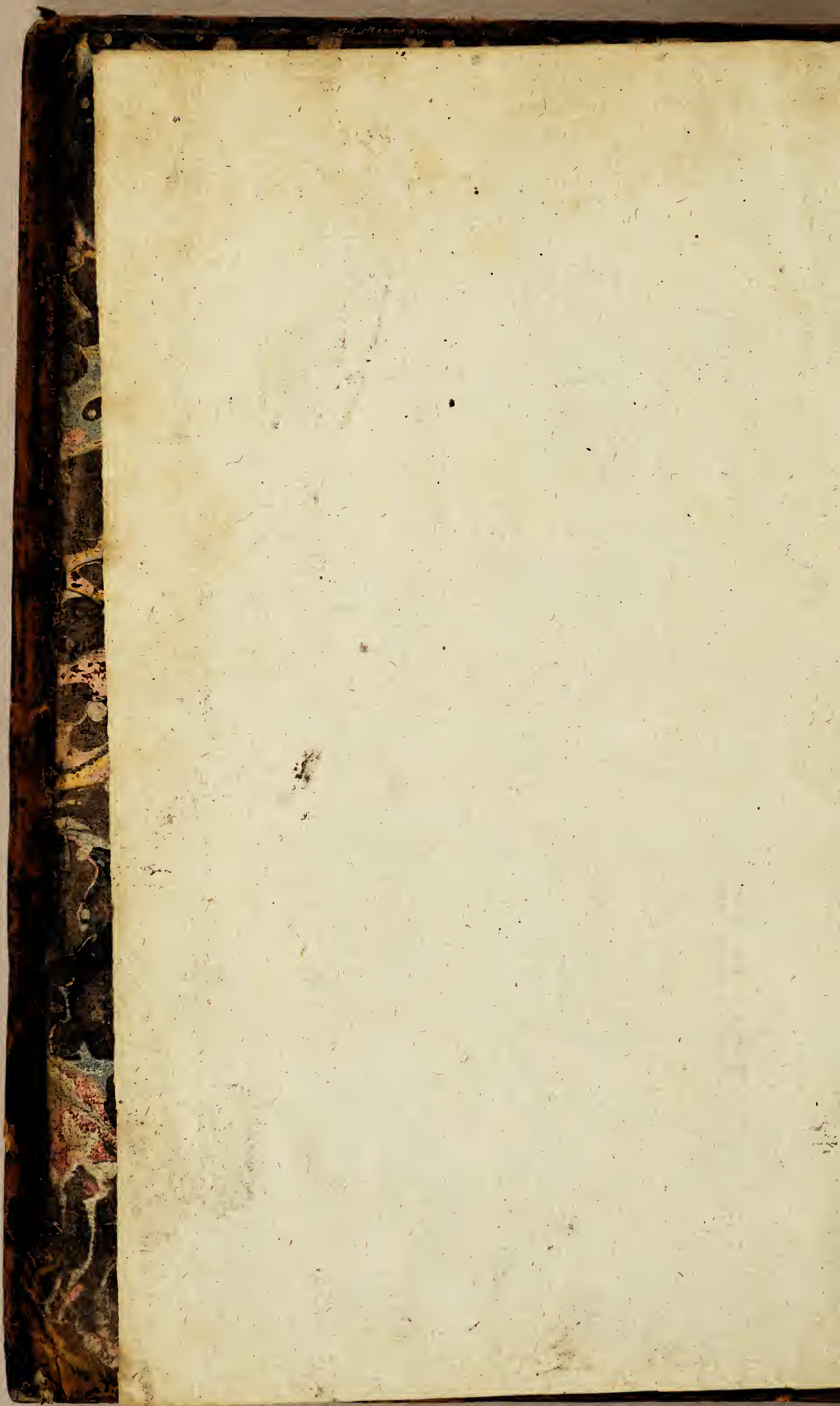




John Carter Brown
Library
Brown University





4° 94508

(Dubucq e Dubuisson)

LETTRES
CRITIQUES
ET
POLITIQUES.

LETTRE CRITIQUES ET POLITIQUES,

SUR

LES COLONIES & LE COMMERCE

DES VILLES MARITIMES DE FRANCE,

Adressées à G. T. RAYNAL.

*PAR M. ***.*

Estimons-nous beaucoup les productions des Colonies ? Je crois qu'on n'en saurait douter : pourquoi donc prenons-nous si peu d'intérêt à leur prospérité, & à la conservation des Colons ?

Hist. Ph. des deux INDES.



A GENÈVE,

Et se trouve à PARIS,

M. DCC. LXXXV.

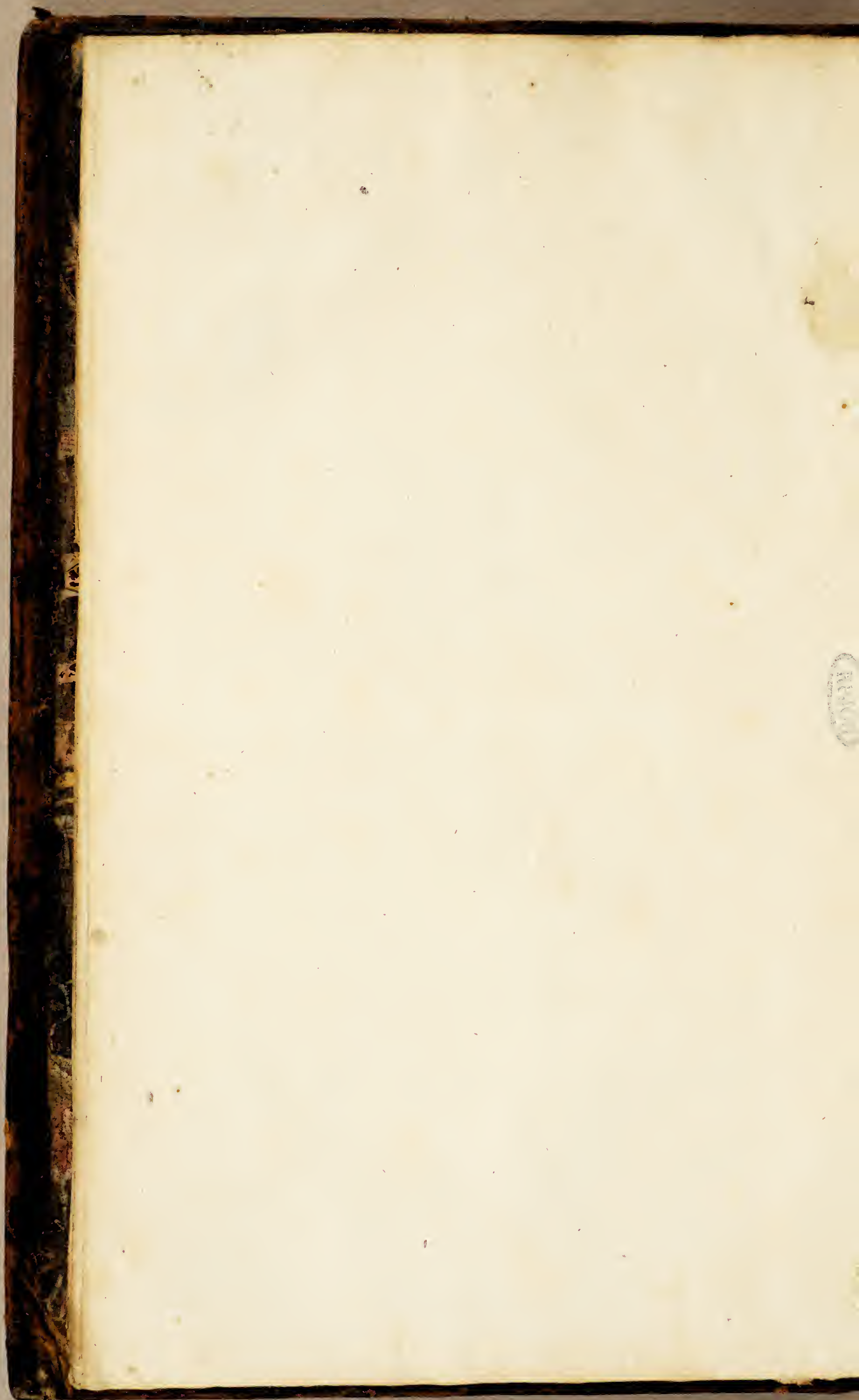


TABLE DES LETTRES.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES PRINCIPALES
A CORRIGER.

PAGE 4. *ligne* 2, esprits, *lisez* écrits.
Page 22, *ligne* 1, que, *lisez* qui.
Page 25, *ligne* 1, seule, *lisez* seules.
Page 48, *ligne* 23, traitaient, *lisez* faisaient
Page 101, *ligne* 21, s'est, *lisez* fut.
Page 111, *ligne* 22, *après* tout *mettez* sentir.
Page 142, *ligne* 10, ventres, *lisez* ventes.
Page 205, *ligne* 12, subvisions, *lisez* subdivisions.
Page 240, *ligne* 19, les Ports de France, *lisez* les Ports francs.



CRAINDRE de publier des vérités à l'inſtant qu'elles peuvent être utiles ; n'oſer attaquer de dangéreuſes opinions, parce qu'elles ſont accréditées ; héſiter de détruire l'erreur, de peur de déplaire aux eſprits qui s'en trouvent imbus ; vains ménagemens, fauſſes conſidérations, puſillanimes égards loin de nous, loin de nos écrits qui nous en paraîtraient juſtement avilis.

QU'UN Écrivain timide compte ſoigneuſement les ſufrages, aulieu de les aprécier, & que, tremblant d'en perdre un ſeul, s'il choque ouvertement la manière de penſer générale, il meſure, ſur le genre d'impreſſion qu'il cherche à faire, le genre d'expreſſion qu'il veut employer, ce ſervile calcul eſt au deſſous de moi. Loin de ſe moduler au gré des

passions des hommes, ma voix ne recevra son ton que de la vérité.

O sainte vérité, objet digne du plus beau zèle, je vous ai dès long-tems consacré, & le tribut de mes facultés intellectuelles, pâle & faible rayon que vous seule animez, & cette bouche peu éloquente, mais pure, & cette plume peu exercée, mais sincère !

Un Arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 30 Août 1784, permettant l'entrée dans plusieurs Ports des Colonies, de quelques objets d'urgente nécessité, par la voie du Commerce étranger, vient d'exciter une fermentation générale dans tous les esprits, & des sensations diamétralement oposées.

Tandis que les Colons recevaient ce Réglement avec reconnaissance, &

comme le gage d'un second plus favorable à leurs besoins, & d'une utilité plus étendue, les Négocians des Ports de France l'ont voulu regarder comme attentatoire aux principes prohibitifs, qu'ils s'imaginent être le précieux fondement de leur existence & de leurs richesses. De là, générales allarmes, manœuvres ouvertes & cachées, attaques sourdes & publiques, clameurs de toutes parts.

Le Gouvernement, qui, depuis plus de vingt années, se trouve livré à une dangéreuse fluctuation d'idées sur les prétentions & réclamations respectives des Colons & des Négocians, a paru desirer que cette matière fût enfin éclaircie par des discussions lumineuses.

La Lice ouverte, les Écrivains des deux partis se sont présentés, mesurés, terrassés,

relevés, à-peu-prés avec les mêmes pertes & d'égaux avantages. Mais malheureusement, tous étaient ou Colons, ou Commerçans; tous s'accusaient réciproquement de partialité; & tous, en effet, dans leurs principes & leurs conséquences, se sont considérés exclusivement. Le Moi, ce Moi contraire à l'investigation de toute vérité, ce Moi fascinateur des meilleures vues, a laissé sentir son insidieuse influence même dans les esprits qui paraissaient devoir être le plus consacrés à l'instruction.

Un tel reproche ne pourra du moins m'être fait. Ne tenant par aucuns liens, ni aux Commerçans des Ports de France, ni aux Habitans des Colonies, si je pose des principes qui choquent ceux des uns ou des autres, l'intérêt personnel, qui sait si bien masquer l'erreur, ne me les

aura pas dictés, & ma voix dégagée de tous rapports asservissans, aura peut-être, par cette raison, le droit de se faire entendre, & d'inspirer quelque confiance.

J'AJOUTERAI qu'une longue suite d'Observations faites sur les lieux sont mes titres pour entreprendre un travail que les circonstances présentes peuvent rendre de quelque utilité.

QUE ceux qui peuvent le bien laissent tomber un regard sur ces lignes tracées par le zèle & l'impartialité : qu'ils ne craignent point d'y trouver les spéculations de l'homme cupide, ou les raisonnemens de l'Écrivain prévenu. Mais s'ils y rencontrent quelquefois les énergiques expressions d'une âme vivement affectée, qu'ils les pardonnent au motif qui les inspire, au desir d'être utile à ses concitoyens.

EH ! que ne puis-je, en effet, anéantir à jamais ces ſyſtêmes faux & ruineux, qui diſtinguent ce qui eſt avantageux aux Colonies, d'avec ce qui eſt lucratif au Commerce de France. Les moyens d'améliorer le ſort de celles-là, ne ſont-ils pas en même-tems, ceux d'augmenter les richeſſes de celui-ci, puiſque les conſomations ſont en raiſon des produits & de l'aiſance ? D'ailleurs, Habitans des Colonies, Négocians des Ports de Mer, n'êtes-vous donc pas tous également Français ? n'avez-vous pas tous le bonheur de vivre ſous un Prince juſte & bon, ſous un Gouvernement ami de l'ordre, qui ne cherche que le bien-être des peuples, & qui ne peut manquer de l'opérer, lorſque les moyens auront été peſés dans la ſageſſe de ſes Conſeils ? Vous n'êtes

point ennemis, vous ne devez pas l'être. Cherchez tous l'avantage de l'Empire puiſſant dont vous avez l'honneur de faire partie, cherchez-le, démontrez-le, & quelle que ſoit l'opinion qui l'emporte, repoſez-vous les uns & les autres ſur la ſollicitude paternelle du meilleur des Rois.

Les objets que je vais traiter, fixent en ce moment l'attention générale ; chacun en parle ſuivant ſes affections ou ſon intérêt. J'écrirai pour être entendu par tout le monde, parce que l'objet eſt important pour tout le monde. Je ne m'efforcerai de paraître ni concis, ni ſavant ; concis, de peur d'être obſcur ; ſavant, de peur d'ennuyer. Je ne citerai ni Monteſquieu, ni Colbert, à l'apui de mes opinions ; je ſais trop combien il eſt facile de plier à ſon gré les autorités,

& d'en impofer à la bonne foi du Lecteur fur l'Article des Citations. Des faits inconteftables, & de la clarté dans les conféquences que j'en tirerai, formeront mes feules armes. J'ai été convaincu, avant de vouloir convaincre, je fuis perfuadé & j'écris. Lorfque j'aurai dit le vrai avec chaleur, intérêt & netteté, ma tâche fera remplie; je ne contenterai peut-être pas un grand nombre de Lecteurs, mais j'aurai dit la vérité, tout tombe & s'évanouit devant cette idée confolante.





LETTRES CRITIQUES ET POLITIQUES.

LETTRE PREMIERE.

Des Colonies en général.

MONSIEUR,

C'EST à Chriſtophe Colomb que l'on doit la découverte du Nouveau-Monde ; c'eſt à vous que nous devons d'avoir fait connaître ſes relations politiques avec le nôtre, & d'en avoir rendu l'hiſtoire intéreſſante & familière à tous les ordres des citoyens. Vous avez ſu

plaire même aux Lecteurs les plus superficiels, les plus aisés à rebuter par tout ce qui a l'apparence de l'instruction. Puissé-je, en vous adressant ces Lettres, participer un peu à cet heureux secret des Écrivains privilégiés! Puissé-je, enfin, Monsieur, sous vos auspices, jetter un jour lucide sur une matière qu'il importe à toute une grande Nation de connaître parfaitement.

Je dis une grande Nation, car, remarquez que sur ces objets, ce n'est point, pour cette fois, le Gouvernement qu'il faut tâcher d'éclairer. Sa manière de penser est heureusement anoncée par tous les efforts qu'il a faits, & notamment par l'Arrêt du 30 Août 1784, pour se débarasser des erreurs d'administration dont il était entouré; c'est le Public qu'il faut prémunir contre les insinuations captieuses & les réclamations intéressées du monopole & de la cupidité. Peignons ces deux ennemis du Bien-Public, & des grandes vues, avec leurs véritables traits; qu'ils n'osent plus paraître, sans être aussi-tôt reconnus à la lueur des faits qui vont ici déposer contr'eux.

Dans tous les écrits qu'ont produit les difcuffions qui fe font élevées au fujet de nos Colonies, on a donné de ces établiffemens des définitions, qui toutes m'ont très-peu fatisfait. On a copié l'Encyclopédie, & l'on a dit, *les Colonies ont été formées par la Métropole, & pour la Métropole.*

Pour que cette définition renfermât quelque jufteffe, il faudrait que la Métropole eût envoyé fur une terre, à elle appartenante, des hommes pour y cultiver des denrées à fon ufage, y confomer celles de fon fol, & enfin établir des raports d'échange. Il faudrait qu'elle eût dit à ces hommes : „ allez traverfer des mers inconnues, fixez-vous fur des plages lointaines, arrofez-les de vos fueurs, fertilifez-les par votre labeur, vous y trouverez à la fois votre opulence particulière & celle de votre mère-patrie, qui vous protégera par toutes fortes de moyens : travaillez pour moi, & je veillerai à votre défenfe, à votre sûreté. „

Rien de tout cela n'a eu lieu : les faits le prouvent, foit que l'on veuille remonter aux

premières années de l'exiſtence des Colonies, ſoit qu'on les veuille conſidérer à des époques plus raprochées.

DENAMBUC ET WARNER abordent à Saint-Chriſtophe en 1625, préciſément le même jour. Ni la France, ni l'Angleterre ne les avaient envoyés ; ces deux Avanturiers couraient les mers pour leur propre compte. Et leurs Métropoles reſtèrent tellement indifférentes aux ſuccès de leurs entrepriſes, qu'elles n'influèrent en aucune manière ſur le partage des Isles découvertes qu'en firent entr'eux en 1660 les premiers conquérans, ou leurs ſucceſſeurs.

LES Français prirent pour eux la Martinique, la Guadeloupe, la Grenade. Les Anglais, Mont-Sarra, Tabago, les Barbades, &c. Saint-Chriſtophe reſta neutre. Les Caraïbes furent tous raſſemblés à la Dominique & à Saint-Vincent. Quelque tems après que le hazard eût aſſigné à chacun des deux Empires d'Europe, les poſſeſſions éloignées ſur leſquelles leurs ſujets avaient, *de leur propre mouvement*, planté leur pavillon, la Côte

Septentrionale de Saint-Domingue fut habitée par des Français qui fuyaient des Antilles, déjà désespérés d'avoir à y gémir sous la tyrannie des priviléges exclusifs.

Ainsi le sol des Colonies fut conquis & habité d'abord par des particuliers, sans intérêt, sans aveu, de la part de la Métropole, & par conséquent sans qu'elle leur ait imposé aucunes conditions préalables.

Sans m'arrêter à suivre les différens régimes sous lesquels existèrent les établissemens Français, pendant les premières années de leur formation, passons aux tems où, retirés par Colbert, des mains d'une Compagnie de Commerçans ignorante, monopoleuse, & ruinée, ils devinrent enfin l'objet de l'attention du Gouvernement, partie de l'Etat, & Provinces de l'Empire.

Que fit la Métropole alors? des loix mal calculées, quant à la police du dedans, (*) &

(*) Le Code noir. Réglemens de 1670, & 1674, &c. Lettres-patentes de 1717 & 1727.

quant au Commerce du dehors. Que vois-je dans l'Hiſtoire des Colonies Françaiſes juſqu'en 1727 ? le Commerce étranger dans tous leurs Ports, dans toutes leurs Ances, les alimentant dans leur berceau, les fortifiant dans leur jeuneſſe, & les faiſant parvenir avec promptitude à l'âge heureux de la fécondité. Alors le Commerce de la Métropole, qui n'avait juſques-là fourni que des ſecours inſuffiſans, mais dont la jalouſie s'était dès long-tems manifeſtée, obtint des Lettres-patentes pour receuillir ſeul les fruits de la ſémence étrangère.

Vingt époques différentes ont prouvé, de nos jours, que l'obſervation exacte de ces loix, eût à jamais ſtériliſé ces fruits dans leurs germes, & que c'eſt leur inexécution ſeule qui a permis aux Colonies de s'élever avec tant de rapidité, & de réſiſter aux fléaux des ouragans, des ſéchereſſes, des guerres longues & malheureuſes dont, par leur poſition, tout le poids eſt retombé ſur elles.

Est-il donc exact de dire que les Colonies ont été formées par la Métropole ; & n'y aurait-il pas quelque pudeur à avouer que

ces enfans créés par le hasard, furent élevés de même, sans que leur éducation importât plus que leur naissance, jusqu'au moment où l'on s'apperçut que les soins qu'on leur donnerait seraient bientôt payés avantageusement?

Reste le second membre de la définition. *Les Colonies ont été formées pour la Métropole.* Mais lorsque je m'aprête à l'examiner, mille voix s'élèvent & m'arrêtent; le Négociant de France me regarde déjà avec colère, le Colon même s'écrie, „ oui nous sommes formés „ pour la Métropole; c'est pour elle que „ nous semons, & que nous recueillons; c'est „ à elle que nous sommes à jamais attachés; „ nous avons l'honneur d'être Français, ju„ gez de notre amour pour ce nom par les „ regrets des Colonies (*) qui l'ont perdu."

Oui sans doute, fidelles & courageux Habitans des Colonies, vous êtes Français, vous en chérissez le titre, vous l'avez prouvé aux dépens de vos richesses & de votre sang même; les sièges de la Guadeloupe, de la

(*) La Grenade entr'autres.

Martinique, les efforts de Saint-Domingue pendant la derniere guerre, & mille autres époques l'ont prouvé suffisamment, & doivent faire regarder avec mépris, ces insinuations mensongères que l'on s'est permis quelquefois, tendant à faire suspecter l'attachement des Colonies Françaises à leur Métropole.

Mais quoique vous soyez Français, quoique vous le soyez peut-être avec plus de zèle & d'énergie que ceux qui ont osé jetter quelques soupçons sur vos sentimens à cet égard, je n'en soutiendrai pas moins qu'il est inexact de dire que les *Colonies ont été formées pour la Métropole.*

Cette locution entraîne après elle une idée d'obligation que je ne vois point établie par les faits. Les Colonies se sont formées d'un assemblage d'hommes qui ne reçurent aucunes conditions à l'instant de leur émigration. Appellés par le desir de faire fortune qui agitent plus ou moins tous les individus, ils ont été à quinze cens lieues de leur patrie, chercher une terre dont les productions plus précieuses payassent plus avantageusement leurs travaux;

&

& où leur induſtrie pût être mieux récompenſée.

Abandonner ſon pays, ſes proches, ſes amis, tous les objets dont l'habitude forme autour de nous un cercle qu'on ne ſaurait briſer ſans douleur; chercher à travers les dangers d'une navigation alors périlleuſe, parce qu'elle était peu connue, des climats ſauvages, mal-ſains, totalement oppoſés à ceux que l'on venait de quitter ; c'eſt ce qu'ont fait les hommes entreprenans qui ſont venus peupler les Colonies, & ajouter des Provinces floriſſantes aux Empires qui n'avaient ofert aucunes reſſources à leur indigence, ou à leurs talens.

Quel dut être le motif d'un déplacement auſſi riſquable? l'eſpoir, non moins ſéduiſant que trompeur, d'acquérir en peu d'années une fortune que l'on pût revenir un jour conſommer au ſein d'une Patrie dont on ne s'était ſéparé que dans cette flateuſe intention, & non point dans le deſſein de former une Colonie pour une Métropole. Les individus ne diſent point, & ne doivent pas dire, allons

travailler pour l'Empire, mais l'Empire doit dire, profitons du travail des individus. Aussi en faisant voir que les Colonies se sont formées pour elles-mêmes, je suis prêt cependant à convenir que leurs Métropoles doivent chercher à tirer le parti le plus avantageux de leur existence; reste à savoir si les moyens admis jusqu'à présent conduisent parfaitement à ce but. C'est ce qu'il faudra examiner dans les Lettres subséquentes.

Enfin, pour admettre raisonnablement la dernière partie de la définition que j'analyse, il faudrait suposer que les premiers Conquérans du sol des Colonies Françaises, qui pouvaient ou fonder un État libre, ou traiter avec tel Souverain de l'Europe qu'ils eussent voulu, aient jamais pu, dans le premier pacte qu'ils ont fait avec le Souverain, lui dire : „ C'est „ par la Toute-Puissance de ce don de Dieu „ qu'on apelle courage, que nous avons con- „ quis ces terres. Nous sommes Français la „ plupart, nous aimons notre ancienne Pa- „ trie, nous en aimons le Roi; nous nous „ donnons à vous sans réserve; nous vous „ donnerons tous les fruits de notre travail.

„ Vous ne nous donnerez pour la compen-
„ ſation de nos peines que ce qu'il vous plaira
„ nous donner. Lorſque par les événemens
„ de la guerre, ou par les combinaiſons de
„ vos Marchands, vous n'aurez ni inſtru-
„ mens aratoires, ni vivres à nous vendre,
„ nous nous en paſſerons ; les terres que nous
„ avons conquiſes, & ſur leſquelles nous avons
„ abattu les premiers arbres, ſeront cultivées,
„ ou reſteront en friche, ſelon la volonté de
„ vos Négocians. Nous n'achetterons des
„ Eſclaves que d'eux ſeuls, & au double du
„ prix que l'Empire voiſin du vôtre les ven-
„ dra à ſes Colons. Nous n'achetterons de
„ vivres pour nos Eſclaves & pour nous que
„ de vos Marchands ſeuls, duſſent-ils nous
„ les vendre mille pour cent de plus que
„ d'autres ne nous les feraient payer. Nous
„ nous ſacrifierons, & nous & nos Eſclaves,
„ nous eſſuierons toutes les rigueurs d'un
„ climat deſtructeur pour procurer les plus
„ brillantes fortunes, des Palais, & toutes
„ ſortes de jouiſſances à quatre ou cinq cens
„ Marchands des Ports-de-Mer, car nous
„ avons été *formés pour la Métropole*. „

Je n'adopte pas la définition jufqu'à ce que l'on me montre ce Pacte écrit, & encore réclamerais-je contre fon abfurdité.

Que font donc les Colonies, aura-t-on droit de me dire ?

Les Colonies Françaifes de l'Amérique font des populations agricoles, importantes par le genre de leurs cultures, eftimables par l'efpèce de leurs Colons : ce font des Provinces du Royaume de France, comme la Normandie, la Bretagne & la Guyenne ; & s'il était queftion de prééminence entre les parties intégrantes de l'Empire, je ne balancerais pas un inftant à l'affigner aux Colonies. Plus d'utilité, plus de lumières, moins de populace & de fripons. Cette obfervation conftante a fondé mon opinion, je l'explique. Plus d'utilité : on eft d'accord à croire que ces productions des Colonies forment dans le Royaume un mouvement de huit cent millions. Plus de lumières : que tous les fermiers de la Saintonge ou de la Normandie, viennent avec leur maifon ruftique fous le bras, comparer leurs connaiffances à celles qu'exige

l'exploitation d'une habitation quelconque à l'Amérique. Moins de populace & de fripons : jamais de tumulte dans les Villes, ni d'atroupemens licencieux. On couche assez généralement les portes à peine fermées, & les fenêtres ouvertes, du moins sur les habitations.

Les Colons ont presque tous droit à la considération personnelle par leurs qualités sociales, & leurs talens : c'est dans les Colonies sur-tout, que l'Agriculture, qui ne dut être avilie nulle part, est honorable & honorée : vaste dans ses opérations, riche dans ses produits, elle exige & fixe tous les soins d'hommes instruits, intelligens & laborieux.

Ne croyez pas, Monsieur, qu'en m'arrêtant aussi longuement sur la définition des Colonies, j'aie voulu faire une simple querelle de mots. Il importait de ne point laisser passer, sans observation, ces idées de *Nations fondatrices*, & de Colonies *fondées* : je les ai trouvé répétées par-tout, imprimées & manuscrites, & elles ont conduit insensiblement à des conséquences dangéreuses pour ces mêmes

Colonies, que ne furent dans leur origine, & je ne puis trop le répéter, puiſque c'eſt la vérité, que l'ouvrage du hazard & de quelques individus : car ſi comme on l'a dit dans un Mémoire du plus grand poids, les tems n'étaient plus où les individus, preſſés dans les lieux qui les avaient vu naître, étaient forcés pour ſe nourrir de refouler ſur les eſpaces libres, c'était du moins les tems où les individus agités par un reſte de l'eſprit de Chevalerie, & par une ſoif ardente de richeſſes, cherchaient des climats éloignés qui préſentaſſent à leurs deſirs une opulence qu'ils ne pouvaient trouver chez eux.

Mais après avoir claſſé les Colonies, dans le rang qui leur appartient, au nombre des parties intégrantes de l'État, je me réunis à tous ceux qui ont parlé de leur deſtination. Elles conſomment & doivent conſommer le ſuperflu des produits du ſol de la France & de ſes Manufactures, que des produits ſemblables repouſſeraient de l'étranger ; elles lui livrent en retour & doivent lui livrer les denrées précieuſes qui lui manquent, & qui lui ſont devenues néceſſaires, ainſi qu'à toute l'Europe.

Et, comme l'a dit le premier, un Habitant des Isles du vent, dont les lumières & le jugement ſain ont combattu dès long-tems une partie des erreurs que l'eſprit mercantile des Négocians des Ports-de-mer avait, juſqu'à lui, fait propager ſans contradiction ; *les Colonies ont une merveilleuſe aptitude à opérer la converſion des denrées de la Métropole en d'autres denrées plus utilement, ou plus facilement commerçables.* Les Colonies procurent à la France des moyens de travail de population, de richeſſes qui doivent les rendre à jamais précieuſes à ce Royaume, & diriger vers elle les regards attentifs, & même les faveurs de ſon Gouvernement. Sans ces établiſſemens, la France tant vantée pour la fertilité de ſon ſol, pour l'induſtrie & l'activité de ſes Habitans, verſerait chaque année trente millions chez les autres Nations, ſoit pour les intérêts de ſes emprunts, ſoit pour les matières premières dont elle a beſoin ; ſans ces établiſſemens précieux, ſon numéraire éprouverait, chaque année, cette effrayante diminution, tandis que, chaque année, il augmente de quarante millions; ſans l'aliment, enfin, que les denrées des Colonies fourniſſent à ſon

Commerce, elle ne ſe montrerait dans les Marchés de l'Europe que pour y afficher ſa pauvreté, ſon inertie, ou les erreurs de ſon Adminiſtration.

A l'aſpect de tous les Ports de France le Cultivateur de l'Amérique peut dire : „ c'eſt
„ par moi que ces Ports ont été créés ; c'eſt
„ à mes dépens que ces fortunes immenſes
„ & promptes de nos Échangeurs ont été
„ élevées. C'eſt par moi que ces ſuperbes
„ maiſons de ville & de campagne ont été
„ bâties : c'eſt par moi que ces flottes Mar-
„ chandes ont été conſtruites & armées : c'eſt
„ moi qui paie leurs Matelots & les Ouvriers
„ en tout genre qu'elles ont employés : ſans
„ mon induſtrie, ſans mon courage, ſans
„ celui de mes prédéceſſeurs qui ont conquis
„ par leurs épées les terres que je poſsède,
„ & fertiliſé, aux dépens de leurs corps épui-
„ ſés par le travail & des ſollicitudes de toute
„ eſpèce, un ſol fécond, mais meurtrier, qui
„ conſome & dévore ſes Habitans, ces Vil-
„ les, ces Ports n'exiſteraient point, & l'herbe
„ croîtrait encore où de magnifiques Édifices
„ annoncent l'opulence de ceux qui les ha-

„ bitent, & l'utilité des Colonies, qui, ſeule
„ ont amené cette opulence ſur des rives
„ autrefois déſertes & miſérables. „

Il ſerait donc ſtrictement plus vrai de dire que Bordeaux, Nantes, le Havre, &c. ont été formées par les Colonies que celles-ci par la Métropole. Voyons maintenant quelles idées la Nation doit avoir de ſes Négocians des Ports-de-Mer : je crois qu'à l'examen nous trouverons également beaucoup de choſes à réformer ſur cet objet, qui fera le ſujet de la Lettre prochaine.



LETTRE II.

MONSIEUR,

Ce n'eſt point pour vous que je fais les queſtions ſuivantes : leurs réponſes ne vous apprendraient rien : mais vous ſavez qu'il importe ſouvent de réclamer les notions les plus ſimples, lorſque leur oubli mène à des conſéquences haſardées. Je demande donc d'abord,

Qu'est-ce que le Commerce ? la baſe & le conſervateur de toute Société, le lien des individus & la richeſſe des États. Perſonne ne l'ignore à préſent, & ſous ce point de vue il n'eſt point de contradicteurs.

Qu'est-ce encore que le Commerce ? la ſcience du beſoin des autres & l'emploi de notre ſuperflu.

Quels ſont ceux qui ont le droit de prétendre être le Commerce ?

Ce ſont ceux qui produiſent & créent les

objets de l'échange ; ce ſont les poſſeſſeurs des terres, ſoit du Royaume, ſoit des Colonies ; ce ſont les Manufacturiers, les Fabriquans du Royaume. Voilà ceux qui occupent les deux premières lignes d'utilité ſur la ſurface de l'Univers. Vous, Négocians des Ports-de-Mer, vous n'êtes que les rouliers du Commerce, les Agens, les appareilleurs des matières de l'échange recoltées, ou manufacturées : & je dis plus, très-ſouvent les ennemis, les deſtructeurs du Commerce, par les profits trop conſidérables que vous faites ſur les produits de l'Agriculture & de l'induſtrie. Et cependant vous avez perſuadé long-tems que le Commerce & le Commerçant étaient une ſeule & même choſe ; mais enfin cette abſurdité a été reconnue pour telle, & l'on commence à ſavoir que les Négocians des Ports-de-Mer ne ſont pas plus le Commerce que ceux qui allument les lampes & les cierges d'un Temple, ne ſont la religion qu'on y profeſſe.

„ Tu te fais Négociant, dit un Anglais „ à ſon fils, ſois vrai, ſois honnête, ſi tu le „ peux, mais fais fortune." Je n'examinerai

point ce proverbe Anglais, mais je remarquerai ſeulement qu'il renferme un grand ſens, & une bonne leçon pour les Adminiſtrateurs, ainſi que ce paſſage de Colbert, tiré d'un Manuſcrit remis au Roi en 1667.

„ L'UTILITÉ que le Commerce aporte aux „ plus puiſſans États eſt démontrée, mais „ je ne ſais pourquoi l'on a dit que le Né- „ goce eſt contraire à la vertu; ſi ce n'eſt „ que les Marchands ſont inceſſamment oc- „ cupés à chercher des inventions pour pro- „ fiter, & qu'ils ſont en quelque façon les „ ſerviteurs du public." On obſervera que ce Miniſtre célèbre parlait des Négocians des Ports-de-Mer quand il s'exprimait ainſi; d'où l'on peut juger qu'il ne ſe faiſait pas une grande idée de leur délicateſſe, & qu'il ſavait juſqu'à quel point l'État devait leur accorder ſa confiance.

IL faut enfin vous rendre juſtice, Négocians des Ports-de-Mer; qu'êtes-vous ſur le Globe? De quelque Pays que vous ſoyez; vous êtes, nous l'avons dit, de ſimples échangeurs: votre induſtrie n'eſt donc que la ſuite

de l'induſtrie des autres. Quelle eſt votre Patrie? l'*Univers*. Dans quelque partie de la terre que ce ſoit, s'il y a des bénéfices à faire par l'échange, l'envie de vous enrichir vous y porte. L'Angleterre, la Hollande, l'Eſpagne, l'Allemagne, la Barbarie même, où vous êtes par fois aſſez incivilement traités, tous Pays vous ſont bons. C'eſt dans tous les Pays de l'Univers que les mieux élévés d'entre-vous vont faire leur premier aprentiſſage & que vous allez vous former aux grands principes du Coſmopoliſme, & du Négoce; tous les lieux ſont égaux pour vous dès l'inſtant que vous eſpérez y trouver de l'or; ſi votre terre Natale vous en offre plus qu'une étrangère, vous vous y fixez; ſi vous comptez en trouver plus ailleurs, vous vous y tranſportez. Vous êtes ſur cela ſans aucune faibleſſe humaine, & toutes ces petites choſes que les âmes *communes* aiment avec tant de paſſion, les amis, les parens, la Patrie, vos *grandes* âmes les dédaignent. Votre premier ſentiment à l'aſpect de l'or que vous avez vu a été de dire, *ma Patrie eſt par-tout où je pourrai te prendre*.

L'ÉTAT dans lequel vous êtes nés se trouve-t-il en guerre avec la Puissance chez laquelle vous allez vous établir? Eh! que vous importent ces disputes de Couronne à Couronne? Vous êtes *trop Philosophes* pour entrer dans leurs différends, car l'Univers, dites-vous est la Patrie du Négociant. Aussi se rapelle-t-on toujours avec plaisir cette réponse si sensée d'un de vos confrères Hollandois, à qui un Général reprochait d'avoir porté des vivres & des munitions de guerre à l'ennemi de sa Patrie; „ cela vous étonne, lui répondit-il! „ j'irais aux enfers, au risque d'y brûler les „ voiles de mon navire, si j'espérais y trou„ ver vingt-cinq pour cent de bénéfice." Aussi ne cessé-je d'admirer cet esprit *patriotique* des Chambres d'Assurances en tems de guerre, qui par l'extention de leurs polices chez les Puissances ennemies, parient bravement contre les efforts de leur Souverain, & de leur Concitoyens; en sorte qu'un Membre de la Chambre d'Assurances, de Bordeaux par exemple, lorsqu'en 1781, elle avait assuré la plus grande partie des vaisseaux Marchands Anglais, devait souhaiter de tout son cœur qu'aucun Corsaire Français, qu'aucun vaiss-

ſeau du Roi ne fît de priſes ſur les ennemis ; & devait accueillir d'un front ſourcilleux, & d'un air renfrogné toute nouvelle d'un ſuccès quelconque de la part des Français, en ce genre.

Quel eſt votre but, en tout tems, Négocians des villes Maritimes, quelle eſt votre profeſſion, dans tous les Pays du Monde ? d'acheter au meilleur marché, & de vendre le plus cher poſſible. Cette direction d'intention de votre part eſt la baſe du métier, & la ſuite c'eſt la ruſe, & même ſans vous en douter, l'inhumanité ; car je vous ai vus partout attriſtés par l'abondance, & ſouriant à la diſette.

Quel eſt votre but actuel ? C'eſt d'éponger, de preſſurer tellement la fortune générale & les fortunes particulières des Colonies, que vous puiſſiez en ſept ou huit ans en extraire ce que les ſpéculations d'un Commerce raiſonnable & conſervateur pourraient à peine vous procurer en cinquante.

Est-ce un Patrimoine, en effet, que vous

cultivez dans votre Commerce ? Qui de vous compte le tranſmettre à ſes enfans ! vous travaillez au contraire à les en éloigner. Quel eſt celui d'entre-vous qui dans ſes ſpéculations n'aſpire à leur laiſſer des fortunes qui, dans nos mœurs & nos préjugés, leur feront dédaigner la profeſſion de leurs Pères pour en prendre de plus honorables ? Auſſi, comment traitez-vous le Commerce ? A-peu-près comme les locataires paſſagers d'une chambre garnie traitent les meubles de leur apartement. Vous le fouillez, vous le déchirez, vous l'anéantiſſez par votre avidité. Avez-vous même aſſez de lumières pour qu'on puiſſe s'en raporter à vous en matière de Commerce ? Vos échanges avec nos Colonies n'exigent pas même que vous en ayez : car ce ne ſont que des échanges du haſard & du moment. Une cargaiſon de Bordeaux doit contenir tant de vins, tant de farine, tant de fer, &c. toutes ſe reſſemblent; il n'y en a pas une qui ne ſoit calquée ſur une autre.

Il en eſt de même de vos cargaiſons de Nantes, & du Havre; auſſi ne trouve-t-on pas dans vos Ports ce qu'on peut appeller un Négociant.

Négociant. Eh! qui de vous peut ſe comparer en éducation, en lumières à nos Négocians de l'intérieur du Royaume? Pouvez-vous vous meſurer avec nos grands Manufacturiers, avec nos Fabriquans de Lyon, avec nos Négocians de Marſeille, dont le Commerce du Levant exige des ſpéculations pour pluſieurs années. Vous n'avez pas même les plus ſimples notions ſur nos Colonies; vous n'en avez pas les plus légères idées, vous n'avez que celles que peuvent vous donner vos patrons de navires qui ont ſouvent intérêt de vous tromper, & qui, d'ailleurs, ſont, pour la plupart, incapables de porter leurs vues plus loin que l'étendue de leurs Magaſins.

Comme pluſieurs perſonnes, trompées par la reſſemblance des mots, auront encore de la peine à comprendre que les Commerçans ne ſoient point le Commerce, je ſens qu'il eſt néceſſaire de ne pas quitter cette vérité, avant de l'avoir dépouillée de toute apparence de paradoxe.

Je répète donc que ſi l'on veut claſſer,

ſelon la nature des choſes, les Coopérateurs de la proſpérité du Commerce, il faut inconteſtablement placer le (*) Cultivateur de tous les Pays au premier rang. C'eſt la claſſe productive, créatrice : c'eſt elle qui fait les fonds du Commerce par les denrées qu'elle introduit dans le Commerce, denrées qui ſont la baſe de toutes les richeſſes, & dont toutes les autres ne ſont que le ſigne. Le Manufacturier vient après, parce qu'il eſt auſſi à pluſieurs égards créateur & productif. Il reçoit la matière première du Cultivateur, mais ſon induſtrie la met en œuvre, la perfectionne, & y ajoute une nouvelle valeur.

Le troiſième rang ſeulement doit être aſſigné au Négociant, parce qu'il ne participe aux actions du Commerce que pour l'échange des objets que le Cultivateur a créés, & que le Manufacturier a mis en œuvre. Sous ce point de vue véritable le Négociant n'eſt donc véritablement que le Commis des deux premiers Agens. Le Commerce pourrait exiſter avec les deux premières claſſes, & ſans

(*) On entend par Cultivateur le Propriétaire des terres.

Commerçans ; mais le Commerçant ne peut pas exister sans elles.

RIEN ne prouve mieux que deux objets ne sont pas une seule & même chose, ou qu'ils n'ont pas d'identité, que lorsqu'on peut les concevoir abstractivement l'un de l'autre. Or, on peut, par exemple, supposer qu'un Cultivateur après avoir tiré, ou fait tirer, par le travail, les matières premières du sein de la terre, les fasse ouvrer par des Fabriquans, si lui-même ne l'a pu faire, & s'en procure directement le débit & l'échange. Dans cette action simple du Commerce il n'y aurait pas eu besoin d'entremetteurs, & il n'en prospérerait pas moins ; au contraire, ce serait la plus parfaite des exploitations ; ce serait l'exploitation la plus avantageuse aux deux classes productives, & la plus utile à l'État.

CETTE hypothèse est purement théorique : je conviens qu'elle n'est pas praticable relativement à la masse des objets & des mouvemens du Commerce, mais elle prouve au moins que ce n'est que par nécessité que les deux premières classes productives se font

déterminées à employer le Commerçant pour la plus grande célérité des échanges. Ce n'eſt que pour cette raiſon ſeule qu'il a été admis parmi elles ; &, il ne faut pas le diſſimuler, cette admiſſion même eſt un impôt ſouvent trop conſidérable, par le prix que les Commerçans ont mis à leur entremiſe, prix qu'ils augmentent ſans ceſſe, à la faveur des loix prohibitives, & qui finit quelquefois par abſorber preſque tout le profit du Cultivateur & du Manufacturier.

Établissons donc comme des vérités de pratique univerſelle, que l'intérêt du Commerce n'eſt pas le même que celui du Commerçant. Que l'un cherche le bien-être de tous les individus. Que l'autre n'enviſage dans chacune de ſes opérations que le bénéfice qu'il en peut retirer. Que c'eſt à cet objet unique que tendent ſes ſpéculations, ſon activité, ſon économie. Que cette diſpoſition excluſive & individuelle le rend, par état, l'ennemi le plus redoutable des propriétés & des productions, tant Nationales que Coloniales. Que les reſſources, les efforts de chaque Négociant tendent à ramener les unes &

les autres au plus bas prix lorſqu'il les achette ; & à s'aſſurer le plus haut prix en les vendant & revendant, parce que dans le double rôle de vendeur & d'acheteur il eſt toujours Marchand, & par conſéquent toujours occupé des moyens de raſſembler de tous côtés, & ſur lui ſeul, le plus de bénéfices qu'il lui eſt poſſible. Les conſéquences de ces diſpoſitions ne ſont que trop aiſées à tirer, & ne ſe ſont que trop fait ſentir juſqu'à préſent dans toutes les opérations des Négocians des Ports-de-Mer avec nos Colonies. Mais enfin l'époque eſt venue où l'Adminiſtration, tant de fois trompée par eux, ſent qu'il eſt néceſſaire d'admettre d'autres principes que ceux qu'ils ont poſés pour leur ſeul intérêt, & de réduire déſormais à une plus juſte valeur & leurs promeſſes, & leurs menaces.

Après avoir expoſé des idées ſimples & vraies ſur l'état du Colon & du Commerçant ; après avoir ainſi fixé nettement le rang de chacun, il en doit réſulter qu'on ſera moins ſujet à manquer aux égards qu'on doit à leurs plaintes & prétentions reſpectives, & que l'on n'attribuera plus une faveur, qui fut long-tems

presqu'exclusive, aux demandes de l'accessoire, téméraire usurpateur d'une considération plus légitimement due au principal.



LETTRE III.

MONSIEUR,

JE dois maintenant vous entretenir de l'état actuel de l'Agriculture dans les Colonies ; nous pafferons de-là aux moyens poffibles de l'augmenter dans les unes, & de la foutenir dans les autres. Je commencerai par la Martinique.

L'AGRICULTURE y languit ; la terre n'y eft plus cette Vierge, qui, fertilifée fubitement, récompenfa les premiers foins du Cultivateur par des productions centuplées ; des récoltes nombreufes ont épuifé chez elle cette force végétante que des fiècles d'inaction avaient formée d'antiques débris, des dépouilles annuelles des arbres, & de leurs troncs cédant fucceffivement à la loi de la vétufté ; fon fein, trop fréquemment ouvert, ne fournit plus avec la même abondance cette nourriture fructifiante aux befoins du plant qu'on lui confie ; âgée, vieillie maintenant, pour être encore féconde elle appelle les reffources de l'art au fecours de la nature pareffeufe ; pour ranimer

ſes ſels épars, pour lui rendre cette énergie productive qui fait croître & mûrir, il lui faut à préſent des préparations compliquées, difficiles, diſpendieuſes.

Il eſt d'autres cauſes encore de la décadence de cette Colonie dont la tête altière dominait ſur toutes ſes ſœurs de cet Archipel. Je les ferai ſentir. Mais rappellons d'abord les moyens qui avaient fondé ſa ſplendeur, & l'avaient élevée à ce haut point de proſpérité qui excitait l'envie & l'admiration des autres Isles ſes voiſines, & ſes tributaires. Ils ne ſont plus en ſon pouvoir, cependant il ne ſera pas inutile d'en expoſer ici ſommairement quelques-uns.

Les Colonies naiſſantes qui étaient alors forcées de tirer de ſon ſein les marchandiſes dont elles avaient beſoin, & d'y verſer leurs denrées, parce qu'elle ſeule avait les vaiſſeaux de la Métropole dans ſes rades, ſe ſont peu-à-peu enrichies par la progreſſion de leurs cultures, & bientôt aſſez conſidérables pour pouvoir ſe paſſer de leur ſuperbe voiſine, elles ont appelé les Navires directement dans leurs

Ports, & fixé chez elles un Commerce qui fut long-tems une des ſources fécondes de l'opulence de la Martinique.

Elle en avait une autre abondante qui lui fut fermée ſans retour en 1751, par le changement que les Eſpagnols firent dans la manière d'aprovifioner leurs Colonies & d'en retirer les produits. Dès-lors le Commerce interlope de leurs Côtes ceſſa preſqu'entiérement, parce qu'il ne préſenta plus à l'avidité des hommes audacieux qui le faiſaient que des riſques accrus, & des profits médiocres & incertains, au lieu de ces échanges favorables qui, auparavant, avaient créé tant de fortunes.

Privée d'un Commerce qui lui procurait un numéraire immenſe, la Martinique avait encore quelques Ports ouverts où elle échangeait ſes ſirops & ſes taffias contre la morue, les animaux, le merrain & le bois de charpente que lui aportaient les nouveaux-Angleterriens. Elle conſervait même des liaiſons avec la Louiſiane qui lui étaient précieuſes. Mais cette liberté de Commerce dont, malgré

les Lettres-Patentes de 1727, elle avait toujours joui, pour ainſi dire, ſans trouble, ſouffrit alors pluſieurs atteintes.

Son Adminiſtration ayant commencé à devenir coërcitive, cette foule de bâtimens qui fréquentaient ſes rades ſe virent forcés à les abandonner. On ne put rappeller ces Caboteurs, épouvantés par un tas de formalités minutieuſes & embarraſſantes pour des gens qui n'avaient d'autres notions de Commerce que la ſimplicité lucrative de l'échange, qu'ils tâchaient de faire plus ou moins avantageux. C'eſt à quoi ſe réduiſaient toutes leurs opérations, & l'on était riche alors. Car il faut remarquer que parmi toutes les fortunes rapides qui furent faites dans cette Colonie pendant les quatre-vingt premières années de ſon établiſſement, peu, très-peu, ſans doute, étaient l'ouvrage de l'Agriculture, preſque toutes furent dues au Commerce interlope que de hardis Navigateurs, partis des Ports de la Martinique, faiſaient avec la Côte d'Eſpagne.

La perte du Canada & la vente de la Loui-

ſiane ont détruit toute poſſibilité de faire renaître dans cette Colonie aucune branche de Commerce, juſqu'à ce qu'une nouvelle guerre, changeant les Maîtres & les poſſeſſions, démarcant les limites, troublant, aboliſſant l'ordre établi pour en arranger un nouveau qui devra bientôt ſubir la même révolution, remette aux mains de ſes anciens Poſſeſſeurs les Provinces qu'ils ont aliénées par de malheureuſes circonſtances, ou par des ſyſtêmes qui auront alors perdu leur faveur.

Aux avantages du dehors la Colonie joignait encore ceux du dedans, c'eſt-à-dire qu'une culture féconde & peu pénible ſecondait un Commerce étendu. La terre découverte, pour la première fois aux rayons du ſoleil, récompenſait alors par des récoltes abondantes les travaux proſpères de celui qui avait changé les bois inutiles qui ſurchargeaient ſon ſein, en ces roſeaux précieux dont le ſuc recherché augmente les jouiſſances de l'homme ſenſuel en enrichiſſant l'homme laborieux.

On n'éprouvait pas dans ces tems fortunés, ces contrariétés annuelles qui tout-à-coup,

anéantiſſent l'eſpoir & les richeſſes du cultivateur abuſé. Cette maladie épidémique de la nature, dont les funeſtes combinaiſons paraiſſent maintenant ſi favorables à l'éfrayante population d'un inſecte multiplié à l'infini, les fourmis ſe réduiſaient à des eſpèces peu dangéreuſes. On avait le bonheur de ne pas connaître ces terribles invaſions qui ne laiſſent que des bâtons deſſéchés dans les mêmes campagnes où, trois mois auparavant, l'œil, réjoui par la verdure, conſidérait les belles apparences de la plus riche moiſſon. On travaillait, & l'on était sûr que ſes travaux ne feraient point infructueux : la plus légère façon à la terre ſuffiſait pour en obtenir des tréſors.

L'Ouragan, il eſt vrai, avait déjà fait ſentir ces tourbillons furieux qui ſemblent les efforts convulſifs de la région des airs tout-à-coup conjurée contre les mêmes plantations que ſes douces influences avaient produites & fait fructifier. Mais ces coups terribles ne frapaient qu'à des diſtances conſidérables : cette guerre ſubite & cruelle d'un élément irrité contre un autre, qui en déſole

par ſes funeſtes ravages les malheureux habitans, laiſſait alors reſpirer des générations entières ſans s'être manifeſtée, & permettait de réparer les pertes qu'elle avait occaſionnées une fois dans quarante ans.

En 1718, un événement ſingulier, & ruineux pour le moment, tourna même au profit du cultivateur; une pluie de cendres que vomit le volcan de Sainte-Lucie fit périr tous les Cacaoyers; une plante plus précieuſe leur ſuccéda. Cette féve, dont les vertus pour celui qui la conſomme ſont peut-être encore problématiques, mais dont l'utilité pour celui qui la cultive a été démontrée par la plus lucrative expérience; cette féve, dis-je, portée pendant long-tems à un très-haut prix, paya par des raports prodigieux une culture aiſée & peu diſpendieuſe.

Le Colon opulent parce qu'il récoltait beaucoup & dépenſait peu, n'étant point encore aſſujetti à toutes les ſuperfluités du luxe qui nous ſont devenues des beſoins, trouvait facilement, & à un prix modique, des bras pour cultiver ſes terres, dont le

bénéfice employé à se procurer plus de Nègres, servait à entreprendre de nouveaux défrichés, dont le sol souvent concédé, ou acheté à bas prix, n'en absorbait pas alors, comme à présent, pour être liquidé, les premières & les meilleures récoltes.

La facilité qu'une traite suivie de Nègres ofrait de s'en procurer, entraînait une conséquence bien avantageuse pour l'habitant qui se voyant à même de renforcer son attelier, le mettait toujours au-dessus de l'étendue de ses travaux, & s'en trouvait bien au bout de l'année. Les bras employés pour accomplir la tâche se conservaient plus vigoureux étant moins fatigués; les sueurs qui fécondaient les champs ne coulaient du front de l'Esclave qu'en petite quantité, & pouvaient être comparées à ces douces transpirations, signes heureux d'un tempérament qu'elles fortifient, & non à ces crises violentes qui l'épuisent.

C'est ainsi, c'est par l'heureux concours de tant de moyens puissans que la Martinique devint la plus florissante Colonie des Antilles. Connue presque seule de la Métropole, elle

fixa toutes ſes attentions & par la maſſe des produits qu'elle lui faiſait parvenir, & par le nombre d'hommes opulens qui venaient étaler dans la Capitale, ou dans les principales Villes du Royaume, des fortunes auſſi brillantes que rapides, qu'un peu d'induſtrie & beaucoup de bonheur avaient ſu leur procurer promptement ſous ces climats alors trop fortunés.

Au milieu de tant de richeſſes, oſons dire de gloire, (Ruiter repouſſé du Fort-Royal, & ſes fameux Flibuſtiers lui en avaient juſtement acquis) arriva le terme fatal de ſes proſpérités. La guerre de 1756 ſe déclara. Funeſte époque! Quelle ſuite inombrable de revers n'entraîna-t-elle pas après elle?

Malgré le courage ſoutenu des Corſaires de la Martinique, qui conduiſirent dans ſes Ports un grand nombre de priſes, la misère, la famine ſe firent ſentir avec toutes leurs horreurs dans pluſieurs endroits de l'Isle. Dès-lors ſurvinrent les affaires embarraſſées: le Colon qui ne trouvait pas le débouché de ſa denrée, la vit tomber au plus bas prix, & ne

put fournir aux frais journaliers d'exploitation qu'en se chargeant de dettes immenses, qu'il espéra pouvoir acquitter dans un tems plus favorable, & qui se trouvèrent, au contraire, toujours s'augmenter par la multiplicité des circonstances critiques qui n'ont cessé d'afliger l'habitant depuis cette guerre malheureuse.

En 1762, la seconde tentative de l'ennemi ayant mieux réussi que la première, la Martinique tomba sous un joug étranger. Ses nouveaux Maîtres qui la jugeaient d'après sa réputation passée, avaient sacrifié des sommes considérables pour la conquérir. (*) Flattés de l'espoir de la garder, ils furent disposés à la rétablir dans tout l'éclat dont elle avait joui. L'or recommença à circuler, les denrées reprirent un cours assez fort pour les circonstances, l'Habitant respira.

Après dix-sept mois d'une situation que les vues secrettes d'un habile vainqueur avaient

(*) Les Anglais se décidèrent à faire la conquête de la Martinique, principalement pour se venger du tort que traitaient à son Commerce les Corsaires qu'elle avait armés dans ses rades, & qui dans l'espace de quatre ans avaient fait jusqu'à neuf cens prises.

extrêmement

extrêmement adoucie, cette Colonie retourna au pouvoir de ſes premiers fondateurs. Le Miniſtère qui décida des conditions d'une paix qu'il ſemblait impoſer, uniquement occupé de la poſſeſſion du Canada, rendit, pour ſe l'aſſurer, preſque toutes ſes autres conquêtes, & celui que les haſards d'une guerre déſavantageuſe obligeaient de perdre quelque choſe, ſe crut heureux de conſerver ſes meilleures Isles à ſucre par le ſacrifice du Commerce des pelleteries & de la pêche de la morue. Les événemens ont prouvé, depuis, combien une des deux Cours ſe trompa dans ſon ſyſtême politique.

La Paix, cette aimable & bienfaiſante Déeſſe qui crée & conſerve le Commerce, anime l'Agriculture, développe l'induſtrie, & dont le nom ſeul inſpire à l'homme entreprenant la confiance dans ſes opérations, ne fait cependant croître qu'avec lenteur les fruits précieux de ſon olivier, tandis que ſon impitoyable rivale les a détruits en un inſtant. Trois années n'avaient pas ſuffi à la Martinique pour lui faire oublier ſes malheurs, lorſque, en 1766, le plus terrible ouragan

qu'elle eût jamais reſſenti, vint la replonger dans cette ſituation extrême dont elle ne faiſait que de ſortir.

Témoin de cette ſcène de dévaſtation, j'en conſerve la mémoire profondément gravée ; & je puis aſſurer que de tous les fléaux de la Nature aucun ne peut être comparé à celui-là. Les orages portent dans un cercle étroit, le tremblement de terre ne ſe fait violemment ſentir que dans une étendue bornée, & s'il renverſe les bâtimens, il laiſſe du moins ſur pied les plantations dont les fruits ſervent à réparer ſes effets. Mais l'ouragan terrible frape par-tout à la fois, renverſe les maiſons, détruit les fortunes, arrache, anéantit les plantations, attaque même la vie, & l'être épouvanté qui échape à la chûte de ſon toît, ne trouvant le lendemain, au lieu de l'opulence de la veille, que la miſère & la faim, fixe un œil conſterné ſur des ruines & des décombres, & regrette de ſurvivre à ſes biens.

Plus de plantations, plus de vivres, plus de denrées, &, par une conſéquence barbare de l'eſprit de Commerce des Négocians des

Ports-de-Mer, plus de Navires dans les Ports de la Martinique. Le Créancier devenu d'autant plus preſſant qu'il ſe trouvait lui-même jeté dans le beſoin par la cataſtrophe générale, obligea ſon Débiteur de vendre les Nègres dont les travaux auraient pu rétablir ſon habitation dévaſtée : de-là, combien de terres abandonnées, combien de familles perdues ſans reſſource, ſur-tout lorſque les fourmis, qui parurent l'année d'après, eûrent commencé leurs ravages. Et ce ſecond fléau fut peut-être enfanté par le premier.

Le prix forcé auquel s'éleva ſubitement le Café, ſembla pouvoir réparer les pertes de la Colonie, & la rétablir dans ſon luſtre : c'était une planche offerte dans le naufrage : c'était une branche vigoureuſe dont la sève abondante aurait pu revivifier le tronc : c'était enfin un rayon de force & de ſanté qui brillait au milieu des jours languiſſans d'une maladie mortelle.

Simptômes trompeurs & momentanés d'une convaleſcence paſſagère! La révolution que ſoufrit bientôt cette dernière reſſource du

Cultivateur, le réduifit à maudire la terre d'où fes pères avaient tiré tant de tréfors fans peine, & qui, malgré des travaux obftinés, ne produifait plus pour lui que des cannes rongées, détruites par les fourmis avant leur maturité, ou des cafés dont le vil prix ne pouvait le payer des frais du défrichement & de la culture.

Deux nouveaux ouragans & une longue guerre ont agravé depuis fept ans la fituation des Habitans de la Martinique. Comment réparer maintenant ces pertes de Nègres que chaque attelier doit en tribut à la nature en raifon du nombre dont il eft compofé, mais que mille caufes accidentelles multiplient beaucoup au delà du calcul des tables de mortalité chez les autres hommes ? Où trouver de quoi fournir à ces achats difpendieux d'objets périffables que l'abandon total de la Métropole oblige à faire en argent chez l'étranger ? Commerce dangéreux qui a fait fortir en peu de tems tout l'or de cette Isle apauvrie, fans efpoir de l'y voir rentrer; Commerce contraire aux vrais principes qui veulent que tout foit échange dans les Colonies.

Si la néceſſité d'avoir des bras cultivateurs a contraint de le tolérer juſqu'ici, il reſte encore à demander aux Armateurs des Ports de France pourquoi ils ont réduit la Martinique à cette même néceſſité, en ceſſant de lui envoyer des Navires négriers, & les adreſſant tous à Saint-Domingue, ſous prétexte que la vente y eſt plus avantageuſe. Calculs faux d'un Commerce rétréci qui n'enviſage que le bénéfice du moment, ils ont conſommé la ruine de cette Colonie.

Après avoir retracé les cauſes principales de la ſplendeur paſſée & de la décadence actuelle de la Martinique, il reſte à examiner s'il ne ferait pas poſſible de ſuppléer les unes & de faire ceſſer les autres. Nous conviendrons d'abord qu'il faut qu'elle renonce à l'eſpoir de faire aucun Commerce lucratif au dehors. Les ſyſtêmes politiques des Eſpagnols, & des Anglo-Américains, quoique bien différens entr'eux, interdiſent à toutes les Colonies des ſpéculations ſur un cabotage actif. Reſte donc la culture pour unique reſſource à ces grands établiſſemens. Que ce ſoit donc elle qui faſſe l'objet de toutes les re-

cherches, de toutes les réflexions, de tous les projets tendant au bien des Colonies, & par conſéquent de tout l'État.

Mais, pourquoi ne le dirais-je pas dans ce moment, quitte à le répéter vingt fois dans le cours de cet Ouvrage? Tous les ſyſtêmes, toutes les combinaiſons ſe réduiſent à deux ſeuls points; *des Nègres & des vivres pour les Nègres*. Voilà toute l'économie des Colonies, voilà leurs vrais moyens réparateurs, & conſervateurs; *des Nègres & des vivres pour eux*, de quelque part qu'ils viennent, de quelque manière qu'on les paie.

Cette vérité générale pour toutes les Colonies, ſera traitée avec étendue dans les Lettres ſubſéquentes, en parlant du Commerce des Ports-de-Mer; quant à préſent occupons-nous encore de ce qui eſt plus particulier à la Martinique.

Il ſe pourrait que l'on me répondît que depuis quize ans l'admiſſion des Nègres de traite étrangère, achetés à la Dominique, & importés dans l'intérieur de la Martinique

par des bâtimens interlopes, a été conſtamment tolérée par l'adminiſtration, qu'ainſi cette Isle a eu toutes les reſſources poſſibles pour ſe réparer. Jetons un coup-d'œil ſur cette opération.

Depuis qu'une guerre déſavantageuſe obligea la France d'acheter la paix par des ſacrifices de plus d'une eſpèce, ſon Commerce fut réduit, pour la Guinée, aux ſeuls Comptoirs de Gorée & de Juida. Faible reſſource, qui ne pouvait ſuffire aux beſoins qu'exige le genre de culture introduit dans les Isles.

L'Administration s'en aperçut; & les importations des Noirs depuis 1764, n'étant pas la dixième partie de ce qu'il fallait pour réparer les pertes annuelles, elle ſentit que les principes jaloux du Commerce National devaient ſe taire à cet égard. Elle n'avoua pas, mais elle toléra les fournitures du Commerce étranger aux Iſles du Vent, & elle ne pouvait faire autrement à moins d'entraîner la perte entière de ces Colonies par l'abandon ſucceſſif des habitations qui, faute de bras, feraient tombées en friche.

Elle avait vu le danger, mais le remède qu'elle y laissa porter n'était pas sans inconvéniens. Il en eut un capital que la pratique découvrit à tout le monde, mais que le Calculateur prévoyant avait annoncé dès le commencement, sans qu'on daignât alors y faire attention. Tout le numéraire est sorti sans retour des Isles Françaises pour l'achat des Nègres chez l'Étranger. La Dominique, que j'ai vue être pendant huit ans le marché principal de chair humaine, a absorbé tout l'argent de la Martinique & de la Guadeloupe, &, ne l'ayant reçu que comme Entrepôt, ce Goufre qui a tout englouti, s'est trouvé lui-même, dès avant la dernière guerre, dans le manque absolu d'espèces.

Pendant les cinq premières années de la faveur de ce Commerce, le haut prix des cafés avait obligé les Provenceaux d'aporter des Portugaises pour suppléer aux faibles fonds de leurs cargaisons & se procurer un chargement complet en retour. Ce signe représentatif des richesses ne diminua pas alors sensiblement, malgré l'extraction considérable qui s'en faisait, d'ailleurs le Commerce de la

Dominique qui paraiſſait avantageux, engageait à ouvrir les cofre-forts aux revendeurs qui le faiſaient, en aparence, à de gros bénéfices. Et ces revendeurs, tous gens ſans calcul, & ſéduits par un appât ſuperficiel, ne faiſaient aucune dificulté d'emprunter à de gros intérêts pour ſatisfaire aux engagemens qu'ils avaient contractés chez le Négociant Anglais, & ſe croyaient dédomagés de la longueur des termes qu'ils donnaient en vendant de la ſeconde main, par le bénéfice qu'ils faiſaient ſur le prix. En effet, à ne conſulter que leurs livres de compte, l'opération paraiſſait bonne : mais en examinant la difficulté, les délais des payemens, les non-valeurs de pluſieurs obligations mal-aſſiſes, le profit s'évanouiſſait pour la plupart de ces revendeurs, qui reconnaiſſaient à leurs dépens l'erreur dont ils s'étaient bercés.

Le prix des cafés tomba, les Provenceaux ne firent plus l'importation des eſpèces, & l'exportation s'en continua cependant, parce que les obligations contractées au marché Anglais étaient ſpécifiées en argent. Le beſoin de la marchandiſe étant toujours renaiſ-

ſant par le genre dont elle eſt, il fallut bien en continuer l'achat, & l'on épuiſa juſqu'à la dernière bourſe. Enfin le vide s'eſt fait ſentir, & par-tout à la fois : ce Commerce a ceſſé preſqu'entiérement, même avant la dernière guerre, faute de moyens, & depuis la paix il eſt preſque nul : l'Angleterre a été obligée d'acquérir elle-même ſa traite, ou d'en faire paſſer une partie dans les Établiſſemens Eſpagnols, double perte pour la France comme je le démontrerai en tems & lieu.

Telle eſt donc la ſituation des Antilles & de la Martinique ſur-tout, que leurs habitans grévés de pluſieurs fléaux & ſans argent, ſéchent de chagrin ſur une terre qui leur demande en vain des bras : leurs attéliers diminuent, ils ne ſauraient les réparer, il faut du numéraire, ils n'en ont pas, il n'en exiſte plus chez eux. Que vont donc devenir les cultures? La ruine de ces Contrées ſi fertiles, ſi opulentes, eſt-elle donc inévitable, & faut-il ici l'anoncer? Ma main trace à regret cette fatale prédiction, mais elle s'accomplira promptement ſi, pour aſſurer l'exploitation des terres, l'on ne prend des meſures certaines.

Il n'en eſt qu'une facile & sûre, oſons la propoſer malgré les cris que le Commerce des Ports-de-Mer, toujours inquiet, toujours jaloux, ne manquerait pas de jeter ſi elle était adoptée. Mais nous avons plus d'une preuve que ce Commerce eſt à bien des égards comme un enfant qu'il faut contrarier pour ſon bien. Expoſons donc le remède ſans crainte; ſans doute, il eſt extrême, mais la maladie eſt mortelle, & je regarderais comme un crime de ne propoſer en ce moment que de vains palliatifs.

La Martinique a plus que jamais beſoin de Nègres, c'eſt un fait, elle n'a pas d'argent pour en achetter, c'en eſt un autre. Mais elle a des denrées que l'Étranger offre de lui prendre en échange des Noirs qu'il peut lui fournir. Que les barières tombent donc; que les loix prohibitives s'abrogent; que ces denrées, ſi ſtrictement dévolues au Commerce de France, circulent librement juſqu'à l'Étranger pour ſe procurer les moyens d'en faire reproduire d'autres.

Je ſais très-bien que l'avantage qu'un

Royaume trouve dans ses Colonies est celui d'entretenir un Commerce florissant ; que, par conséquent, s'il laisse écouler chez ses rivaux les productions de ses Isles, c'est en partager avec eux la propriété ; mais lorsque la crise est violente, lorsque l'on court risque de tout perdre, ne vaut-il pas mieux accéder à un partage momentané ? Et, pour me servir d'une comparaison qui a peut-être plus d'un raport avec l'objet que nous traitons, le loup le plus vorace ne préférerait-il pas se repaître d'un mouton bien gras, bien nourri, dût-il en céder une pate à quelqu'autre animal carnacier, plutôt que de ronger tout seul les os de quelque brébis décharnée, morte de langueur ?

D'ailleurs, le tort que ma proposition semble faire au Commerce de France, le vide qu'elle paraît occasionner dans les objets de ses opérations, serait nécessairement borné au tems de l'admission des étrangers : tems qu'on pourrait limiter à six ou sept années d'abord ; & ce sacrifice fait à propos assurerait au Commerce de la Métropole des réproductions capables de le dédommager bien avantageusement par la suite.

On ne manque pas d'objecter à cette propofition, déjà faite tant de fois, que fi l'on ouvrait la porte aux denrées néceffaires à acquitter les Nègres introduits par le Commerce étranger, le refte des denrées de la Colonie, fous ce prétexte, pafferaient bientôt par ce canal, & les Vaiffeaux Français ne trouveraient plus de quoi fe charger en retour.

Je réponds qu'outre que le peu de numéraire des Colonies Anglaifes empêcheraient ce mal, il eft mille manières de le prévenir. En voici une qui me femble facile, & qui explique le plan fur lequel je conçois cette opération à faire avec l'Étranger.

Le Gouvernement de la Martinique accorderait à tels ou tels Négocians des différens Ports principaux de cette Ifle, la permiffion d'y faire entrer tant de Nègres depuis tel mois jufqu'à tel autre. L'époque ferait aifée à fixer par le tems de la traite même. Le Négociant à l'arrivée de chaque parti de Nègres ferait tenu d'en communiquer la facture au Gouvernement qui lui expédierait une permiffion de verfer chez l'Étranger la quan-

tité de denrées néceſſaires au payement, & ce ſerait les bateaux munis de cette permiſſion qui pourraient ſeuls prendre cette route, après avoir acquitté les droits Domaniaux & ſubi une viſite rigoureuſe pour prévenir les fraudes. Lorſque la dette & le payement ſeraient en équilibre, plus de permiſſion juſqu'à l'achat d'un nouveau parti de Nègres. (*)

C'est dans les opérations compliquées que l'abus ſe gliſſe & ſe cache, mais celle-ci eſt trop ſimple pour avoir rien à craindre de ſemblable. La plus légère attention des Chefs en ferait recueillir les avantages ſans danger. La contrebande que tous leurs ſoins ne peuvent entiérement empêcher, ſe trouverait même détruite par ce moyen ; le bénéfice qu'elle fait eſt le ſeul motif qui l'engage à courir

(*) Ce que l'on propoſe ici pour les Nègres pourrait s'étendre aux fournitures de morue que le revendeur Nègrier pourrait acheter à l'Entrepôt étranger. Même aux fournitures de farine, &c. dans les momens de diſette. Il eſt à remarquer que par ce plan, j'éloignerais abſolument le Pavillon Anglais des côtes Françaiſes, voulant que ce Commerce fût toujours fait par des bateaux expédiés de la Martinique.

des risques, & ce bénéfice ne se trouverait plus assez fort, parce que les denrées Françaises étant aportées en plus grande quantité au marché Anglais, n'y obtiendraient plus nécessairement la même faveur, quoique cependant leur prix serait toujours plus haut que dans la Colonie même. Les versemens frauduleux, qui ne servent qu'au bien de quelques particuliers, seraient donc changés en transports légitimes, consacrés à des échanges utiles, qui ranimeraient par-tout l'Agriculture, & féconderaient encore le sein de tant de champs abandonnés.

Un autre avantage qui résulterait du paiement des Nègres en denrées chez l'Étranger, c'est que la vente intérieure dans la Colonie en serait plus sûre & plus prompte. L'Habitant payerait plus exactemenr n'ayant pas le prétexte de réaliser en argent, raison qui a souvent causé bien de délais pour satisfaire aux échéances & produit bien des non-valeurs : dans ce nouveau plan, comme on sait le tems de la fabrication des denrées, on en exigerait la livraison dans l'instant, & le refus dénoterait la mauvaise foi, ou l'impuissance.

Il eſt peu de loix, il n'en eſt peut-être pas, qui ſoient également bonnes par-tout & en tous tems : s'il en exiſte, ce ne ſont certainement pas celles qu'ont dictées les ſpéculations d'un Commerce trop variable par ſa nature pour rien établir de conſtament avantageux.

Le Commerce étranger eſt un *monſtre* qu'on a toujours repréſenté comme attaquant à la fois les droits du Prince, & les intérêts de la Métropole, on a tenté toutes ſortes d'efforts pour l'enchaîner, ſans faire attention qu'il en coûtait plus à le contenir, que ſa liberté n'eût cauſé de domages. Mais ſans vouloir encore, pour ce moment, entrer dans aucune diſcuſſion, je renvoie à un autre tems l'examen des principes qui le font ſi généralement proſcrire, & je ſoutiens que même en les admettant pour tous autres objets, celui des Nègres demande une exception. Il eſt d'une néceſſité urgente; qui le diſputera? Tout autre conſidération doit être ſubordonnée à celle-là. Il faut des Nègres à la Martinique, il en faut. Son exiſtence en dépend. Chefs, Conſeils, Députés, ſi vous vous occupez de ſes

ſes intérêts, demandez-en pour elle, & ne vous laſſez pas. Comparez les recenſemens, compulſez les Regiſtres de ſes Bureaux, ils atteſtent la diminution, graduée d'une manière effrayante, de ſes productions & de ſes Nègres.

N'EST-IL donc pas tems de s'allarmer ? Verra-t-on cette ruine prohaine ſans y chercher un remède ; &, le remède trouvé, faudra-t-il le rejeter parce qu'il contrarie d'anciennes notions ? Eh bien ! Commerçant des Ports-de-Mer, quoique tes vues bornées t'aient ſouvent conduit à des erreurs funeſtes, conſerve donc, puiſque tu le veux, tes principes excluſifs ; crie, plains-toi, dis que ſi le projet qu'on vient de propoſer était admis, tes vaiſſeaux s'en retourneraient à moitié vides ; dis-le, répéte-le ; nous ſavons que tu n'y manqueras pas : mais bientôt, toi-même victime de tes fauſſes ſpéculations, tu t'apercevras d'un vide bien plus grand que celui qu'on t'aurait accaſionné momentanément, & il ſera irréparable. Encore vingt ans, paix ou guerre, toutes les habitations ſe trouveront ſans cultivateurs, ſi les recrues ceſſent : car on ne

peut ſe diſſimuler que chez l'Eſclave les reſſources de la population ſont preſque nulles ; la mort lève ſur cette eſpèce entourée de tant de maux un tribut deux fois plus fort que celui des naiſſances. Que feras-tu alors, Commerçant peu prévoyant ? Tu te feras ruiné toi-même, tes erreurs retomberont ſur toi, tu auras fait comme un Maître avare & dur, qui continuerait à tirer de faibles ſervices d'un Eſclave exténué, & préférerait le conduire promptement au tombeau, en le forçant toujours à travailler, plutôt que de lui avoir accordé quelques jours de repos & de liberté, pendant leſquels ce malheureux aurait fait couler dans ſes veines une nouvelle ardeur, & ſes bras euſſent acquis de nouvelles forces qui l'auraient mis en état d'enrichir ſon Maître, dans la ſuite, par un travail aſſidu.

En admettant l'introduction des Noirs à la Martinique, de quelque part qu'ils vinſſent, ce projet aurait peut-être encore beſoin d'une clauſe ſans laquelle il n'en réſulterait qu'une aparence de bien pour la Colonie. Ce ſerait qu'aucun Nègre ne fût livré à l'Habitant qu'il ne le payât comptant. Dès-

lors exempt de la crainte de ſe voir pourſuivi pour le payement d'un effet qui, loin de lui tourner à compte, ſerait peut-être péri à l'échéance de l'obligation qu'il avait contractée pour ſe le procurer, il ne riſquerait plus en voulant renforcer ſon atelier ſans trop conſulter ſes moyens, de ſe voir obligé, comme il arrive tous les jours, de vendre la meilleure partie de ce même attélier pour payer la nouvelle acquiſition qu'il avait faite, & que la mort eſt venue lui enlever avant qu'il lui eût rien produit.

Cette propoſition de faire payer le Nègre au comptant eſt, ſans doute, bien différente de celle qui ſupoſait que la Colonie ne pouvait ſe rétablir à moins d'obtenir de la Métropole de longs crédits. L'exemple de la Dominique, de la Grenade même, prouve aſſez le danger de ces crédits qui, ſous prétexte d'un ſoulagement momentané conduiſent rapidement à ſa chûte le calculateur imprudent qui s'y livre. Tels ſont ces remèdes pernicieux apliqués extérieurement ſur une partie ſouffrante du corps humain où s'eſt faite l'éruption de l'humeur maligne qui le

travaille; ils guériſſent ſuperficiellement l'ulcère, mais l'intérieur reſte toujours mortellement affecté, & le remède lui-même devient un nouveau ſtimulant à l'acreté du mal qui le conſume.

En effet, le flambeau de l'expérience jette un grand jour ſur la queſtion, ſi les Colonies peuvent ſe rétablir par les crédits? Obſervons d'abord qu'on en ignorait juſqu'au nom dans les premiers tems qui les virent ſe former, s'accroître, & briller; ils ont pris naiſſance dans les jours de leur déclin, & ce déclin n'en eſt devenu que plus rapide. Ils ont, en outre, le danger de confondre également les vains deſirs du luxe, & les demandes du beſoin. Un crédit ouvert chez un Commiſſionnaire que l'appât d'une belle récolte prochaine tient comme enchaîné, & à qui il ne permet pas de hazarder le moindre refus, s'employe inſenſiblement non à payer des dettes, ou à ſe procurer de nouveaux moyens de féconder le ſein de la terre, mais à ſatisfaire mille fantaiſies, qu'ingénieux à ſe tromper ſoi-même, on prend toujours pour des beſoins réels.

Combien de précipices ainsi ouverts sous les pieds de nombre d'Habitans qui s'y sont indiscretement jetés, &, après s'être agités long-tems dans le cercle gênant de leurs affaires embarassées, se trouvent enfin réduits à la nécessité de vendre des biens qui les ont rendus pauvres au milieu des richesses, sans qu'il leur reste désormais autre chose que la surprise d'avoir absorbé des revenus considérables.

Éloignons donc à jamais des Colons ces ressources trompeuses offertes au malheureux par l'avidité, plutôt en vue de s'emparer de ses dépouilles que dans le dessein de le secourir. Disons au cultivateur obéré, répétons-lui sans cesse avec ce zèle qu'inspire l'amour de l'ordre & de la vérité. „ Tremblez, vous qui avez une famille, tremblez „ lorsque vous contractez quelqu'engagement „ d'en avoir signé la ruine. Vous achetez „ & vous comptez payer des fruits d'une „ récolte prochaine! mais l'événement désastreux vous menace! n'entendez-vous „ pas soufler ce vent furieux? Voyez-vous „ le feu allumé dans cette pièce de cannes?

„ Comment cueillir ces cafés qui tombent,
„ ou paſſer au moulin ces cannes déjà trop
„ mûres, au milieu de la mortalité qu'une
„ épidémie, ou la méchanceté d'un ennemi
„ ſecret, a répandue dans votre atelier. Ce-
„ pendant le tems inexorable vient d'amener
„ dans ſa courſe le terme fatal de vos obli-
„ gations. Des ordres ſupérieurs, au gré de
„ votre créancier protégé, devancent la mar-
„ che lente de la juſtice : comment payer?
„ Il faut vendre les ſeuls effets qui, dans
„ les Colonies, produiſent de l'argent comp-
„ tant : Nègres & beſtiaux ſont aliénés, &
„ cette habitation auparavant brillante, tombe
„ ſans valeur faute de culture, & ne va plus
„ offrir à vos héritiers miſérables qu'un champ
„ dévaſté ; heureux encore ſi quelqu'autre
„ mauvaiſe ſpéculation ne vient pas leur en-
„ lever juſqu'au ſol."

VOILA le tableau qu'un habitant devrait toujours avoir devant les yeux pour lui aprendre à ſe borner au poſſible actuel, ſans anticiper ſur des revenus incertains dont le *deficit* lui porte un coup terrible, qu'il aurait à peine ſenti, s'ils n'euſſent pas été témérairement engagés d'avance.

Mais, pourrait-on me dire, qu'importe à l'État le mal-aiſe de quelques individus, & le changement de Maître ſur une habitation, pourvu que le défriché ſoit fait, & qu'il y ait de nouvelles plantations ? Qu'importe qui ſera la récolte, pourvu qu'on ait ſemé ?

C'est d'une Maiſon quelconque qu'on peut dire qu'il eſt abſolument égal à la choſe publique quel en eſt le propriétaire, pourvu qu'elle ſoit bâtie & occupée ; mais la mutation fréquente des Maîtres ſur un habitation, eſt ſujette à mille accidens qui finiſſent par en conſomer la ruine : les plantations ne ſont plus ſuivies dans le même ordre d'agriculture ; les Nègres ne ſont plus maintenus par la même diſcipline : en changeant de joug ils veulent eſſayer les mains qui le leur impoſent, & ils eſpèrent toujours les laſſer avant qu'elles ſoient parvenues à l'aſſeoir avec fermeté. De-là une multitude de déſordres que tous ceux qui ont fréquenté les Colonies connaiſſent trop bien, pour qu'il ſoit néceſſaire de les décrire ici. Enſorte que l'on a vu plus d'une fois les anciennes plantations devenir incultes à cauſe des nouveaux défrichés témérairement

entrepris, & des habitations culbutées rapidement, parce que les travaux à faire étaient devenus au dessus des forces exploitantes.

Le non-usage du crédit, à la Martinique, non-seulement pour l'achat des Nègres, mais encore pour tous les autres objets, y procurerait encore un grand avantage, en fermant une des sources de son dépérissement. Le luxe, cet ennemi dangereux, caché sous des dehors séduisans, qui sait si bien solliciter nos goûts & flatter nos penchans, ne pourrait plus s'étendre au delà des moyens de celui qu'il tenterait envain, puisqu'il ne pourrait plus être satisfait que l'or à la main. Dès-lors la consomation reprendrait la balance naturelle, dont elle n'a pu sortir qu'aux dépens même du Commerce. Car c'est à faux que l'on a prétendu que le luxe étant un débouché pour l'industrie de la Métropole, il devoit être entretenu avec soin dans les Colonies : oui, peut-être, dans les Colonies riches & puissantes qui ne sont pas dégénérées, (& encore, j'espère prouver ailleurs que les intentions du luxe, même à Saint-Domingue, sont toutes au détriment de l'intention première, & de l'utilité

effentielle des Colonies) mais dans celles où tout eft forcé, où la nourriture du Maître & de fes efclaves, la réparation des pertes, l'entretien des Manufactures peuvent à peine être payées par le produit des denrées, que reftera-t-il pour ce luxe, & que peut-il rendre au Commerce de France? des dettes: c'eft auffi ce que l'on voit tous les jours.

En propofant à la Colonie de ne pas contracter de nouvelles dettes, il faut auffi lui propofer le moyen de fe libérer des anciennes. Mais à qui doit-elle? Eft-ce au dehors, eft-ce au dedans? Les loix févères établies en faveur du Commerce de France, & fuivies affez exactement, font que, très-peu engagée envers la Métropole, elle ne lui doit pas deux millions. Mais plus de vingt-cinq millions font dus chez elle, par elle, à elle-même. C'eft cette maffe qui l'occupe, la fatigue, la tourmente, imprime à fa circulation intérieure un mouvement embaraffé, & prefqu'inutilement, car elle ne fe libère pas, ni ne faurait prétendre à fe libérer.

Ces dettes font, ou des avances faites par des Commiffaires depuis trente ans & plus,

qui ſont encore réduits à joindre, chaque année, l'intérêt au capital, ſans preſque rien retirer de l'un ni de l'autre que de vaines eſpérances; ou bien, & c'en eſt la majeure partie, ces dettes ſont la ſuite inévitable de la manière dont on procède dans les ſucceſſions, un ſeul héritier ſe chargeant ordinairement, pour éviter le partage des biens, de payer de ſes revenus les trois quarts, ou même les ſept huitièmes, de ſa valeur ſuivant le nombre des co-partageans, dans un eſpace de tems convenu : ſpéculations vaines, calculs démentis ſouvent dès la première année; mille cauſes le font manquer à ſes engagemens : delà cette foule d'hypothèques, de droits point liquidés : delà le poſſeſſeur aparent d'un bien n'en eſt que le Fermier mal à ſon aiſe, tremblant toujours d'être dépoſſédé, n'oſant, ne pouvant rien faire pour l'amélioration, n'étant point encore, perdant même l'eſpoir d'être jamais Propriétaire aſſuré & tranquille.

Voila le vice ſecret qui mine ſourdement cette Colonie, & l'empêchera toujours de ſe relever juſqu'à ce qu'il ſoit extirpé. Mais quelle main adroite pourra prétendre en arracher

les racines ſans courir riſque de porter un coup trop ſenſible à l'exiſtence même de la Colonie, ſans y jeter tout dans la plus dangéreuſe confuſion, enfin ſans occaſionner plus de murmures que d'aplaudiſſemens? Comment débrouiller ce cahos de mauvaiſes affaires, & tirer l'Habitant de ce labyrinthe dans lequel il vit & meurt embaraſſé?

Suspendre pour un certain tems le payement des dettes antérieures à une certaine époque, ou les abolir tout-à-fait comme l'ancienne Rome en a donné l'exemple dans les poſitions critiques? Mais que deviendraient pendant cet *intérim* ceux qui n'ont pour vivre que ce que leur importunité, armée de contrats & de ſentences, peut arracher de tems en tems aux détenteurs des habitations ſur leſquelles ſont établies leurs repriſes? D'ailleurs, quelle eſt donc la ſituation d'un Pays qui, pour ſe ſauver du naufrage, eſt réduit à faire des loix contre la bonne foi publique, & qui pourrait jamais autoriſer à violer ainſi les titres de la propriété du Citoyen?

Admettre la ſaiſie réelle? Peut-être, en

effet, qu'après un bouleverſement général elle ferait renaître l'ordre & la paix. Mais outre les inconvéniens connus qu'elle entraîne, où prendre des Capitaliſtes aſſez forts pour payer comptant le prix de leurs acquiſitions? Et ſi vous leur donniez la facilité de payer des dettes anciennes par de nouveaux engagemens, vous n'auriez dès-lors rien opéré pour le bien de la Colonie, puiſqu'étant ſujets aux mêmes événemens ruineux que les anciens Maîtres, les mêmes conſéquences s'enſuivraient pour les nouveaux. En outre, le verre magique à travers lequel l'Habitant des Isles en général, eſt accoutumé de conſidérer ſa fortune, ne permettrait jamais de ventes à ce prix modéré, & ſeul vrai, qui peut mettre l'acquéreur au deſſus des événemens annuels.

Quel eſpoir reſte-t-il donc à la Martinique de reprendre, non pas ſon premier luſtre, mais du moins un état d'aiſance qui la rende encore utile à la Métropole, & de ſe délivrer de ce fardeau de dettes ſous lequel elle peut à peine reſpirer? Aucun, oſons-le dire, aucun, ſi le Gouvernement, jetant un œil compâtiſſant ſur ſa poſition déplorable, ne lui

procure promptement la ſeule reſſource qui lui reſte, c'eſt l'établiſſement d'une eſpèce de Chambre (*) d'eſcompte & d'amortiſſement, à-peu-près telle qu'il en fut propoſé une en France pour les papiers Royaux, projet jugé alors impraticable pour ce Royaume par des conſidérations particulières qui ne ſubſiſtent pas ici, & qui peut ſeul opérer une révolution ſalutaire : expliquons-le en peu de mots (§).

Cette Chambre compoſée d'un certain nombre d'Actionnaires, ſerait autoriſée à introduire dans la Colonie, n'importe par quelle voie, trois mille Nègres par an, qu'elle vendrait, par exemple, au prix de mille livres tournois le Nègre fait, à ceux qui la payeraient en argent comptant. Elle ſerait autoriſée à rehauſſer d'un dixième ce prix pour l'acheteur qui voudrait la payer avec tout papier

(*) Je dis Chambre & non pas Caiſſe, parce que ce ſerait deux choſes très-différentes.

(§) On tient ce plan tout prêt avec ſes développemens : on ne peut ici qu'en tracer une légère eſquiſſe ; ſi l'idée prenait faveur, on ſe ferait un devoir de le communiquer.

hypothéqué ſur quelque habitation que ce fût antérieur à l'Établiſſement de la Chambre.

On conçoit que cette Chambre aurait bientôt attiré à elle toutes les mauvaiſes dettes de l'Iſle, & l'on demande ce qu'elle va faire de ce monceau de papiers dont elle ne pourrait exiger le payement ſans tout culbuter : auſſi, lui ſera-t-il très-défendu de chercher à ſe le prouver de ceux ſur qui ils portent. Mais il faudra qu'elle les rende à la circulation avec ſon endoſſement (*) qui les fera valider & leur donnera cours ſans que perſonne puiſſe les refuſer ; elle en achetera donc des denrées de toute eſpèce, & elle ne perdra qu'un vingtième ſur cette ſeconde opération, de ſorte qu'elle en aura gagné un net, pour prix de ſa ſignature. L'Habitant, ou le Négociant redevenus poſſeſſeurs de ces papiers, ou d'autres qui les repréſenteraient, pour le prix des denrées qu'ils auront vendues, les rendront

(*) On ſent qu'il faudrait, pour faciliter la choſe, changer ces hypothèques, dont la plupart feraient de vieux contrats accompagnés d'un tas de procédures, contre des eſpèces de coupons de la Chambre, plus aiſés à entrer dans la circulation des affaires.

encore à la Chambre, si bon leur semble pour se fournir des Nègres, ou les placeront dans le Commerce comme bon leur semblera, & ces papiers à chaque opération perdront toujours un vingtième, jusqu'à ce qu'entiérement éteints, ils aient déchargé la Colonie de leur masse prodigieuse, sans effort, & sans perte marquée de la part de ceux qui les auront possédés.

Il faudrait pour éviter tout danger que la Chambre ne pût se charger que pour deux millions de papier par an, à moins que la pratique secondant la spéculation, la circulation intérieure ne devînt extrêmement active, & ne fît tendre promptement à l'extinction; alors il lui serait loisible d'endosser un plus grand nombre de papiers. Tel est un projet dont il suffit de présenter ce faible aperçu. Je vais terminer cette longue Lettre en récapitulant les trois moyens de rétablir la Martinique. Libre abord de ses rades pour les Nègres, & conséquemment les vivres des Nègres; prix modique sur ces deux objets, dût le Gouvernement payer des primes pour l'établir; & l'extinction des dettes hypothéquées.

Quelle circonſtance plus favorable pour obtenir ces bienfaits, que celle d'un Roi vertueux & ſenſible, conſeillé par des Miniſtres éclairés qui veulent le bien? Et Vous, Guerrier célèbre, aux ſoins de qui la Martinique fut long-tems confiée, en des tems difficiles & orageux, Vous qu'elle a vu pluſieurs fois revenir honorer ſes rivages de vos lauriers, dites au Miniſtre de la Marine, au Roi même, car on peut maintenant aprocher le Trône lorſque les intentions ſont pures, dites-leur „ Cette Colonie infortu-
„ née, frapée de tous les fléaux, a beſoin de
„ conſolations; il les faut grandes & promptes;
„ ſi vous voulez conſerver cette poſſeſſion,
„ jetez ſur elle un œil de pitié, regardez-la
„ comme une fille chérie qui, chaque jour,
„ dépérit conſumée par une langueur ſecrette
„ que vous ſeuls pouvez guérir; ſi vous dai-
„ gnez lui donner les ſecours que ſon état
„ exige, elle peut encore, en recouvrant les
„ jours brillans de ſa première ſanté, vous
„ payer avec uſure de vos ſoins paternels."



LETTRE

LETTRE IV.

MONSIEUR,

Tous les beſoins de la Martinique ſont préciſément ceux de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie, & des autres Isles du Vent; par-tout en les parcourant j'ai entendu demander des Nègres, & des vivres pour eux; par-tout j'ai vu des cultures ſuſceptibles d'être étendues, & des terreins abandonnés, faute de bras; par-tout j'ai entendu des plaintes contre le Commerce de France, qui laiſſait ces Colonies dans un dénuement total de Nègres, & rien ſans doute ne prouve mieux le beſoin dans lequel elles ſont de ces objets, que cette réclamation générale & conſtante, apuyée ſur l'état des fournitures faites depuis vingt ans par le Commerce de France, aux Colonies des Isles du Vent; elles poſsèdent enſemble environ deux cens mille Nègres, qui même en n'eſtimant les pertes annuelles que ſur le pied du vingtième des individus, donnent deux cens mille Nègres morts pendant ces vingt années. Et les importations du Commerce de

France n'ont monté pendant ce tems qu'à dix-sept mille têtes de Noirs : les naissances dans aucune des Colonies, indépendamment des fléaux, des épidémies, & de tous accidens destructeurs, ne vont jamais à la moitié des pertes chaque année ; que seraient donc devenues ces Colonies, si le Commerce interlope n'y avait jeté continuellement des Nègres ?

Il serait superflu d'entrer dans un plus long détail au sujet des Isles du Vent, passons tout de suite à ce qui concerne Saint-Domingue, c'est là que les Armateurs qui font la traite des Nègres envoyent toutes leurs cargaisons. C'est cette immense Colonie qui fait principalement l'objet de toutes leurs spéculations en tout genre.

Dire que Saint-Domingue est la plus riche Province de l'Empire Français, c'est un fait que l'état de ses productions annuelles, maintenant très connu, prouve sans replique. Fournir aux consomations de l'intérieur du Royaume pour cinquante-cinq millions, & donner une surabondance de denrées, telle qu'en passant à l'étranger, elle fasse entrer

annuellement dans la balance du Commerce de la Métropole une ſomme de plus de ſoixante-quinze millions, telle eſt l'importance des Colonies Françaiſes, tel eſt leur précieux réſultat. Saint-Domingue entre ſeul pour les trois quarts dans la maſſe de ces immenſes productions, & Saint-Domingue pourait aiſément augmenter ſes cultures de plus d'un tiers, peut-être même pourait-on dire de moitié. Car ce n'eſt pas ſeulement par de nouveaux défrichés, quoique la ſurface de ſon terrein ſuſceptible d'exploitation attende encore en grande partie le cultivateur, mais c'eſt auſſi par une culture plus ſoignée ſur les habitations déja formées, & qui demandent des améliorations que le manque de Nègres rendent impoſſibles, tant que l'on ne prendra pas des meſures efficaces pour ſubvenir à la nourriture & au remplacement des ateliers.

L'ADMINISTRATION pénétrée enfin de ces grandes vérités, a cru devoir profiter du rétabliſſement de la paix pour faire quelques changemens à un régime prohibitif qui n'avait ceſſé d'exciter des réclamations, & que les raiſonnemens les plus ſimples & les plus clairs,

joints à une ruineuse expérience, condamnaient hautement. L'Artêt du Conseil d'État, du 30 Août 1784, reconnaissant l'insuffisance des Ports d'entrepôt, établis l'un à Sainte-Lucie, l'autre au Môle Saint-Nicolas, pour Saint-Domingue, a suprimé ce dernier & en a ouvert trois autres, savoir, un au Cap Français, un au Port-au-Prince, un aux Cayes Saint-Louis : quant aux Isles du Vent, on a maintenu l'entrepôt du Carénage pour Sainte-Lucie : on a fixé celui de la Martinique à Saint-Pierre, celui de la Guadeloupe à la Pointe à Pitre, & celui de Tabago à Scarborough. On n'a rien changé pour Cayenne & la Guyanne Française, à ce qu'il fut fixé antérieurement, par un autre Arrêt du 15 Mai de la même année 1784, pour la liberté générale du Commerce dans ladite Colonie.

L'Arrêt du 30 Août ne fut rendu qu'après une discussion très-longue, dans laquelle tous les Membres du Conseil d'État furent entendus. Cette discussion tint plus de sept séances, & les intérêts du Commerce de la Nation y furent développés dans le plus grand détail.

A la lecture de cet Arrêt les Négocians des Ports-de-Mer se sont élevés avec fureur, & ils ont envoyé des Députés pour faire des représentations sur ce qu'ils appellent leurs droits, qu'ils prétendent enfreints par cet Arrêt.

Ces Députés ont distribué dans la Capitale une quantité innombrable de différens Mémoires qui se ressemblent tous quant aux moyens & aux injures, qu'ils prodiguent avec assez d'indécence aux Propriétaires des terres dans les Colonies.

Dans le même tems que ces Négocians députaient à Paris les Orateurs de leurs Corporations, d'autres Émissaires volaient vers le Parlement & les États de leurs Provinces, pour les soulever & les engager dans leur querelle, & l'on a vu avec étonnement que des Magistrats qui, comme Propriétaires de terre dans l'intérieur du Royaume, auraient, sans doute, aussi beaucoup de plaintes à faire contre le Monopole des Négocians des Ports-de-Mer, entraînés par leurs clameurs, & d'autant plus aisés à se tromper dans l'objet en question, qu'il n'est pas du ressort de ceux

ſoumis à leur expérience, s'étaient rendus les échos des plaintes de la cupidité & de l'ardent égoïſme de ces Négocians.

Une des plus grandes queſtions d'État, une des plus importantes, peut-être, pour le bonheur de l'humanité, eſt celle qui ſe préſente. Il s'agit ici de Loix prohibitives contre leſquelles, les bons, les meilleurs Eſprits de la Nation ſe ſont élevés avec force depuis vingt ans, & qu'ils ont attaquées par des principes & des raiſons que leurs adverſaires ne détruiront jamais.

Je me garderai de prononcer ici d'une manière déterminée ſur les Loix prohibitives en général, mais ce que je ſais, c'eſt qu'elles ſont odieuſes par-tout, & produiſent de grands maux dans pluſieurs cas. Si, cependant, un État était apauvri par l'importation des Marchandiſes de luxe, ou dont il ſerait phyſiquement poſſible de ſe paſſer, les Loix prohibitives pourraient alors être utiles, encore ne ſerait-ce que dans le cas où les denrées du Pays ne ſuffiraient pas à l'échange de ces objets de luxe, & où l'on ſerait forcé de donner

un retour en numéraire pour le ſolder, ce qui ſouffrirait peut-être encore quelques diſtinctions.

Si les Loix prohibitives portaient, au contraire, ſur les premiers beſoins de la vie, ſur les alimens de première néceſſité, ſur des Bois pour la conſtruction des Maiſons, & des Édifices propres aux Manufactures, & à l'exploitation; ſi ces loix avaient depuis ſoixante ans donné la mort à plus de quinze cens mille créatures humaines; ſi la pratique de ces Loix avait démontré que leur obſervation ſtricte allait contre le but qu'on s'était propoſé en les faiſant; ſi elles avaient détruit la Culture & les Cultivateurs; ſi l'infraction ſecrète, mais conſtante, à ces Loix, les avait ſeule ſoutenus depuis leur établiſſement; ſi l'État qui en avait impoſé le joug à quelques-unes de ſes Provinces, ſe trouvait ſéparé par un trajet de Mer de quinze cens lieues de ces Provinces; ſi cet État était expoſé à des riſques, à des guerres preſque continuelles qui l'empêcheraient ſouvent de porter des ſecours à ces Provinces; ſi, même en tems de paix, les ſecours ne pourraient, dans le

cas d'une famine imprévue parvenir à ces Provinces que plus de six mois après leurs demandes ; si l'État ne produisant ni riz, ni salaisons, ni bois de charpente, était toujours forcé de les tirer de l'Étranger, même de ses ennemis, à des prix exorbitans & avec des frais immenses, ne sera-t-on pas forcé de convenir que ces Loix ont été non-seulement inconséquente, ridicules, mais encore inhumaines ? Ne sera-t-on pas forcé de convenir aussi que les provocateurs de ces Loix, leurs soutiens, leurs défenseurs, seraient également inconséquens, ridicules, inhumains ?

Le premier Code des loix prohibitives qui ait été fait en France, je ne dirai pas *pour* comme ces Messieurs des Ports-de-Mer, je dirai, & avec justesse d'expression, *contre* les Colonies, est de 1727. Avant cette époque les Anglais & les Hollandais qui avaient, comme ils ont toujours eu, plus d'intelligence en fait de Commerce, plus de richesses, plus d'économie, & plus de moyens que nos Marchands, y aportaient des Esclaves, & tout ce qui était nécessaire en tout genre. Il est prouvé que c'est avec ces premiers moyens

que la Culture des Colonies s'eſt établie. Ainſi les Négocians ne diſent point une vérité lorſqu'ils avancent dans tous leurs écrits que ce ſont eux ſeuls qui ont établi nos Colonies, & qui ont fait les avances des premiers moyens à leurs Cultivateurs. Leurs déclamations, à cet égard, comme à tous autres, les reproches qu'ils oſent faire aux Colonies pour leurs prétendus ſervices, tombent donc à faux, & portent ſur une pure invention de faits. Nous avons, de nos jours, dans la Colonie de Cayenne, qu'on a été forcé d'abandonner au Commerce étranger, & dans l'état languiſſant de celle de Sainte-Lucie, un exemple frapant combien ils ſont peu capables, non-ſeulement d'établir des Colonies, mais même d'entretenir celles qui ont des commencemens de culture & d'exiſtence.

On peut aſſurer ſans trop de témérité, qu'à cette époque de 1727, les lumières ſur l'Adminiſtration des Colonies étaient à peine à leur aurore, ou pour mieux dire, qu'elles furent dès-lors entourées d'un nuage épais que l'intérêt des particuliers avait formé, & qu'il eut ſoin d'entretenir. D'un autre côté l'utilité de

ces établiſſemens était miſe en problême par des gens qui ſe prétendaient éclairés. La Nation, en général, les regardait avec une indifférence qui eut malheureuſement la plus grande influence dans la rédaction des Loix prohibitives.

Dans la confuſion d'idées & de principes où l'on était alors, ſur ces matières, il parut donc plus expédient d'imiter fidélement ceux des Anglais que d'en créer d'analogues à notre poſition. Mais ce que l'on oublia de prendre de cette Nation, ce qui ne put pas même entrer dans les idées qu'on dut ſe former alors ſur les Colonies, ce fut *cette tendre ſollicitude pour les Colons*, qui, dès l'origine des établiſſemens Anglais d'Outre-Mer, n'a ceſſé d'être la baſe de leurs maximes de Gouvernement & de Politique.

Les Anglais, dans leurs idées de Commerce & de Navigation, avaient enviſagé le Colon comme le premier Agent, & la France dans les ſiennes n'enviſagea que le Commerçant. Auſſi ces Commerçans n'oublièrent rien de ce qui pouvait favoriſer leur condition,

& l'autorité des Loix Anglaiſes les ſervit merveilleuſement.

Nous avions alors le Canada & le Miſſiſſipi. Les Négocians firent enviſager au Miniſtère que ces deux Colonies pouvaient remplir vis-à-vis de nos Isles à ſucre le même office que la Nouvelle-Angleterre rempliſſait vis-à-vis des Isles à ſucre de la Métropole Brittannique. C'était par ces deux Colonies, ſelon eux, que les Antilles & Saint-Domingue devaient être fournies de riz, de ſalaiſons & de bois de toute eſpèce. C'était par le Canada & le Miſſiſſipi qu'elles devaient trouver le débouché de leurs ſirops & de leurs taffias. Tout fut promis au Miniſtère par les Négocians (car des Négocians promettent tout ce qu'on veut) & tout leur fut accordé. Il paraît même que l'éloignement des poſitions géographiques, les difficultés, les longueurs & les dangers de la Navigation du Fleuve Saint-Laurent, & de celui du Miſſiſſipi n'entrèrent pour rien dans les conſidérations qui dictèrent ces Loix prohibitives. On ne conſulta pas même la population & la culture du Canada & du Miſſiſſipi qui étaient naiſſantes;

on ne vit pas, ou plutôt on empêcha de voir que ces Colonies, qui ont été dans un état de guerre continuel, soit contre les Anglais, soit contre les naturels du Pays, pouvant à peine subsister de leurs propres récoltes, il leur était impossible d'être d'aucune utilité à nos possessions des Antilles. Et parce qu'elles tenaient au continent de la Nouvelle-Angleterre, qui était dès-lors à un point de culture & de population capable de fournir à dix Colonies, on crut bonnement que les Isles à sucre Françaises en tireraient les mêmes avantages, c'est ainsi que pendant long-tems on a raisonné en France en matières de Colonies & de Commerce.

Ce serait peut-être ici le lieu d'examiner si la Grande-Bretagne a tiré effectivement autant d'avantage de ses Loix prohibitives qu'on le croit communément : nombre d'Observateurs éclairés sont aujourd'hui persuadés du contraire, & la perte de la Nouvelle-Angleterre pourrait donner la solution de ce problême, dont l'examen me mènerait trop loin de mon sujet. Mais ce que l'on doit examiner ici, ce sont les résultats de ces Loix

prohibitives pour leurs Colonies à ſucre. Je paſſerai enſuite à quelques détails ſur celles que nous avons faites à l'imitation des Anglais, & ſur les événemens qui en ſont réſultés.

Pour parvenir à une connaiſſance exacte de ces matières, il convient de jeter d'abord les yeux ſur les Cartes, d'y examiner la poſition géographique de la Nouvelle-Angleterre, & celle des Antilles; il convient auſſi de s'inſtruire de la facilité & de la briéveté de la Navigation dans cette partie du globe, & l'on concevra d'un coup-d'œil tous les avantages que les Colonies à ſucre des Anglais ont tirés de la Nouvelle-Angleterre, non-ſeulement en tems de paix, mais même en tems de guerre; ſoit pour la nourriture de leurs Eſclaves, ſoit pour l'entretien & la conſtruction des bâtimens de leurs Manufactures, ſoit pour le débouché de leurs ſirops & de leurs taffias qu'ils appellent *Rum.*

Ces fortunées Isles Anglaiſes avaient par la Georgie & la Caroline le riz à 15 & 18 liv. le quintal, lorſque dans les Colonirs Françaiſes le peu qu'on pouvait y en acheter ſe

vendait 60 & 80 liv. même en tems de paix. Elles avaient, par toutes les Provinces qui bordent la Mer depuis Philadelphie jusqu'à Boston, les plus belles farines à 30 liv. le baril, lorsqu'en tems de paix même le prix commun des nôtres était de 90 à 100 liv. elles avaient pour la nourriture de leurs Esclaves, en tout tems, paix ou guerre, la plus belle morue, la plus fraîche & la plus saine à 15 & 20 liv. le quintal, lorsque les Isles Françaises la payaient au Commerce de France jusqu'à 90 & même 100 liv. Et que l'on fasse attention que cette morue Française avait subi avant de leur parvenir plus de six mois de séjour dans des calles chaudes, où l'air est toujours mal-sain & méphitique, & que conséquemment elle était corrompue, & aportait aux Esclaves des Colonies Françaises les germes de toutes les maladies & la destruction.

Les Isles Anglaises avaient par la Nouvelle-Angleterre les meilleurs bois pour leurs bâtimens à un prix si modéré qu'il était toujours au dessous de celui que les mauvais bois du Nord de l'Europe, qui se corrompent au bout de quatre ou cinq ans dans nos

Colonies, coûtent dans les Ports du Nord où ils se vendent le moins cher : de manière que des établissemens qui coûtaient quatre à cinq cens mille livres à un Propriétaire de nos Colonies, ne revenaient qu'à cent mille livres au Propriétaire des Isles Anglaises.

C'était sur-tout par la Nouvelle-Angleterre que les Habitans des Isles Anglaises obtenaient de leurs sirops amers un débouché qui donnait à leurs Manufactures & à leurs Cultures des avantages, & des moyens d'augmentation qui paraîtraient incroyables à ceux qui ont vu pendant plus de quarante années les trois quarts des Habitans Français jeter les leurs dans les Savanues, & aimer mieux les perdre que d'en faire les charrois pour n'en obtenir aucun prix. C'était lorsque l'Habitant Français jetait les siens que l'Habitant Anglais les vendait jusqu'à quatre livres les deux veltes. Et si l'on considère que les résultats en sirop peuvent être estimés le sixième des revenus d'une habitation en sucre, que d'un autre côté, la concurrence du Commerce a toujours été telle dans les Colonies Anglaises que tous les ustenciles aportés d'Europe

n'y ont jamais été vendus, même en tems de guerre au-delà de quinze ou vingt pour cent ; on concevra facilement qu'avec le produit de ses seuls sirops, que le Propriétaire Français était forcé de laisser perdre, (répétons-le) le Propriétaire Anglais faisait tous ses frais d'exploitation, subvenait à la nourriture de ses Esclaves, au remplacement de ses Nègres & de ses animaux, tandis que l'Habitant Français était obligé de vendre une grande partie de ses sucres pour payer ces objets.

Il est enfin une vérité constante & dont la preuve est facile à acquérir, c'est qu'entre une habitation Française & une Anglaise, faisant chacune six cent milliers de sucre brût, il y avoit une différence de plus de soixante mille livres par an, au détriment du Propriétaire Français. Il est encore une autre vérité c'est que dans tous les tems le Propriétaire Anglais a vendu ses sucres dix & quinze pour cent de plus que le Propriétaire Français, lorsque les sucres de nos Colonies (& les Négocians en conviennent) ont une valeur intrinséque, par leur beauté, supérieure à ceux

des

des Anglais. Obſervons cependant, & il eſt très-néceſſaire de le faire pour prendre une idée du caractère des diſcours de nos Marchands en toute occaſion, obſervons, dis-je, que nos Négocians ſe plaignent toujours du haut prix des ſucres dans les Colonies Françaiſes, & prétendent qu'ils perdent dans leurs retours, comment font donc les Négocians Anglais ?

VOILA ce quon a toujours diſſimulé au Gouvernement Français, & ce qu'on aurait dû lui montrer pour le mieux guider dans ſes Loix prohibitives : car avant d'imiter celles des Anglais, il ſemble qu'il eût été raiſonnable de comparer la faibleſſe de notre Marine Marchande avec la force de celle des Anglais ; le peu d'intelligence de nos Negocians, leur peu d'économie, l'exiguité de leurs moyens avec l'activité, la ſagacité, la ſageſſe & les fortunes énormes des Marchands Anglais ; les différences de l'intérêt de l'argent en France & en Angleterre ; celles du génie, des mœurs, des uſages, des préjugés des deux Nations, & des formes des deux Gouvernemens. Il ſemble qu'il eût fallu conſulter & la poſition

politique & la population de la Nouvelle-Angleterre, & les comparer avec la poſition conſtament critique & hoſtile du Canada & du Miſſiſſipi. Il ſemble qu'il eût été néceſſaire de meſurer, au moins de l'œil ſur des cartes, l'étendue de notre territoire dans les Antilles, & d'en comparer enſuite la population avec celle des Colonies Anglaiſes à ſucre. On ne ſe ferait pas alors flaté du ridicule eſpoir que le Canada, où la Navigation du Fleuve Saint-Laurent n'eſt libre que quatre mois de l'année, & totalement interrompue les huit autres, que le Miſſiſſipi, dont les Peuples s'occupaient plus de chaſſe, de traite avec les ſauvages & de guerre, que de cultures, puſſent jamais alimenter nos Iſles à ſucre, & remplir vis-à-vis d'elles les mêmes fonctions que la Nouvelle-Angleterre rempliſſait avec ſurabondance vis-à-vis les Colonies Anglaiſes.

On eût peut-être fait des Loix prohibitives, mais on eût certainement pris des tempéramens qui, en rendant la Nouvelle-Angleterre ſans intérêt, & par conſéquent indifférente, dans les conquêtes de ce qu'elle appellait alors la Mère-Patrie, nous euſſent probablement

épargné les humiliations de la guerre de 1756. Eh ! qui peut encore ignorer que ce ſont les Anglo-Américains qui ont fourni les principales forces & de terre & de mer (*) aux Anglais, dans cette guerre déſaſtreuſe? Ne ſont-ce pas eux & leurs moyens qui nous ont fait perdre le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, &c. La Havane eût-elle jamais été priſe ſans leurs efforts? C'eſt ce qu'on n'avait pas prévu en 1727, & cependant ce qu'il eût fallu prévoir. Mais voici comme l'on raiſonna alors. *Les Anglais ont fait des Loix prohibitives pour leurs Colonies : ces Loix les ont fait proſpérer ; donc la France pour obtenir la même proſpérité n'a qu'à imiter celles de l'Angleterre.* Quelle logique ! Et cependant c'eſt ainſi que l'on a raiſonné en France dans tous les tems en matière de Colonie & de Commerce, parce que nos Marchands, que l'on a toujours trop écoutés, ont eu intérêt que l'on raiſonnât ainſi.

(*) Ils ne fournirent pas, il eſt vrai, les Vaiſſeaux de Ligne des Eſcadres Anglaiſes, mais ils fournirent une grande partie des Matelots, mais ils fournirent une partie des troupes de débarquement.

Quelque févérité que l'on eût mife dans nos Loix prohibitives, malgré même la peine de Galères que ces Marchands avaient eu le crédit & la cruauté d'y faire inférer, il y eut dans tous les tems une contrebande qui, bravant tous les dangers, aporta des Efclaves dans les Colonies & toute efpèce de provifions. Les Gouverneurs-Généraux, les Intendans, les Juges des Colonies qui voyaient mieux & de plus près que le Cabinet de Verfailles, les maux qui réfultaient des prohibitions, fermaient fouvent les yeux fur cette contrebande. Delà ces accufations, ces plaintes, ces calomnies fi fouvent récidivées de nos Négocians contre ces Adminiftrateurs; mais obfervons-le, & il eft effentiel de le faire, les réfultats de cette contrebande étaient l'accroiffement de la Culture, & conféquemment du Commerce & de la Navigation.

Tant que la paix durait les Colonies prenaient donc un accroiffement de culture & de profpérité, que les Commerçans préfentaient adroitement au Miniftère comme l'effet de fes prohibitions, lorfqu'au contraire cette augmentation de Culture, de Commerce & de

Navigation n'était que le résultat des infractions continuellement faites aux Loix prohibitives. Mais dans les tems de guerre ce Commerce de contrebande venant à manquer, c'était alors que les Loix prohibitives exécutées dans toute leur sévérité, faisaient éprouver les plus grandes calamités dans les Colonies.

Dans les guerres de 1744 & de 1756, elles furent réduites à des extrémités & à des maux que l'on ne saurait peindre, le baril de farine qui ne contient que 170 livres pesant, fut vendu aux Isles du Vent, & dans la partie de l'Ouest & du Sud de Saint-Domingue, jusqu'à 600 livres : la barique de vin de Bordeaux dont le prix ordinaire était alors de 120 livres fut vendue 1200 livres : les sucres tombèrent à trois livres le quintal, le café à deux sols la livre, & encore n'en trouvait-on pas toujours le débouché, une paire de mauvais souliers de pacotille dont le prix d'Europe était de 40 à 50 sols, s'est vendue 1500 livres pesant de sucre brut : le prix de tous les ustenciles de Manufacture, & de tous les instrumens aratoires était dans la même proportion. J'ai vu, j'ai lu chez

plusieurs Habitans ces effroyables comptes de ventes & d'achats ; malheur à celui qui ne frémit pas, comme moi, en les voyant tracés ici ! que dis-je ? frémir ! Ah ! bien loin d'éprouver cette impression douloureuse, tel Négociant en lisant ces détails ne sentira d'autre chagrin que celui de n'avoir pas été le Colporteur heureux qui fit alors un gain si considérable.

Les Habitans n'ayant rien à donner à leurs Esclaves pour leur nourriture, leur permettaient d'aller travailler par-tout où ils pouvaient obtenir leur subsistance, la plus grande partie de ces malheureux ne trouvant point à s'employer, périssaient de faim, invoquant en vain la charité des Colons, qui étaient eux-mêmes fort embarassés de pourvoir à leurs propres besoins. Les Établissemens tombaient en ruine ; les Bâtimens s'écroulaient faute de réparations, plus des deux tiers des Propriétaires, de ceux même qui avaient des habitations dont la valeur en tems de paix s'élèvait à des millions, étaient réduits aux seuls vivres du Pays, faute de pain, & à boire de l'eau n'ayant point les moyens d'acheter du vin.

Les Adminiſtrateurs des Colonies préſentèrent, ſans doute, aux différens Miniſtres le tableau de ces calamités. Mais les Négocians des Ports-de-Mer qui, par leurs Députés, obſédaient ſans ceſſe ces Miniſtres, avaient trop d'intérêt d'écarter de leurs cœurs tout ſentiment de pitié & de commiſération. Les Miniſtres ne connaiſſaient pas alors ces Négocians : confondant toujours dans leurs idées & le Commerce & le Commerçant, ils croyaient que ſi la bonne foi était l'âme du Commerce, elle devait guider auſſi celle des Commerçans, & ceux-ci niaient éfrontément tous ces malheurs qui menaient à grands pas les Colonies à leur perte. Ce fut alors qu'un de leurs Écrivains eut l'audace de conſigner dans un Mémoire au Miniſtre, que les Habitans des Colonies ſe plaignaient bien à tort que le Commerçant les laiſſait manquer des choſes les plus néceſſaires à la vie, qu'ils avaient tout dans la plus grande abondance; qu'au reſte leur Pays leur fourniſſait par profuſion des alimens excellens, la Caſſave, l'Igname, la Patate, &c. qu'ils avaient pour boiſſon *délicieuſe* leurs taffias. Que l'on juge d'après celle-ci, les aſſertions répandues dans

leurs écrits ; elles ont à-peu-près toutes le même caractère d'humanité & de véracité. Pour répondre implicitement à une de leurs plus coupables insinuations, (*) il est nécessaire de remarquer ici la force & l'empire qu'ont dans les âmes des Cultivateurs Français de l'Amérique, les principes religieux d'amour de la Patrie & de dévouement, portés jusqu'à l'enthousiasme.

Ce fut dans cet état d'abandon de la France, ce fut dans ces affreuses calamités, ordonnées par des Loix prohibitives qui n'enfantaient que des malheurs & des désastres, que les Anglais vinrent se présenter devant la Guadeloupe & offrir à des corps exténués par les besoins les plus pressans, tous les secours dont un ennemi puissant regorgeait dans ses Isles. Nègres, vivres, vêtemens, débouché pour leurs sirops, abondance, richesses, douceur de Gouvernement, prospé-

(*) Celle qui tend à faire suspecter l'attachement des Colonies Françaises pour leur Métropole, qu'ils ont répétée par-tout & notamment dans le dernier Mémoire des Directeurs du Commerce de la Province de Guyenne.

rité, bonheur, tout fut offert & refusé. On vit des Cultivateurs, des pères de famille abandonner leurs possessions, les exposer aux ravages & à l'incendie dans leur absence, quitter leurs femmes, leurs enfans, & les exposer aux insultes & aux cruautés d'une soldatesque effrénée, pour se ranger sous le drapeau Français : on les vit sans souliers, sans habits, sans munitions de guerre, presque sans armes, & sans pain, aimer mieux mourir Français que d'abandonner leur Général ; on les vit tenir devant l'ennemi, trois mois entiers, dans une situation que l'on ne saurait dépeindre, & ne *permettre* que l'on capitulât que lorsque toute espérance de secours fut perdue.

La Martinique qui éprouvait les mêmes privations, les mêmes calamités, les mêmes misères depuis six ans, fit voir les mêmes généreux efforts, le même dévouement, la même énergie. On y vit trois cens pères de famille réunis à quelques Compagnies qui formaient toutes les forces de l'Isle, se faire mettre en pièces à l'attaque du Camp Anglais défendu par huit ou neuf mille hommes, &

ne se retirer qu'à la dernière extrémité. Ce n'est sans doute que dans une classe pure, ne calculant point ses intérêts à la journée, connaissant, aimant une Patrie, un Roi, telle qu'est celle des Cultivateurs, qu'on peut espérer de trouver des hommes de cette fidélité, & de ce courage. Revenons à l'exposé de la marche & des effets des Loix prohibitives.

Les désastres de la guerre de 1756 (*), pré-

(*) Il se passa des choses bien incroyables dans cette guerre de 1756. Le Roi envoya dès 1755 trois Bataillons au Canada ; en 1756 il en envoya quatre autres. On prit en même tems des mesures pour faire partir avec eux les vivres qui leur étaient nécessaires pour faire campagne, & ces vivres arrivèrent sans être interceptés. Le Ministère savait donc que le Canada ne pouvait pas suffire à la subsistance de sept Bataillons. Malgré cet aprovisionement, dès la fin de la première Campagne, dès le mois de Novembre 1756, les Soldats, les Officiers, le Général même furent réduits dans le quartier d'hiver, à quatre onces de pain, & à une livre, non pas de bœuf, mais de cheval.

Mr. De Vaudreuil qui commandait alors cette Colonie, ne prit certainement pas ce parti sans en prévenir le Ministère : celui-ci n'ignorait donc point dès 1756, que le Canada, loin d'être utile aux Isles à

parés en partie par les conſeils funeſtes de nos Négocians, nous ayant amenés à céder le Miſſiſſipi & le Canada par le traité de paix de 1762, il fallut alors pourvoir aux beſoins des Isles à ſucre que, contre toute vérité, l'on avait toujours cru, en France, aprovi- ſionnées par ces deux Colonies.

La Guadeloupe ſe répara promptement de ſes pertes, pendant qu'elle fut ſous le régime Anglais, & plus de dix-huit mille Nègres qu'ils y portèrent dans ce court eſpace, devinrent le fondement de la ſplendeur où elle monta rapidement après la paix. La Martinique qui reſta auſſi ſous ce régime pendant dix-ſept mois, revit encore quelques beaux jours, mais qui furent de peu de durée. Quant à Saint-Domingue, plus de la moitié des Eſclaves y avait péri pendant cette guerre mal-

---

ſucre, ne pouvait pas même nourrir quatre mille hommes de plus que ſa population ordinaire : Quelles réflexions cela ne donne t-il pas lieu de faire ſur le danger du crédit dont jouiſſaient alors des Négocians? On voyait qu'ils en impoſaient à la Nation, le Miniſtère en était convaincu, & n'oſait pas s'écarter de leurs ſyſtêmes!

heureuſe. Les parties du Port-au-Prince, & celles des Cayes étaient, pour ainſi dire, ſans culture; les Propriétaires étaient écraſés par les dettes immenſes qu'ils avaient néceſſairement contractées, puiſque leurs revenus n'avaient pas ſuffi même pour payer le tiers de leurs frais d'exploitations. Les bâtimens étaient tous à refaire, n'ayant point été réparés à tems, faute des bois néceſſaires : une grande partie des Nègres avaient ſuccombé à la misère & à la faim, & pour comble de malheur les Négocians ne ceſſaient de preſſer la rentrée de leurs créances, & d'accabler de frais de juſtice ces trop infortunés Propriétaires.

Des cris s'élevèrent de tous côtés. Le déſeſpoir était extrême. Les Adminiſtrateurs des Colonies inſtruiſirent le Miniſtère de leur ſituation, ils fermèrent les yeux ſur la contrebande, & les Isles Anglaiſes fournirent une quantité de Nègres très-conſidérable.

Le Canada & le Miſſiſſipi qui avaient ſervi de prétexte à la dureté des Loix prohibitives, n'exiſtant plus pour la France, on ſe décida enfin à examiner, pour la première

fois, avec quelque attention, ce que ces Loix pouvaient avoir de vicieux, & l'on commença à ſoupçonner qu'elles tendaient à détruire, ou du moins retarder, la culture des Isles à ſucre.

Les différens Adminiſtrateurs des Colonies furent conſultés, leurs anciens Mémoires, leurs anciennes correſpondances furent miſes ſur le Bureau. Les Députés des différens Ports-de-Mer furent entendus, leurs Mémoires, & leurs Principes furent diſcutés : des eſprits ardens, & dont les ſyſtêmes avaient été copiés ſur ceux des Anglais, s'exercèrent, & attaquèrent non-ſeulement les choſes, mais mêmes les perſonnes. Ils ſe permirent d'injurier par d'indignes libelles un homme courageux, un Citoyen des Colonies, qui le premier avait oſé attaquer les Loix prohibitives par des raiſons & des principes qui, cependant, devinrent plus lumineux à meſure qu'ils furent plus contrariés.

Après deux années de diſcuſſions le Conſeil d'État du Roi, par un Arrêt du 29 Juillet 1767, autoriſa deux Entrepôts dans nos

Colonies, & rendit neutres le Port du Carénage à Sainte-Lucie, pour les Isles du Vent, & celui du Môle Saint-Nicolas pour Saint-Domingue. Il fut permis à l'Étranger d'y aporter seulement du riz, des bois, des légumes, & des animaux vivans. L'esprit des Négocians des Ports-de-Mer dominant encore, on défendit à l'Étranger l'introduction de toutes salaisons.

Qu'on se rappelle quelles furent les clameurs des Commerçans à la lecture de cet Arrêt. Tout était perdu selon eux, leurs écrits anoncèrent à la France les plus grands malheurs. *Les champs devaient être frapés de stérilité, les Manufactures étaient perdues, les cultures anéanties, le Commerce ruiné, la Navigation détruite*. &c. leurs sublimes Orateurs se répandaient dans tous les cercles, dans toutes les sociétés. En un mot, ce fut alors comme à présent, ils n'ont pas changé de méthode, le Commerce est routinier. Leurs efforts, leurs cris furent vains : on leur conseilla Ministériellement de s'en aller dans leurs Ports, & l'on donna des ordres pour l'établissement des Entrepôts du Môle Saint-Nicolas & de Sainte-Lucie.

CEPENDANT l'expérience prouva que l'on s'était trompé ſur les avantages que les Colonies ſemblaient devoir en retirer. Ils devinrent preſque nuls, parce que les opérations étaient lentes, attendu la difficulté du Cabotage entre toutes les parties des nos Isles & les deux ſeuls Ports où les Entrepôts fuſſent permis. Les avaries fréquens, les frais d'un double tranſport, ceux de l'Entrepôt même renchériſſaient conſidérablement les objets de peu de valeur intrinsèque qu'on en pouvait tirer. *Qu'en réſulta-t-il? ce qui réſulte toujours du beſoin éminent lorſqu'il eſt en contradiction avec la Loi. La contrebande continua, & les Chefs des Colonies furent encore contraints de ſe diſſimuler des verſemens que la lettre de la Loi déclarait frauduleux, mais que l'eſprit de cette même Loi rendait légitimes, puiſqu'ils étaient étroitement néceſſaires à la conſervation d'une ſi riche portion des États de Sa Majeſté.*

LES plus grands inconvéniens ſe firent ſurtout dans le choix du Môle Saint-Nicolas. Le premier de tous fut une contrebande des denrées les plus précieuſes de la Colonie, que, vu la poſition de ce Port, qui eſt à

ſoixante lieues du Cap, & la difficulté des ſtations pour les pataches du Domaine, ſurtout dans les tems orageux des Équinoxes, il était phyſiquement impoſſible d'empêcher. Enſorte que l'on peut affirmer qu'il n'y avait pas un ſeul individu de ce nouvel établiſſement qui ne tendît à s'enrichir par la contrebande, & qui n'y trouvât les plus grandes facilités, parce que n'étant ſurveillés ni par les Capitaines des Bâtimens Français, ni par les Commerçans qui font directement leurs affaires avec la Métropole, ni par les grandes Cours de Juſtice, rien n'était capable de leur en impoſer. Les Caboteurs qui y portaient les ſirops & les taffias des Habitans, y portaient auſſi ſous ce prétexte des ſucres, du café, de l'indigo. Ces Caboteurs, qui étaient des gens de toutes Nations & de toutes les couleurs, faiſaient un tort conſidérable aux Habitans des bords de la Mer. Ils ſe répandaient par toute la Côte, & achetaient pendant la nuit des denrées qui étaient volées aux Propriétaires par leurs Eſclaves; il y en eut nombre qui enlevèrent des Nègres dans leurs bateaux, & dont l'on n'entendit plus parler.

DANS

Dans le plan qui avait décidé l'établiſſement du Môle Saint-Nicolas, on s'était flaté que le cabotage qui en réſulterait fournirait un jour, à la première guerre, une quantité de bons matelots. Dès le moment que les hoſtilités commencèrent entre la France & l'Angleterre, ces Caboteurs diſparurent tout-à-coup; ils s'enrôlèrent en partie ſur les Corſaires de nos ennemis, & firent beaucoup de mal ſur les Côtes des Isles, qu'ils connaiſſaient parfaitement.

D'un autre côté le Miniſtère fut même trompé dans ſon intention de procurer par cette voie à un prix modéré les objets qu'il permettait, & de faire trouver au Colon la défaite de ſes ſirops & taffias, dont il avait ſenti qu'il était juſte de procurer un débouché aux Propriétaires des Isles à ſucre, ceux-ci en tirèrent peu d'avantages.

Il s'établit au Môle Saint-Nicolas une quantité de petits Marchands qui, pouvant ſe confédérer entre-eux, forçaient le Nouvel-Angleterrien, de leur donner ſon riz, ſon bois, &c. au prix qu'ils jugeaient à propos

d'y mettre. Ils le forçaient en même tems d'accepter ſon échange en ſirops & taffias auxquels ils étaient pareillement les maîtres de donner la valeur qu'il leur plaiſait. Ces riz, ces bois étaient enſuite vendus aux Caboteurs dont on vient de parler. Ces Caboteurs les portaient au Cap, où de nouveaux Accapareurs leur achetaient leurs cargaiſons, & les revendaient de la troiſième main au Propriétaire. Les ſirops éprouvaient les mêmes changemens de main. Il réſultait donc de tous ces tripotages mercantiles que le riz dont l'Accapareur du Môle avait originairement donné quinze ou dix-huit livres au Marchand de la Nouvelle-Angleterre, ne parvenait cependant au Propriétaire que ſur le pied de 60 à 70 livres, & que le ſirop que l'Habitant avait été forcé de donner à vingt-cinq ou trente ſols à l'Accapareur du Cap, acquèrait une valeur de quarante livres au Môle Saint-Nicolas. Auſſi s'éleva-t-il des fortunes très-rapides en peu de tems ſur ce rocher inculte ; mais aux dépens de qui ces fortunes furent-elles faites, ſi ce n'était aux dépens du Cultivateur & de ſes Eſclaves ?

On peut donc dire avec vérité que le Môle Saint-Nicolas a fort peu enrichi les Propriétaires, & qu'entretenant une eſpece d'hommes, qui, pendant la paix, recélaient le vol des Nègres, & une eſpèce de Matelots qui, pendant la guerre, ont ſervi nos ennemis, il a fait beaucoup de mal à l'État. C'eſt ainſi que les demi-partis, & les demi-bienfaiſances peuvent quelquefois produire des effets bien opoſés à l'eſprit & à l'intention qui les a dictés.

Il ſerait difficile d'aprécier au juſte à quoi pouvait ſe monter la contrebande qui ſe faiſait à cet Entrepôt non-ſurveillé, & dans l'impoſſibilité, par ſon local, de l'être exactement dans tous les tems. Mais ce n'eſt peut-être pas exagérer que de la porter à quinze ou vingt millions. Cependant, (& j'en appelle à la foi des Régiſtres) jamais il n'y eut plus de denrées exportées de Saint-Domingue par les Navires Français, & jamais les fortunes des Négocians des Ports-de-Mer n'ont été plus conſidérables & plus rapides. Et pourquoi cette augmentation de culture dans la Colonie & de profits pour les Négocians? C'eſt que, malgré les Loix prohibitives, les parties

de l'Oueſt & du Sud recevaient continuellement des Nègres par la Jamaïque, & que la culture prenait, en conſéquence, un accroiſſement conſidérable; c'eſt que, malgré la défenſe d'introduire des ſalaiſons, la Colonie recevait de la Nouvelle-Angleterre de la morue pour les Eſclaves; c'eſt qu'elle trouvait des bois pour ſes Manufactures. Ces vivres, ces bois coûtaient, à la vérité, deux cens pour cent aux Propriétaires & aux Nègres, de plus qu'ils n'auraient naturellement dû leur coûter: mais enfin, quel qu'en fut le prix, toujours avait-on des bois, du riz & de la morue.

Cependant cet état des choſes étant forcé, inſuffiſant, & vicieux, donna lieu à des plaintes réciproques qui ſe renouvellèrent en 1775. Les Commerçans qui avaient tellement abandonné les Iſles du Vent, quant à la fourniture des Nègres & des vivres pour les Nègres, que ſans l'interlope actif de ces deux objets, la culture des Colonies eût abſolument ceſſé faute de remplacemens de Nègres, & ce qui reſtait de Nègres ſur les habitations eût péri faute de vivres; les Commerçans,

dis-je, cherchèrent à ſe diſculper, en allégant qu'ils n'abandonnaient les Colonies que parce qu'elles recevaient les Étrangers clandeſtinement. Les Colons excuſaient leurs relations avec l'Étranger, par la raiſon que les Négocians de France les avaient abandonnés, & la Martinique rappellait la conduite barbare de ces Négocians après les déſaſtres affreux de l'ouragan de 1766, qui déſertèrent ſes rivages, n'ayant plus de récoltes à en exporter, & l'euſſent laiſſée dans l'impuiſſance totale de ſe réparer de ſes pertes, ſi le Commerce étranger n'eût donné du pain (*) à une population de cent mille ames.

Les Négocians ne ceſſaient de ſolliciter la ſupreſſion des deux Entrepôts ; les Colonies

(*) Du pain, c'eſt le mot : les ouragans détruiſent en une heure de tems tous les vivres ordinaires des Nègres, tel que le manioc, les bananes : Et ſi M. d'Ennery n'eût pas permis l'entrée des farines de la Nouvelle-Angleterre, qui mirent les Habitans en état de ſuſtenter leurs Nègres pendant la diſette affreuſe qui dura dix-huit mois après l'ouragan, la Martinique, je l'affirme avec vérité, la Martinique ne ferait plus qu'un déſert.

au contraire demandaient qu'on leur en accordât un plus grand nombre, & dans des positions plus favorables.

On crut donc devoir s'occuper de nouveau de cette importante affaire.

Au mois de Novembre 1775, M. de Sartines manda de chaque Port, des Négocians choisis par leurs confrères. Le but de ce Ministre était de discuter avec eux, & avec les Députés des Colonies, les questions qui les séparaient, & sur lesquelles il était si intéressant pour le bien de l'État de se concilier.

Les Députés des Ports avouèrent que le Commerce de France avait presqu'entiérement abandonné la Martinique, la Guadeloupe, & la partie du Sud de Saint-Domingue. Ils avouèrent de plus que si les efforts qu'ils feraient dans le cours de dix-huit mois n'étaient pas suivis d'un plus grand succès que par le passé, il serait juste de distraire de la Loi prohibitive les Articles qu'ils se seraient trouvés hors d'état de livrer. Mais ils promirent, comme l'avaient fait les Députés leurs pré-

déceſſeurs en 1765, & comme les Négocians le promettront toujours, que le Commerce national mettrait facilement les Colonies en état de ſe paſſer de tout ſecours étranger.

Pour ſe mettre en état, dirent-ils, de réaliſer leurs promeſſes, ils commencèrent par demander,

1°. Des facilités pour le tranſport & l'entrepôt des Marchandiſes propres au Commerce de Guinée, parmi leſquelles ils nommèrent le tabac du Bréſil, & demandèrent hardiment quatre-vingt livres de gratification par tête de Noirs qui feraient introduits aux Isles du Vent.

2°. Une prime de cent ſols par quintal de morue étrangère qu'ils introduiraient eux-mêmes, laquelle ferait payée par les Colonies. Vingt-cinq ſols, auſſi, par quintal, des morues qui feraient aportées directement du lieu de la pêche, & vingt-cinq ſols de plus pour celles qui le feraient des Ports de France.

3°. La liberté d'importer les ſirops & taſ-

fias dans les Ports du Royaume, & de les y mettre en entrepôt, pour être ensuite portés à l'Étranger.

Les facilités, les primes, les gratifications que demandaient ces modestes Députés des Ports-de-Mer, & particuliérement l'extension de l'Entrepôt en France au tabac de Bresil, regardant en grande partie le Ministre des Finances, M. de Sartines écrivit en 1776 à M. Turgot, & ensuite à M. de Clugny pour l'arrangement de ces objets. M. de Clugny trouva de très-grandes difficultés à concilier les demandes des Commerçans avec la Ferme-Générale.

Tandis que ces demandes rencontraient des obstacles, les choses étaient restées, quant aux Colonies, dans l'état dont elles se plaignaient, & les deux Entrepôts existaient seuls. J'ignore si le Ministre fut réellement alors bien convaincu de la nécessité des Loix prohibitives ; mais ce que je sais c'est qu'elles firent perdre à la seule Colonie de Saint-Domingue plus de trente mille Nègres, précisément en 1775 & 1776, pendant ces fameuses conférences que le Commerce a derniérement

citées avec tant de confiance. Expliquons ici avec quelque détail les causes de cette effrayante mortalité qu'essuya la dépendance du Cap dans ses ateliers de Nègres.

DEPUIS le mois de Septembre 1775 jusqu'au mois d'Août 1776, il ne tomba point de pluie dans cette dépendance. Le peu de vivres qu'elle produit périt presqu'en totalité. La guerre entre l'Angleterre & ses Colonies était alors très-allumée, les Anglais avaient couvert les Côtes de l'Amérique de Frégates qui prirent presque tous les Bâtimens des Anglais-Américains. Ces Peuples occupés à leur guerre de terre & de mer, & forcés d'abandonner leur Pêche & leur Navigation Marchande, ne purent plus aporter dans les Isles Françaises ni riz, ni morue.

C'ÉTAIT bien là le moment que les Négocians des Ports-de-Mer devaient saisir pour tripler leurs armemens pour la Pêche : c'était le moment pour eux d'épuiser le Levant, l'Italie, la Barbarie de leurs riz pour les aporter à Saint-Domingue : c'était le moment d'armer pour le Nord de l'Europe, &

d'en raporter aux Colonies ces bois que, contre toute vérité, ils supofent propres à être employés dans des climats brûlans & humides. Nous étions alors en pleine paix, point de concurrence à foutenir : ces Marchands ôferont-ils dire qu'ils font venus au fecours de la Colonie ? Ils avaient bien promis, & ils promettront encore de le faire à l'avenir. Mais l'ont-ils fait ? J'ofe le leur demander au nom du Gouvernement, de la Nation même, l'ont-ils fait ? Qu'ils répondent. Ont-ils fecouru Saint-Domingue ?

Ce fut au contraire l'année où leurs armemens parurent le moins animés, parce qu'ayant préfumé que la fécherefle avait infiniment diminué les revenus, ils craignirent de voir revenir les Vaiffeaux fans fret.

Les malheureux Efclaves du Nord de Saint-Domingue éprouvèrent donc la famine la plus affreufe. Les Dépendances du Fort-Dauphin, celle du Gros-Morne, de Jean-Rabel en furent dévaftées : la morue manquant entiérement, les Efpagnols chez lefquels règnait alors une épizootie dont il eft

impoſſible que leurs hattes ſe réparent jamais, ſe mirent à ſaller & à fumer animaux morts & vivans, dont ils ſe promirent de grands profits en les aportant chez les Français. Ces viandes connues ſous le nom de *Taſſau* dans les Colonies, & dont les Nègres ſe gardent bien de manger lorſqu'ils peuvent ſe procurer des ſalaiſons de bœuf & de morue, communiquèrent aux Eſclaves le germe de la maladie dont étaient morts les beſtiaux de la partie Eſpagnole de Saint-Domingue.

Une eſpèce de peſte, nommée charbon, ſe répandit dans toutes les habitations voiſines des Eſpagnols, ou des chemins qu'ils fréquentaient, & dans celles où les Nègres avaient acheté de ce *Taſſau.* En moins de ſix ſemaines plus de quinze mille créatures humaines périrent de cette terrible maladie, qui ne s'arrêta que lorſque le Gouvernement & les Magiſtrats, ſecondés de la vigilance exacte des Habitans, unirent tous leurs efforts pour empêcher l'introduction de ce morbifère aliment.

Indépendament des pertes nombreuſes &

rapides caufées par la maladie, je puis affurer que quinze mille Nègres, au moins, périrent de faim. J'obferverai même que c'eft à dater de cette funefte époque que le Maronage des Nègres s'eft augmenté dans la dépendance du Nord à un point qui, fi l'on négligeait cet objet, ferait craindre pour la sûreté de la Colonie. Tout Nègre qui n'a point à manger fuit néceffairement l'habitation de fon Maître pour aller voler dans les montagnes, & c'eft delà que, réunis en troupe, ces malheureux qui y ont été pouffés par la faim & le défefpoir, effayent par des incurfions, faites même en plein jour, dans les habitations de la plaine, ce qu'ils pourront fe promettre par la fuite. Je le dis, je le configne ici dans l'amertume de mon âme, les Loix prohibitives, leurs Promoteurs, leurs Panégyriftes feront un jour égorger tous les Maîtres par leurs Efclaves, après avoir fait périr la moitié de ceux-ci par la famine. Prédiction terrible, mais hélas! trop vraifemblable! mon cœur faigne en la faifant, ma main tremble en la traçant : que j'en veux à ceux qui, pour les convaincre de tout le danger de leurs fyftêmes, l'arrachent ici à ma douleur!

LETTRE V.

MONSIEUR,

JE ne pus continuer hier le ſujet que je traitais; une cruelle réflexion s'était préſentée, elle abſorba toutes mes idées, je quittai la plume de peur d'en trop dire, parce que j'en ſentais trop; puiſſent les Négocians des Ports me ſavoir quelque gré de mon ſilence! Plus tranquille aujourd'hui, je reviens terminer l'analyſe de leur conduite juſqu'au moment actuel.

EN 1778 la guerre éclata entre la France & l'Angleterre. Le ſens, la droite raiſon, un reſſouvenir ſalutaire des cauſes principales des déſaſtres des guerres de 1744, & de 1756, tout enfin fit penſer au Miniſtère que l'admiſſion des Neutres dans les Colonies devenait indiſpenſable pour fournir à leur ſubſiſtance, & pour les mettre en état, par un prix paſſable de leurs denrées, de réſiſter à la foule de malheurs qui devaient néceſſairement les environner, pendant le cours d'une

guerre dont les coups les plus importans feraient frapés dans leurs parages. L'admiſſion des Neutres fut donc réſolue ; mais au bout de quinze jours les Négocians s'ameutèrent, jetèrent les haut cris, promirent tout, promirent, promirent encore! & les Ports des Colonies furent ſoudain refermés aux Neutres. Qu'en arriva-t-il cette fois ? Mêmes erreurs anciennes, mêmes conſéquences. Toutes nos flottes Marchandes tombèrent au pouvoir des ennemis : douze mille Matelots ou périrent dans les priſons d'Angleterre, ou ſervirent ſur les Vaiſſeaux.

Une valeur de plus de cent cinquante millions de denrées des Colonies fut enlevée par les Anglais ; toutes les dépenſes de la guerre furent immenſes dans les Colonies : tout y manqua & pour les flottes & pour les armées. Le Roi y a payé les effets que nos Marchands lui ont vendus juſqu'à quatre & cinq cents pour cent ; & l'on peut préſumer que la Nation eût été flagellée & humiliée, comme dans la guerre de 1756, ſi les ſyſtêmes des Négocians euſſent été conſtament ſuivis pendant le cours de cette dernière. Ce fut

trop, beaucoup trop, des deux années qu'ils prévalurent, on vit pendant ce tems ſe renouveller dans les Colonies toutes les infortunes des guerres précédentes. Dans quelques endroits le baril de farine fut encore vendu 500 livres : la barique de vin 800 livres : une houe, dont le prix de France était de vingt à vingt-deux ſols ſe vendit juſqu'à ſeize livres, dix ſols : tous les autres uſtenciles de Manufacture étaient dans la même proportion. Le prix des chaudières de fer nantais, qui caſſent ſouvent au premier feu, était en raiſon de 2 à 300 livres, le quintal : & le prix originaire de cette mauvaiſe fonte eſt de douze à quinze livres : le fret dont le prix commun était de douze deniers, fut porté juſqu'à 84. On vit des Propriétaires qui pour payer ce fret en France, proposèrent d'abandonner leurs denrées après qu'elles avaient couru les riſques de la mer & de l'ennemi, & qui furent obligés de payer des ſommes conſidérables pour ſolder ce fret exceſſif au prix duquel n'avait pu ſuffire celui même de la denrée.

Le Miniſtère changea, les plans des cam-

pagnes furent changés. Les systêmes pour l'aprovisionement des Colonies le furent aussi : on sentit que les Négocians des Ports-de-Mer s'étaient engagés témérairement, & qu'ils avaient compromis l'existence des Colonies, celle des troupes du Roi, & des Flottes qui étaient dans leurs rades. On vit enfin qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de se servir des vaisseaux neutres. De ce moment les biens de la paix se firent sentir au milieu de la guerre dans les Colonies : les Administrateurs eurent la faculté de pourvoir aux aprovisionemens des flottes & des armées Françaises & Espagnoles. Les prix de tous les objets de consommation, de toutes les fournitures, tombèrent de deux cents pour cent, les trésorts de l'État en furent soulagés ; nos Généraux purent agir offensivement contre les Anglais.

La paix se fit en 1783; de ce moment partirent du Ministère les ordres les plus rigoureux de ne plus recevoir d'Étrangers dans les Colonies, & d'exercer à l'avenir toute la sévérité des Loix prohibitives. Les seuls Anglo-Américains conservèrent le droit d'entrer,

d'entrer, non dans tous les Ports de Saint-Domingue, mais au ſeul Port du Môle Saint-Nicolas, ſous les anciennes reſtrictions.

Les Adminiſtrateurs de cette Colonie exécutèrent ces ordres avec une ponctualité, une rigueur même qui leur valut beaucoup d'éloges de la part de nos Négocians : mais que réſulta-t-il encore de cette reſtriction des Anglo-Américains au ſeul Port du Môle? Leurs Capitaines, qui ſe rappellaient le Monopole de ces Accapareurs qui les avaient ſi maltraités avant la guerre, refusèrent d'y aller, & furent ſe préſenter dans les Ports de la Jamaïque, où, malgré toutes les Loix prohibitives de la Grande-Bretagne, le Gouverneur Anglais eut le ſens de les recevoir, *en vertu de commiſſions qu'on leur envoyait à l'entrée du Port de Kingstown.*

Vous voyez, Négocians des Ports-de-Mer, que ces Loix dont vous avez toujours tiré vos plus forts argumens, ont été enfreintes publiquement, & plus d'une fois; & vous avez avancé le contraire, quoique vous ayez pu lire, quoique vous ayez certainement lu der-

nièrement dans les papiers publics (mais votre intérêt vous l'a fait oublier promptement) la lettre que le Gouverneur d'une Isle Anglaiſe écrit à ſa Métropole. Il lui annonce publiquement, „ qu'il ne ſe connaiſſait pas en po-
„ litique, qu'il ne ſe croyait pas en état de
„ diſcuter une grande queſtion, mais que
„ comme homme doué d'un ſentiment d'hu-
„ manité, & connaiſſant la manière de voir
„ de ſon Maître, il ne pouvait pas laiſſer
„ une Colonie entière mourir de faim, lorſ-
„ qu'il était en ſon pouvoir de lui procurer
„ des vivres."

C'est un homme de mer qui écrit ceci! C'eſt un Anglais nourri, élevé dans les principes des Loix prohibitives, de ces Loix que vous citez ſans ceſſe, & deſquelles vous tirez des inductions ſi ſubtiles. Répétons-le, cet homme eſt un homme de Mer ! Mais cet homme de Mer ſe trouve de la ſenſibilité, ſe trouve une âme dès qu'il s'agit de la ſubſiſtance des hommes ; toute conſidération politique tombe devant ce grand intérêt ; il ne voit plus ni la conſervation de ſa place, ni le blâme de ſa Nation, ni la diſgrace de ſon

Roi qu'il peut encourir. Les Loix de sa Nation qui doivent faire périr des hommes en continuant à les exécuter, le révoltent & l'indignent; il foule aussi-tôt aux pieds ces Loix homicides; il donne une grande leçon d'humanité à sa Patrie, & il offre sa tête s'il faut punir son infraction aux Loix meurtrières de son Pays. Ah! qu'elle soit plutôt récompensée, que dis-je? qu'elle le soit! Elle le fut sans doute, & le sera à jamais par les biens sans nombre qui en sont résultés pour la Colonie confiée à ses soins, par la pensée si satisfaisante pour lui d'avoir sauvé des hommes!

L'exécution précise de la prohibition produisit des effets bien différens à Saint-Domingue. Dès ce moment le prix de la morue qui était au Cap à 24 ou 30 liv. le quintal, monta jusqu'à 132 liv. Le riz & les bois, furent également portés à des prix excessifs: & ce qui surprendra, sans doute, mais ce qui est cependant un résultat nécessaire, la contrebande se fit encore; comme il n'y avait point de proportion, par le rehaussement du prix de tous les objets, entre les risques de la confiscation, & les bénéfices de la contre-

bande, elle se fit, non pas au Cap, parce qu'elle y était impossible, mais dans tous les petits Ports de la Côte, depuis le Port Margot jusqu'au Môle Saint-Nicolas, malgré la vigilance & l'activité de l'Officier qui commandait la Marine. C'est une chose inévitable dans tous les Pays, les contrebandiers pullulent de tous côtés, là où les bénéfices sont grands pour eux : la sévérité ne les détruit pas. Mais calculez le régime de votre Administration de façon qu'il y ait peu d'intérêt à faire la contrebande, & personne ne daignera l'entreprendre. Le Ministère Anglais vient enfin de reconnaître cette vérité. Il n'a pu prétendre à la faire cesser sur les Côtes d'Angleterre, pour le thé, qu'en diminuant considérablement les droits établis précédemment sur cette denrée. C'est un aveu d'impuissance que tous les Gouvernemens devraient désormais méditer avant de faire des Loix prohibitives, avant de se flater de leur entière exécution.

Telles sont les circonstances dans lesquelles a paru l'Arrêt du 30 Août 1784. Quel homme de bonne-foi ne sentira pas qu'il était

& juste, & nécessaire ? Il fallait pourvoir à la subsistance & à la conservation des Esclaves, & il était tems, la famine s'était déja fait sentir, au milieu des premiers beaux jours de la paix. Quelques articles de cet Arrêt ont semblé se ressentir encore de l'esprit des anciennes Loix prohibitives, puisqu'il ne permet point l'introduction de la farine, ni celle des Esclaves ; mais on doit présumer que le Conseil du Roi a cru devoir s'arrêter dans sa justice, & s'imposer à lui-même la loi d'avoir encore égard, jusqu'à un certain point, aux préjugés des Commerçans, à des opinions mauvaises en elles-mêmes, mais qu'il faut détruire peu-à-peu, parce qu'il est des positions où des réglemens bons & justes seraient prématurés, & que le tems n'est pas encore venu de les établir.

Ainsi, sans me permettre d'analyser cet Arrêt, je rendrai donc seulement homage aux intentions pleines de bienfaisance & d'humanité qu'on y découvre. Il laisse, sans doute, beaucoup de choses à désirer pour le plus grand bien des Colonies & de la Métropole ; mais il me suffit de reconnaître l'esprit de

balance & d'équité qui en a dicté les principaux articles, pour m'impoſer un ſilence reſpectueux.

Les Négocians des Ports-de-Mer ont jugé à propos de ſe conduire différemment, ils l'ont attaqué, pour ainſi-dire, à force ouverte. A la première nouvelle qu'ils en ont reçue, ils ont dit : „ quoi! l'on a changé les Entrepôts „ des Colonies ſans notre aveu! il ne faut „ pas que le Miniſtère, il ne faut pas que le „ Roi & ſon Conſeil s'accoutument à ces „ émancipations ſi nouvelles pour nous. Depuis un ſiècle nous étions ſeuls écoutés ſur „ les objets relatifs aux Colonies; maintenons „ les erreurs anciennes. Profitons de cette „ vérité que le Commerce eſt l'âme des „ grands États : diſons que nous ſommes le „ Commerce, & les défenſeurs du Commerce. „ Armons-nous de ces mots ſonores & impoſans, *Navigation*, *Flotte*, *Culture*, *Manufacture*, *Métropole*, que nous interprétons „ à notre manière & plaçons ſelon notre unique „ intérêt. Inquiétons par des écrits allarmans „ & captieux les Cultivateurs des Provinces „ Maritimes, les Manufacturiers du Royau-

„ me, les Fabricans, les États des Provinces, „ les Parlemens ſur-tout. (*) Annonçons-„ leur que les denrées, & les objets manu-„ facturés ne ſeront plus vendus à l'avenir qu'à „ vil prix, ou même reſteront ſans acheteurs ; „ ceſſons nous-mêmes nos achats, ceſſons „ tous armemens, du moins en apparence ; „ menaçons de laiſſer dans le Cellier du Pro-„ priétaire de la Guienne & de la Saintonge „ ſes vins, ſes eaux-de-vie, de laiſſer dans „ les greniers des Meuniers de Gaſcogne leurs „ farines ; menaçons même de vendre nos „ Navires. Nous ſeuls connaiſſons les matières „ que nous traitons : nous ſeuls en avons la „ clef & le ſecret ; les hommes que nous „ étourdirons de nos plaintes ſon *Peuple* ſur „ ces matières ; ces gens de Province ne „ voyent que leurs petits intérêts du moment, „ leurs calculs de la ſemaine ; chacun ne „ connaît que ſa Ville, ſon Bourg, ſa Ma-„ nufacture, ſa Vigne, ſon Champ de bled : „ c'eſt là l'Univers pour la plûpart ; voyons

---

(*) En effet ceux de Rouen & de Bordeaux ſe ſont laiſſés entraîner à leurs clameurs, & ont eu la complaiſance d'en répéter une partie.

„ l'objet de la querelle dans des principes „ obſcurs & contournés, que perſonne ne „ nous conteſtera ; faiſons l'aplication, la „ mixtion de ces principes à notre guiſe ; „ démêlons les intrigues de Cour ; démêlons „ les affections, les inimitiés ; envoyons des „ Députés à langue déliée, & à voix de „ *Stentor* ; faiſons retentir tous les Cabinets „ des Gens en place, & dont l'opinion peut „ influer dans les affaires ; des cris s'éleveront „ de tous côtés pour ſeconder les nôtres : „ tâchons, ſur-tout, qu'il arrive des Remon- „ trances, des Lettres, des Arrêtés des „ Grands-Corps de Magiſtrature, & le Con- „ ſeil du Roi reculera néceſſairement : n'a- „ vons-nous pas fait entr'autres exemples, „ reculer M. de Machault en 1756, & M. de „ Sartine en 1778 ?

Si ce n'eſt là littéralement ce qu'ont dit les Négocians des Ports de-Mer, c'eſt, bien certainement, ce qu'ils ont fait, ou voulu faire. S'ils n'ont pas réuſſi auſſi complettement qu'ils le déſiraient, du moins ils n'auront pas à ſe reprocher d'avoir épargné ni ſoins, ni démarches.

Mais pourquoi tous ces ſoins, toutes ces démarches? Que veulent-ils? de quoi ſe plaignent-ils? que leur a-t-on enlevé par l'Arrêt du 30 Août 1784? quelles pertes ou préſentes, ou futures doivent-ils réellement en redouter? Voilà ce que pluſieurs perſonnes ſe ſont permis d'examiner, voilà, en effet, le point néceſſaire à connaître. Les Négocians ſe plaignent; c'eſt un fait; ont-ils raiſon de ſe plaindre? C'eſt une queſtion. Les Lettres ſuivantes ſeront employées à l'éclaircir; & les détails dans leſquels j'entrerai ne laiſſeront, je l'eſpère aucun doute là-deſſus.



LETTRE VI.

MONSIEUR,

JE dois commencer par copier l'Article ſecond de l'Arrêt, où ſont énumérés les objets dont l'admiſſion eſt maintenant permiſe par les Navires Étrangers ; nous verrons enſuite quel tort il peut réſulter de chacun pour le Commerce de la Métropole.

ART. II. *Permet Sa Majeſté par proviſion, & juſqu'à ce qu'il lui plaiſe d'en ordonner autrement, aux Navires Étrangers, du Port de ſoixante tonneaux au moins, uniquement chargés de bois de toute eſpèce, même de bois de teinture, de charbon de terre, d'animaux & beſtiaux vivans de toute nature, de ſalaiſons de bœufs, & non de porcs, de morue & poiſſon ſalés, de riz, maïs, légumes, de cuirs verts en poil ou tannés, de pelleteries, de réſines & goudron, d'aller dans les ſeuls Ports d'Entrepôt déſignés par l'Article précédent,* (*) *& d'y décharger & y commercer leſdites Marchandiſes.*

(*) *Voyez* la page 84 où ils ſont nommés.

Le premier objet permis c'eſt le bois de toute eſpèce ; & ſous cette dénomination étendue celui de charpente, & le merrein ſont d'une grande importance: Il faut bâtir les Manufactures dans leſquelles on donne les préparations aux denrées pour les livrer au Commerce, & ces préparations, pour le ſucre terré ſur-tout, exigent ſur chaque habitation une maſſe énorme de bâtimens. Il en eſt beaucoup dont les Fabriques ſeules ont coûté cent mille écus aux Propriétaires ; & tel eſt l'enchaînement des dépenſes néceſſaires à l'exploitation des terres que ſans bâtimens on ne pourrait faire les récoltes, & ſans futailles on ne pourrait les exporter. Il eſt donc abſolument eſſentiel que les Habitans ne manquent point de bois de charpente, ni de merrein, & de ne pas s'en rapporter là-deſſus aux promeſſes légères des Négocians des Ports-de-Mer, qui ont pouſſé l'imprudence juſqu'à ſoutenir qu'ils pouvaient rendre aux Isles cette fourniture abondante, & que par elles-mêmes elles avaient de grandes reſſources. Faiſons voir la fauſſeté de cette aſſertion qu'ils ont tous répétée avec une ridicule confiance.

Les Colonies ne trouvent plus chez elles les bois dont elles ont beſoin, c'eſt un fait connu de tous ceux qui les ont parcourues, & qu'une ſeule obſervation fera ſentir à tout le monde. A meſure que les cultures ſe ſont étendues, elles ont dû néceſſairement détruire les forêts, & dans les plaines & dans la plus grande partie des montagnes. Ce qui reſte eſt ou trop éloigné, ou dans un ſite d'un difficile accès, qui rend abſolument impoſſible le tranſport des bois qu'on y pourrait trouver. On a propoſé, pour ſuppléer à cet objet, la Louiſiane & la Guyane.

La Louiſiane fourniſſait autrefois, il eſt vrai, quelques bois à Saint-Domingue : mais cette fourniture était une ſuite des rapports de Commerce entre le Royaume & cette Colonie, alors une des Poſſeſſions Françaiſes, rapports qui n'exiſtent plus & que les principes prohibitifs de l'Eſpagne ne permettront jamais de rétablir ; en ſuppoſant encore qu'elle ſe portât à favoriſer ce genre d'aproviſionement, n'eſt-il pas évident qu'il ne ſaurait ſeul déterminer, entre deux Colonies auſſi éloignées, des communications qui ne pourraient être que ruineuſes ?

La Guyanne eſt, ſans doute, couverte de bois, & la matière ne lui manquerait pas pour les beſoins des Isles; mais où ſont les moyens d'exploitation? A quelle époque pourraient-ils avoir quelque effet, en ſuppoſant les ſoins les plus ſuivis de la part du Gouvernement? L'exploitation même ſupoſée, déja exiſtente & facile, favoriſerait-elle ſuffiſament l'aprovifionement de nos Colonies? La Guyanne eſt au vent de toutes les Antilles. Un Port unique & d'un dificile accès, exiſte dans toute l'étendue de ſes côtes. La tenue dans ces parages eſt impoſſible par la force des courans. Le trajet de la Côte à nos diverſes Isles devient, par la même cauſe, très-long, & exige des Bâtimens légers lorſqu'il s'agit du retour des Isles à la Côte. Aucun beſoin réciproque n'a lieu entre la Guyanne & les autres poſſeſſions Françaiſes parce que leurs productions ſont ſemblables; les bois auraient donc à ſuporter tous les frais du double voyage, puiſque leur vente ſerait l'unique objet des expéditions. Dans cet état des choſes a-t-on pu propoſer de bonne-foi une telle reſſource, & ne ſerait-ce pas le comble de l'imprudence d'y compter? Voyons

ſi celle du Nord de l'Europe qu'indiquent quelques-uns des Mémoires des places Maritimes aurait plus de convenance & de réalité.

Je crois, qu'en effet, les Négocians pourraient, à-peu-près, pourvoir par cette voie aux beſoins de nos Isles. Mais ici, comme pour bien d'autres objets de leur fourniture, s'élève l'obſtacle inſurmontable du trop haut prix. Je me bornerai à préſenter la comparaiſon des ventres en ce genre par les Négocians Français & par les Américains.

	Liv.
Merrein en chêne Français, le millier . . .	5 à 600
Par les Américains	240 à 250
Feuillard Français le paquet	18 à 24
Par les Américains	5 à 6

	Sols.
Planches Françaiſes, le pied	10 à 12
Par les Américains	2 à 3

La même différence exiſte pour les bois équarris. Quel attrait pour la contrebande! quel domage pour l'exploitation des habitations, & par contre-coup pour le Royaume, ſi la prohibition de ces objets par voie étrangère, étant établie, avait un entier effet!

Quant aux importations de bois tirés du propre ſol de la France, je ne puis m'imaginer qu'elles aient été faites ſérieuſement par la Chambre du Commerce de Bordeaux, au milieu de la diſette de ces objets qu'éprouve elle-même cette Province (*), qui ne peut ſe procurer qu'avec peine la quantité ſuffiſante de feuillards & merreins, pour les récoltes de ſes vins. Eh bon Dieu! j'oubliais que la Chambre de Nantes nous annonce de nouvelles plantations de Châtaigneraies dans la Province de Bretagne, dont elle attend le plus grand ſuccès. Voilà certainement une *magnifique* reſſource pour les beſoins de nos Colonies! mais en attendant qu'elle ſoit prête, ne pourrait-on pas dire à ces bons Nantais, pour toute réponſe à l'eſpoir de leurs Châtaigniers, ce refrain d'une vieille Chanſon, *va-t-en voir s'ils viennent, Jean, &c.*

La fourniture des bois de toute eſpèce aux Colonies reconnue d'une importance majeure,

(*) Et qu'éprouvera bientôt la plus grande partie du Royaume ſi l'Adminiſtration n'eſt pas plus ſurveillante, mieux ſervie & plus heureuſe dans le choix des moyens à employer pour y remédier.

il était du devoir d'une ſage Adminiſtration de la procurer, n'importe par quelle voie: & de la procurer à un prix aſſez modique pour que l'Habitant ne fût point obligé d'employer des ſommes exorbitantes aux Bâtimens de ſes Manufactures, ce qui ne peut ſe faire qu'au détriment de la Culture. Car même, en ſuppoſant ſuffiſante, ou poſſible, la fourniture des bois de charpente du Nord de l'Europe par les Navires Français, ce ſerait encore une grande erreur d'Adminiſtration d'y vouloir réduire les Colons. Plus ils ſeront obligés d'employer d'argent à la bâtiſſe de leurs Habitations, moins il leur reſtera de moyens de ſe procurer des bras cultivateurs, moins il y aura de récoltes; diminuons donc le prix des bois de charpente, dans les Colonies, autant qu'il ſera poſſible, & concevons que ce bas prix tournera d'autant au profit du Commerce Français même, puiſqu'il mettra l'Habitant en état de lui livrer plus de denrées; bénéfice pour le Royaume bien plus clair, bien plus conſidérable que celui qui peut revenir des comiſſions & du fret, dont les bois du Nord de l'Europe, importés dans les Colonies, auraient pu être l'occaſion.

JE

Je ne parlerai point du charbon de terre, c'eſt un objet peu conſéquent, qui n'eſt conſidéré que comme leſt ; les Colonies en font une très-faible conſommation, & ſeulement pour les forges, dont les travaux ſont réduits au ferrement des chevaux, & à quelques réparations des inſtrumens d'Agriculture & des moulins de Manufacture.

Entre les animaux vivans dont l'entrée eſt permiſe, par les Étrangers, dans nos Colonies, les chevaux & les bœufs ſont les ſeuls que les Nouveaux-Angleterriens y portent de leur continent. Le beſoin de chevaux eſt égal aux Isles du Vent, & à Saint-Domingue ; ils y ſervent non-ſeulement comme montures, mais encore comme bêtes de ſomme & de trait. Quant aux bœufs, les Isles du Vent n'ont preſque plus d'autres reſſources pour leurs boucheries que ceux de la Nouvelle-Angleterre. Le peu d'étendue du terrein des habitations, en général, des Isles du Vent, n'y permet point au Propriétaire d'en réſerver une partie ſuffiſante pour les prairies, nommées Savannes. S'il le faiſait, ce ne ſerait qu'au détriment des cultures, & les productions

précieufes dont le fol eft chargé ne doivent pas difparaître, pour le convertir en hattes; ce ferait, en un mot, encore une grande erreur d'Adminiftration de prétendre changer en Pafteurs les Cultivateurs des Isles du Vent; deforte que ces Colonies n'ont plus d'autres moyens pour fournir à leur confommation de viande fraîches, néceffaires aux hôpitaux, aux garnifons même, que les importations des Anglo-Américains.

J'en dirai à-peu-près autant de Saint-Domingue : ce fecours n'y fut pas autrefois rigoureufement néceffaire. Beaucoup d'Habitans avaient pu fe ménager des Savannes, & les Efpagnols fur-tout, qui ne cultivaient point la partie de Saint-Domingue dont ils font poffeffeurs, avaient des hattes immenfes peuplées de nombreux troupeaux. Mais tout eft changé à cet égard. Les hattes Efpagnoles ont diminué; une épizootie terrible, dont j'ai déja parlé, a frapé leurs troupeaux d'une mortalité qu'ils ne pourront jamais réparer. Il s'eft même déja rendu plufieurs Ordonnances de l'Adminiftration Efpagnole, qui défend l'exportation des beftiaux, tant ils crai-

gnent d'en manquer pour eux-mêmes; que faire donc pour cet objet néceſſaire à l'exiſtence phyſique des Habitans des Colonies, à l'exiſtence phyſique des troupes du Roi, & par conſéquent à la ſûreté de ces poſſeſſions? L'admiſſion des beſtiaux vivans, par quelque voie que ce puiſſe être.

Et, quand même la néceſſité ne militerait pas auſſi fortement en faveur de cette admiſſion, le peu de tort qu'elle fait au Commerce de France aurait dû, dans tous les tems, la faire permettre; car remarquez qu'il eſt bien évident que lorſque les Négocians veulent la faire condamner, ils font ici le mal pour le mal, c'eſt-à-dire, ſans la moindre aparence d'aucun bien réſultant pour eux. Cette partie d'aprovisionnement ne s'eſt jamais faite, & eſt impoſſible par des expéditions directes de France. Les Navires partent des Ports du Royaume avec des chargemens précieux, plus ou moins complets, mais inconciliables avec tout tranſport de beſtiaux, par l'eſpace que ceux-ci occupent, comme par les lieux où il faut les placer dans les Navires. Des Armemens qui n'auraient d'autre objet que ce

tranſport, ne peuvent également avoir lieu, parce qu'ils n'offriraient aux Armateurs que des pertes certaines, ou l'impoſſibilité aux Habitans des Isles d'atteindre au prix auquel il faudrait les porter d'après celui de l'achat en France, d'après les frais d'Armement, & d'après les pertes eſſuyées pendant un trajet de long cours : d'ailleurs, le haut prix de la viande en France annonce aſſez que l'extraction des beſtiaux en ferait même infiniment préjudiciable aux Habitans de ce Royaume.

Les reſſources des Côtes du continent Eſpagnol, qu'ont propoſées les Chambres du Commerce, ne feraient pas plus heureuſes, ni plus praticables, pour la fourniture des beſtiaux aux Colonies. L'Eſpagne eſt tellement difficile pour ſes Communications avec nous, que pendant la dernière guerre, où ſes intérêts étaient ſi intimément liés aux nôtres, elle a refuſé la permiſſion d'aller chercher des beſtiaux pour la ſubſiſtance des troupes & des armées navales aſſemblées à la Martinique. Le réſultat d'une longue négociation à cet égard, a été une promeſſe, mal remplie, de fournir par des Bâtimens Eſpa-

gnols une quantité déterminée de beſtiaux par mois.

Les mulets qui ſont de première néceſſité pour l'exploitation des Manufactures & le tranſport des denrées, ſe ſont juſqu'ici tirés en contrebande des poſſeſſions Eſpagnoles; mais ce Commerce a beaucoup diminué depuis quelques années, & il eſt, ſans doute, très-heureux que les chevaux de la Nouvelle-Angleterre puiſſent, en en permettant l'entrée dans les Colonies Françaiſes, ſuppléer en partie au manque de mulets, qui ſans cela porterait un tort notable aux travaux des habitations, & diminuerait par conſéquent la ſomme des produits.

On a fait à diverſes repriſes l'eſſai d'apporter dans nos Colonies des mulets dits d'Auvergne & du Poitou : j'ai connu à la Martinique un Habitant qui en reçut une cargaiſon de quatre-vingt. Au bout de deux ans il n'en reſtait que deux de vivans. La différence du climat & de la nourriture les avait tous fait périr. On a tenté la même choſe avec auſſi peu de ſuccès à la Guadeloupe & à Saint-

Domingue, & il eſt notoire que les mulets & chevaux de France (*) ne peuvent ni travailler, ni vivre dans nos Colonies.

La relâche aux Isles du Cap Verd, propoſée par les Chambres du Commerce, eſt également impraticable, & l'Armateur n'y trouverait que des pertes certaines ; outre que les Habitans ne voudraient point donner un haut prix de cette eſpèce de mulets, d'autant que pluſieurs tentatives ont déja généralement apris qu'elle réuſſit fort mal dans nos Colonies.

Que conclure encore de ces faits ? Que les les Négocians des Ports-de-Mer ne peuvent faire aux Colonies aucune fourniture d'animaux & beſtiaux vivans ; qu'ils n'en ont jamais fait ; qu'on ne leur enlève donc rien, abſolument rien par l'Article de l'Arrêt du 30 Août qui concerne cet objet, & qu'ils ſont

(*) Les Anglais ont fait venir dans les leurs beaucoup de chevaux de ſelle de la Grande-Bretagne : il n'en eſt aucuns qui, au bout d'un ou deux ans, ne ſoient, malgré les plus grands ſoins, & le peu de fatigue, dépéris au point d'être obligé de les abandonner dans les Savannes.

encore à cet égard, abſolument ſans motifs de plaintes, & ſans aucun intérêt.

Il n'en eſt pas de même des ſalaiſons de bœufs, & de la morue & poiſſon ſalés, dont l'introduction ſe trouve maintenant permiſe par les Navires étrangers. Ces objets ſont réellement ceux des réclamations, en aparence les mieux fondées, du Commerce de France, & ceux auxquels il eſt le plus intéreſſé. Mais ce ſont auſſi ceux dont le beſoin eſt le plus preſſant pour les Colonies, car, avant tout, il faut vivre : pourvoir à la ſubſiſtance des hommes dont on veut exiger des travaux, doit être en même tems & le premier vœu de l'humanité, & le premier ſoin de l'intérêt.

L'Administration l'a ſenti; mais comme les raiſonnemens des diverſes Chambres du Commerce, à ce ſujet, ſont préſentés de manière à pouvoir faire impreſſion, j'entrerai dans quelques détails, & je deſtine la Lettre ſuivante à la diſcuſſion la plus attentive ſur cette matière.



LETTRE VII.

MONSIEUR,

TOUT ce que les Chambres de Commerce ont écrit, ou fait écrire ſur les avantages réſultans pour la Métropole, de l'importation excluſive des bœufs ſalés d'Irlande par les Navires Français, dans nos Colonies, ſe réduit à prétendre que le débouché des vins de Bordeaux dépend en partie de cette branche précieuſe du Commerce National avec l'Irlande, que l'admiſſion aux Colonies des ſalaiſons de bœufs par voie étrangère, y rendra la conſomation des ſalaiſons d'Irlande moins forte; & que les Irlandais vendant moins de bœufs au Commerce de France, en tireront moins de vins.

Au ſurplus pour ne point affaiblir les objections des Chambres du Commerce, copions mot-à-mot ce qu'on lit à ce ſujet p. 51. & ſuivantes des Obſervations des Négocians de Bordeaux.

„ Les vins du Bordelais, difent-ils, fpé-
„ cialement connus fous le nom de *Vins* de
„ *Bordeaux*, & les vins de l'Agénois & du
„ Quercy, connus fous le nom de *vins* de *Haut-*
„ *Pays*, font un objet fi important pour la
„ Province de Guienne, ils tiennent un rang
„ fi diftingué dans la maffe des richeffes terri-
„ toriales du Royaume, ils forment avec les
„ eaux-de-vie, un objet d'exportation fi pro-
„ fitable à l'État, que nous ne craignons point
„ d'être contredits quand nous dirons qu'ils
„ méritent la plus grande confidération; l'Im-
„ portation du bœuf falé d'Irlande eft le ca-
„ nal le plus sûr, le plus ufuel, & le plus
„ étendu du débouché de la partie la plus
„ intéreffante de ces vins; c'eft en Irlande
& en Angleterre que fe confomment, en
grande partie, ceux du plus haut prix.

„ Ils font exportés en retour par les vaif-
„ feaux d'Irlande qui nous aportent les fa-
„ laifons, que les Négocians du Royaume
„ envoient en commiffion dans le Port du
„ Royaume d'où nous les envoyons aux Co-
„ lonies.

„ Si les Irlandais peuvent porter leurs ſa-
„ laiſons directement dans nos Isles, ils n'ont
„ plus d'occaſions de venir dans nos Ports ;
„ dès-lors, & le débouché & les prix de nos
„ vins ſouffrent inévitablement une diminu-
„ tion effrayante ; & nous ne ſaurions remé-
„ dier à cet inconvénient terrible en entre-
„ prenant d'exporter nous-mêmes nos vins
„ en Angleterre & en Irlande.

„ Les Anglais & les Irlandais nous ou-
„ vriraient vainement leurs Ports pour cette
„ branche de Commerce ; nous ne pourrions
„ les porter chez eux, ſoit parce que nous
„ ne ſaurions y trouver d'objet de chargement
„ pour les retours, ſoit par une foule d'au-
„ tres raiſons qu'il ſerait trop long de dé-
„ duire ici.

„ Ce mal ſerait ſans remède : le defaut
„ d'emploi des vins en ſerait néceſſairement
„ négliger la culture ; & le luſtre de la plus
„ belle partie de cette grande & riche Pro-
„ vince, tomberait ſans retour, par l'inuti-
„ lité du ſol, à-peu-prés impropre à tout au-
„ tre genre de production.

„ Le Commerce en recevrait encore une at-
„ teinte mortelle ; l'objet de l'exportation du
„ bœuf ſalé d'Irlande aux Colonies, par le
„ ſeul Port de Bordeaux en le ſuppoſant dé-
„ livré de la concurrence étrangère, peut
„ être évalué chaque année à quatre-vingt
„ mille barils; en comptant huit barils au
„ tonneau, ce ſont dix mille tonneaux : ainſi
„ cet objet ſeul repréſente l'emploi de cin-
„ quante navires de deux cent tonneaux,
„ que ce ſeul Article de la Loi retranche tout
„ d'un coup de la navigation du Commerce
„ de Bordeaux.

„ Mais outre cette diminution effective, ce
„ changement inopiné dérange toutes les opé-
„ rations du Commerce maritime. Comme
„ les denrées de nos Colonies ſont de nature
„ à prendre un grand encombrement dans
„ nos Navires, & que les marchandiſes ſèches
„ que nous y portons, occupent de fort pe-
„ tits eſpaces, on ſe plaint, & avec raiſon,
„ que nos Bâtimens ſont trop grands pour
„ l'aller, & inſuffiſans pour les retours. Nous
„ avons donc beſoin d'avoir pour nos car-
„ gaiſons de France des articles d'encom-

„ brement; le bœuf ſalé en eſt un conſidé-„ rable, & en le perdant il nous eſt impoſ-„ ſible de le remplacer, & d'aſſortir nos „ cargaiſons.

„ La multitude des objets nous force à „ nous réduire : mais que n'aurions-nous „ pas à dire, ſi nous voulions repréſenter „ ici les maux que ſouffrirait de la ſupreſſion „ de cet objet de chargement ce Peuple „ d'Ouvriers & de Journaliers attachés au „ Commerce, & ſucceſſivement employés au „ déchargement, au gabarage, au rebatage, „ aux manipulations de toute eſpèce, & enfin „ au rechargement dans nos Navires de toutes „ ces ſalaiſons d'Irlande.

„ Mais les Colons eux-mêmes, ces Colons „ aveuglés par les preſtiges d'un intérêt mal-„ entendu, qui ont ſi vivement ſollicité une „ Loi dont ils n'ont pas ſu voir toutes les „ conſéquences; les Colons eux-mêmes ne „ pourraient que ſouffrir beaucoup de cette „ partie de la Loi ſi elle ſubſiſtait, & ſi elle „ pouvait être exactement exécutée.

„ Pourquoi déſirent-ils, avec tant d'ar-
„ deur, de recevoir chez eux le bœuf ſalé
„ de l'aport direct des Étrangers qui le pré-
„ parent? C'eſt parce qu'ils ont compté qu'ils
„ l'auraient à plus bas prix qu'en le recevant
„ de nous de la ſeconde main. Mais ont-ils
„ tout prévu? Ont-ils bien réfléchi que quand
„ les Étrangers ſe ſeraient emparés, à notre
„ excluſion, de cette branche d'aproviſione-
„ ment, ils leur feraient la loi, & leur ven-
„ draient bientôt ce comeſtible plus cher
„ que nous ne leur vendons nous-mêmes?

„ Il eſt dans la nature des choſes que celui
„ qui vend, tout comme celui qui achète,
„ profitent également de l'avantage que leur
„ donne, entr'autres circonſtances, le ſeul
„ défaut de concurrence (*).

(*) „ Les Anglais auront un moyen aſſuré de ven-
„ dre le bœuf ſalé aux Isles du Vent à tel prix qu'il
„ leur plaira d'y mettre, parce qu'ils feront toujours
„ les maîtres de régler à volonté & les beſoins & les
„ ſecours. Ceux qui préparent les ſalaiſons de bœuf
„ en Irlande, les enverront en dépôt aux Iſles Anglaiſes,
„ & notamment à la Dominique. Le voiſinage de cette
„ Iſle favoriſera les ſpéculations les plus lucratives

„ D'ailleurs les ſuites naturelles des cir-
„ conſtances de ce Commerce, indépendam-
„ ment de tout eſprit de luxe & de cupidité,
„ forceraient les Irlandais à vendre leurs ſa-
„ laiſons de bœuf aux Colonies Françaiſes
„ plus cher que nous ne les y vendons nous-
„ mêmes ; parce que leurs cargaiſons ne pou-
„ vant être compoſées, aux termes de la Loi,
„ que de ce comeſtible, objet de grand en-
„ combrement & de peu de valeur, ce ſerait
„ ſur cette valeur qu'il faudrait reprendre
„ tous les frais de l'Armement, & par con-
„ ſéquent augmenter conſidérablement le prix ;
„ tandis que le bœuf ſalé ne faiſant, dans les
„ cargaiſons Françaiſes qu'un objet d'aſſorti-
„ ment, & cet objet ne devant ſuporter qu'une
„ portion des frais de l'Armement propor-
„ tionée à ſa valeur relative ; l'Armateur Fran-
„ çais peut réduire, par rapport au bœuf ſalé,

„ pour les Négocians Étrangers, & les plus coûteuſes
„ pour nos Colons, parce que les premiers ne man-
„ queront point de donner les ordres les plus précis
„ à leurs Correſpondans à la Dominique, de ne faire
„ paſſer le bœuf ſalé dans nos Iſles qu'à meſure & à
„ proportion des grands beſoins ; & par-là ils feront
„ aſſurés d'entretenir toujours un prix exceſſif.

„ un profit qu'il retrouve ſur les autres objets „ de ſa cargaiſon, de moindre encombrement „ & de plus grande valeur.

„ Ainsi toutes les conſidérations, tous les „ intérêts ſe réuniſſent pour ſolliciter la révo- „ cation de la Loi qui permet aux Étrangers „ de porter directement le bœuf ſalé dans „ nos Colonies. "

Tel eſt donc ce que les Négocians des Ports-de-Mer ont dit de plus raiſonnable ſur cet objet; &, craignant que, ſupoſé que l'on voulût convenir avec eux de tous les avantages qu'ils peuvent trouver dans ce Commerce, il ne reſtât toujours l'objection à leur faire, que cependant ils laiſſent manquer les Colonies de ſalaiſons de bœufs, & que cette partie d'aproviſionement y eſt depuis long-tems alternativement inſuffiſante au moins ſix ou ſept fois chaque année; pour prévenir ce reproche & les inquiétudes du Miniſtère, ils avaient dit, page 40, des Obſervations des Négocians de Bordeaux, „ les ſalaiſons de „ bœuf ne ſe préparent point dans le Royau- „ me, & peut-être l'*acquiſition d'une partie*

„ *de cette branche d'Induſtrie ne tient-elle qu'à*
„ *quelques encouragemens qui ſont dans les*
„ *mains du Gouvernement.*

„ MAIS quoique le Commerce National
„ tire le bœuf ſalé de l'Étranger, & princi-
„ palement d'Irlande, la certitude qu'ont les
„ Négocians d'avoir toujours cet objet en
„ abondance eſt fondée ſur les motifs les
„ plus ſolides.

„ CES ſalaiſons ſont importées chez nous
„ par les Étrangers qui nous les donnent en
„ échange des productions de notre ſol,
„ dont ils font une grande conſommation. Ils
„ nous aportent même ces ſalaiſons à un fret
„ aſſez modique, dans l'eſpoir bien fondé de
„ gagner un ſecond fret ſur les cargaiſons de
„ retour. Ces deux cauſes, pourvoyant tout-
„ à-la-fois & aux beſoins des Étrangers,
„ qui conſomment nos denrées, & qui nous
„ fourniſſent les leurs, & aux profits des
„ Navigateurs qui voiturent les unes & les
„ autres, nous aſſurent la durée conſtante
„ de cette branche de Commerce, & même
„ ſon accroiſſement, ſi elle n'eſt détournée
par

„ par quelque méprise d'Administration telle
„ que l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1784.

„ A quelque point d'accroissement que
„ puissent monter dans nos Colonies la cul-
„ ture & la population, le Commerce de
„ France est assuré d'avoir toujours les moyens
„ de fournir aux Colons cet objet de subsis-
„ tance, avec une abondance proportionée
„ à leurs besoins; nous avons de cette vérité
„ une preuve dont nous ne pouvons nous
„ défier. Des relevés bien sûrs nous appren-
„ nent qu'immédiatement avant la dernière
„ guerre, la quantité de bœuf salé qui ve-
„ nait à Bordeaux chaque année, & qui de
„ là s'exportait aux Colonies, allait bien au
„ delà de cinquante mille barils, les moyens
„ de cette exportation ne peuvent être bor-
„ nés que par les bornes de la consomma-
„ tion des Colonies. La valeur des vins que
„ nous fournissons aux Étrangers, qui nous
„ aportent le bœuf salé, étant toujours su-
„ périeure à celle des envois qu'ils nous font
„ de ce comestible, leur intérêt les invitera
„ toujours à augmenter la masse de leurs en-
„ vois, qui ne sera limitée que par la res-
„ triction de nos demandes.

Il faut remarquer d'abord que ces Négocians de Bordeaux ſont ſujets à quelques petites erreurs de calcul ; ils portent ici leur fourniture à cinquante mille barils, les années qui ont précédé la dernière guerre ; & dans le Mémoire des Directeurs de leur Commerce, ils articulent, page 30, qu'elle ne fut en 1776 que de trente-deux mille ſept cent quarante-neuf barils, & l'année après la paix de vingt-ſept mille neuf cent ſoixante-dix barils.

Ces derniers comptes ſont les plus aprochants de la vérité, d'où il s'enſuit que cette fourniture de bœuf ſalé aura à peine ſuffi aux beſoinsde la table des Maîtres, à la Martinique & à la Guadeloupe, où ils en font une grande conſommation, ſans qu'il ſoit rien reſté pour la nourriture des Eſclaves.

Or, cet état conſtant de rareté d'un comeſtible néceſſaire dans les Colonies, & que ſeize années de paix avaient vu diminuer graduellement, me paraît plus allarmant ſur la quantité des fournitures à venir, que les promeſſes du Commerce ne ſont raſſurantes. Il a donc été très-ſage d'y pourvoir d'une autre

manière, & de procurer désormais aux Colonies & quantité & bon-marché d'un objet de première nécessité.

Je dis bon-marché, parce que les raisonnemens que je viens de copier par lesquels les Négocians des Ports-de-Mer prétendent prouver le contraire, ne peuvent absolument tenir contre la comparaison des prix des salaisons pendant quinze années dans les Isles Anglaises, & dans les Isles Françaises. Cette différence n'a jamais été moindre d'un cinquième. Et cette expérience est bien plus convaincante que la prédiction des manœuvres à venir du Commerce étranger que l'on vient de lire, pour faire renchérir cet objet en l'accaparant à la Dominique.

Tout ce raisonnement tombe, d'ailleurs, de lui-même : il ne porte que sur la supposition que les fournitures de salaisons de bœuf seraient faites par les Anglais; & c'est bien peu connaître l'objet dont on raisonne, que d'ignorer que ce n'est point eux que l'on a en vue sous la dénomination de Navires étrangers; mais bien plutôt les Anglo-Américains,

qui ſeuls ont fait & pu faire des aports conſidérables de bœufs ſalés, tant en interlope dans nos Isles, que librement dans les Isles Anglaiſes, avant la ſciſſion.

Toutes ces combinaiſons ſi gratuitement ſupoſées, pour faire monter exceſſivement le prix des bœufs ſalés, de la part des Anglais, ne peuvent être d'aucune vraiſemblance pour le Commerce des États-Unis. Leur intérêt eſt de venir directement dans nos Ports, d'y vendre le plus promptement poſſible, & d'en repartir de même, ainſi point d'accaparement à craindre à la Dominique, point de calculs dangereux ſur la diſette à faire naître, dont les Négocians des Ports-de-Mer, en voulant jeter le ſoupçon ſur les Marchands Étrangers, ont paru l'éveiller contr'eux-mêmes, & n'ont fait que confirmer ce dont les Colons les accuſent.

Le bienfait de la Loi reſtera donc entier pour les Colonies, & l'admiſſion des ſalaiſons étrangères leur aſſurera donc, (de la part de la Nouvelle-Angleterre, & non point des Irlandais, ni des Anglais) un aliment néceſſaire

à la ſubſiſtance des Eſclaves, & infiniment meilleur pour eux que la morue. Ne perdons point ici l'occaſion de dire que ce dernier aliment n'eſt devenu, depuis quelque tems, d'un uſage général pour la nourriture des Eſclaves, que par le manque des ſalaiſons de bœuf, & que ce remplacement ne s'eſt fait qu'au détriment de la ſanté des Nègres, qui ne trouvent pas dans le poiſſon aſſez de parties nutritives pour réparer leurs forces épuiſées par le travail & le poids du jour, dans ces climats où les déperditions ſont conſidérables, même dans l'état d'oiſiveté.

Il entrait donc de toutes manières dans les principes d'humanité & d'économie, de mettre les habitans à même de mieux nourrir leurs Nègres. Reſte à examiner ſi, en effet, la voie maintenant ouverte doit fermer, par contre-coup, le débouché des vins de Bordeaux.

Cette aſſertion des Négocians des Ports-de-Mer a été faite avec une telle aſſurance, que la plupart des partiſans de l'Arrêt du 30 Août, s'en ſont trouvés ébranlés; un d'eux

dont les lumières ne sauraient être suspectées, a même cru que le bœuf salé devait être excepté de toute importation étrangère.

Moi-même j'étais quelquefois tenté d'adhérer aux raisonnemens des Négocians de Bordeaux que j'ai ci-dessus copiés fidellement; d'après eux, je craignais voir arracher ces beaux vignobles, comme ils nous en menacent, si les Nègres des Colonies mangent d'autre bœuf salé que celui des Irlandais aporté par des Bordelais; & cette idée me faisait, je l'avoue, une chagrinante impression.

Cependant je trouvais un peu de bizarerie entre ces raports établis par le Commerce, & je me disais, que le goût que peuvent avoir les Anglais pour nos vins de France, devrait bien être indépendant du besoin qu'ont nos Nègres du bœuf salé; que quand même ceux-ci ne consomeraient pas une livre des salaisons d'Irlande, toujours était-il vrai que le gozier des Habitans des trois Royaumes avait besoin d'être désaltéré; que si je suis seul à recólter & à vendre du vin à mes voisins, & que de ces voisins plusieurs vendent

de la viande, je ne risquerai nullement de perdre le débit de mon vin, pour avoir pris ma viande là où je l'ai trouvée à meilleur compte. Que l'effet naturel qui s'ensuivra sera que le voisin où je ne prendrai plus ma viande, ayant cependant toujours besoin de mon vin, cherchera d'autres objets à me donner en échange, ou enfin me le payera comptant.

Je trouvais même encore un autre résultat naturel, bien avantageux à la Métropole, & bien politique ; c'est que les Colonies étant aprovisionées en partie par les Anglo-Américains, la consommation des bœufs salés d'Irlande devenant moins considérable, les Négocians de Bordeaux en tirant une moins grande quantité ; il faudrait bien que les Irlandais baissassent le prix originaire de cette marchandise chez eux, pour que le Commerce de France pût en faire encore des demandes & l'aporter aux Colonies en concurrence avec les salaisons du Commerce Étranger. Ce serait donc définitivement sur l'Irlande seule que fraperait le contre-coup de l'Article de l'Arrêt du 30 Août qui concerne cet objet.

Or, il eſt extrêmement heureux, & ce doit être un principe invariable de Commerce, pris en grand, & digne d'une ſage Adminiſtration de diminuer le prix d'une denrée que l'on eſt obligé de tirer d'une Puiſſance rivale, on fait à la fois le plus grand bien du Conſommateur Regnicole, & le moindre bien du Fourniſſeur étranger, car, malgré tous les ſophiſmes de l'intérêt des Colporteurs de la choſe, il eſt de toute évidence qu'en dernière analyſe, le bas prix que donne le Conſommateur ne tourne à perte que pour le Fabricateur de la denrée.

Celle-ci eſt même de nature à ſubir bientôt chez le Fabricant étranger cette révolution, dès qu'elle ne s'offrira plus ſeule aux beſoins du Conſommateur français. Les ſalaiſons ne ſe conſervent pas comme les vins; les Irlandais ſont & feront toujours contraints d'en fabriquer chez eux, par la quantité de beſtiaux qu'ils ne peuvent conſommer, comme viande fraîche; ils ſont obligés d'en faire des envois réguliers, chaque année, parce que s'ils attendaient, ils riſqueraient de voir cette marchandiſe ſe corrompre dans leurs Maga-

zins, & leur tomber en pure perte. Les Colonies françaises sont le seul débouché de cette denrée, en passant par l'échelle des Ports de France; ils n'ignoraient pas que le besoin y était toujours au-delà des fournitures; d'après cela ils les tenaient à un prix extrême; & qu'importait au Négociant des Ports-de-Mer : il les revendait en raison dans les Colonies; en dernier résultat ce n'était pas lui qui payait; parce que ce n'était pas lui qui consommait. Au contraire; il trouvait même un avantage personnel à ce haussement de prix qu'a souffert graduellement cette denrée dans les Colonies; ses cargaisons s'élevaient à une plus grande valeur sans prendre plus d'encombrement; & la denrée devenue plus précieuse payait plus aisément un fret, augmenté proportionnellement, le Commerce de France n'étant pour cet objet que Fréteur, Roullier de Mer, Colporteur, devait donc n'y porter d'autre intérêt que celui de le voir monter à un très-haut prix, & c'est aussi ce qui n'a pas manqué d'arriver.

Certes, si la disposition de l'Arrêt du 30 Août ne devait seulement opérer que l'aport

direct des salaisons d'Irlande dans nos Colonies, par les Irlandais eux-mêmes, les réclamations des Négocians des Ports-de-Mer pourraient être prises en considération, & leurs calculs de fret, de gabarage, de rebatage, de déchargement & rechargement seraient susceptibles de quelque examen : mais il s'agit d'admettre aux Colonies de nouvelles subsistances, une plus grande quantité de vivres, par une nouvelle voie, par d'autres Fournisseurs qui présentent abondance & bon marché ; de quelle faible importance devient alors aux yeux de l'homme d'État le misérable intérêt du Voiturier! Qu'est celui-ci vis-à-vis le Consommateur? Et, je le répéte encore parce qu'on ne peut trop le dire, le Producteur d'une denrée quelconque, & le Consommateur sont les deux premiers objets à considérer dans les Réglemens d'une Administration entendue ; la classe intermédiaire ne doit venir qu'après ; elle aura beau présenter la question hérissée de tous ses calculs, la France est Consommatrice, par ses Colonies, des salaisons qu'elle ne peut produire ; son seul systême sur cet objet le seul vrai, le seul raisonnable, le seul simple & sensible, c'est de s'en procurer abondance & bas-prix.

Telles étaient les idées qui, comme par une eſpèce de ſentiment inné de juſtice, me faiſaient repouſſer intérieurement tous les raiſonnemens des Négocians des Ports-de-Mer. Mais avec combien plus de mépris encore n'ai-je pas dû les accueillir quand je me ſuis aperçu qu'ils n'avaient pas même le mérite d'avoir été faits par eux de bonne foi, & que leurs écrits même fourniſſaient une réponſe ſuffiſante à tout ce qu'ils avaient allégué, & à ces craintes inſidieuſement préſentées aux Propriétaires des Vignobles, de voir reſter leurs vins invendus par le contre-coup de l'Arrêt. C'eſt ce qu'il faut développer.

Les Directeurs du Commerce de Guienne, & les Rédacteurs des Obſervations des Négocians de Bordeaux, (*) ont énoncé dans leurs écrits le vœu & la poſſibilité de rendre Nationale la fourniture des ſalaiſons de bœuf. J'ai lu page 30 du Mémoire des premiers. *Un des objets d'échange le plus important....*

(*) Je cite ceux-là principalement comme les plus intéreſſés à la choſe ; toutes les autres Chambres de Commerce l'ont également répété.

c'eſt le bœuf ſalé. Cet Article qu'on pourrait eſpérer, d'après la fourniture qu'en a fait la Bretagne pendant la dernière guerre, de voir bientôt devenir National, à l'aide de quelques encouragemens, ſe tire à Bordeaux, de l'Irlande.

J'ai ſous-ligné plus haut, en copiant les Obſervations des Négocians de Bordeaux, cette phraſe de la page 40. *Et peut-être l'acquiſition d'une partie de cette branche d'induſtrie ne tient-elle qu'à quelques encouragemens qui ſont dans les mains du Gouvernement.*

D'après ceci, le Commerce ſe contredit lui-même, ou n'eſt pas ſincère en ſoutenant comme intimément liées enſemble les fournitures réciproques des ſalaiſons d'Irlande & des vins de Bordeaux. Il demande, il propoſe, il croit poſſible, il regarde comme un meilleur ordre des choſes, que les ſalaiſons pour les Colonies ſe faſſent en France même; il avoue dans un autre écrit (*) en avoir déja tiré de Copenhague, & de Hambourg; mais s'il s'eſt permis lui-même de nouvelles voies, ſi la Bretagne peut un jour réaliſer par elle-

(*) *Réflexions d'un vieillard du Pays de Médoc.*

même fa propofition, que deviendront alors les vins du Bordelais? Tout ce que les Négocians ont dit à ce fujet doit naturellement fe tourner contr'eux; & fi ce qu'ils ont dit eft une chimère dont l'intérêt tombe devant celui d'une production nouvelle, tout ce qu'ils diront pour demander l'encouragement des falaifons de la Bretagne, doit également s'apliquer à une libre introduction des falaifons de la Nouvelle-Angleterre. Le plus fort argument pour les empêcher ils l'ont tiré de la néceffité d'acheter les bœufs falés des Irlandais, pour leur vendre en retour les vins Bordelais. Mais faifant eux-mêmes des propofitions qui tendraient à ne plus tirer les falaifons d'Irlande, & d'un autre côté, ne pouvant perdre de vue l'intérêt de leurs vins, ils confeffent donc tacitement qu'ils font bien perfuadés d'en obtenir toujours le débouché, indépendamment des falaifons avec lefquelles ils les échangent actuellement.

Tranquillisée déformais par eux-mêmes, par leurs propres paroles, fur les vaines allarmes qu'ils voulaient lui donner, que l'Adminiftration perfifte donc dans une très-fage

disposition de sa Loi, dans une des plus nécessaires ; qu'elle persiste à regarder l'introduction des bœufs salés aux Colonies, par les Navires étrangers, comme une combinaison infiniment utile à l'amélioration de celles-ci, & comme ne portant un vrai préjudice qu'aux Fournisseurs Irlandais ; qu'elle ne laisse point borner ses vues par des résultats partiels, & présentés par l'intérêt personnel qui s'efforce toujours de faire plier les principes généraux sous des considérations particulières.



LETTRE VIII.

MONSIEUR,

Vous avez vu comment les Négocians des Ports-de-Mer avaient attaqué la permission accordée à l'importation Étrangère des bœufs salés : vous avez vu quel cas on doit faire des conséquences funestes qu'ils prétendaient devoir en être le fruit : voyons maintenant avec quelles armes ils combattent l'introduction dans nos Colonies de la morue de pêche Étrangère. Et choisissons de préférence l'Écrit où il nous a paru que cette matière avait été discutée de la manière la plus étendue : voici ce qu'on trouve à ce sujet, page 14 & suivantes d'un de leurs meilleurs Mémoires sous le titre déjà cité de *Réflexions d'un Vieillard du Pays de Médoc*, &c. Copions-le encore, enfin qu'on ne nous reproche pas de l'affaiblir.

„ Cet objet (*la Morue*) mérite l'attention
„ la plus particulière ; nous cherchons à
„ marcher rapidement, mais ici la matière

„ eſt immenſe, & nous ſerons obligés de lui
„ donner toute l'étendue qu'elle mérite.

„ Après la priſe de Louisbourg, dans
„ la guerre de 1755, notre Pêche ſe trouva
„ reſtreinte au Banc de Terre-Neuve, &
„ aux parages qui s'étendent depuis Buono-
„ Viſto de l'Isle de Terre-Neuve, juſqu'au
„ Cap Portochoa, & nos Poſſeſſions furent
„ réduites aux Isles de Saint-Pierre & de
„ Miquelon.

„ Par le Traité de la dernière paix nous
„ cedâmes aux Anglais Buono-Viſto, &
„ nos poſſeſſions pour le droit de pêche
„ commencent au Cap Saint-Jean de la Côte
„ Orientale de l'Isle de Terre-Neuve, & ſe
„ prolongent en paſſant par le Nord, juſqu'au
„ Cap de Rhay, à l'extrémité de la Côte
„ Occidentale, c'eſt-à-dire l'eſpace de cent
„ ſoixante lieues. Les Armateurs pour la
„ Pêche ont été encouragés à ce Commerce
„ par cette plus grande extenſion. Le Tré-
„ port, Dieppe, Fécamp, Saint-Vallery,
„ Honfleur, Grandville, Saint-Malo, Por-
„ trieux, Saint-Brieux, Binic, Nantes,

„ Oléron,

„ Oléron, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz & „ Ciboure ont expédié beaucoup de Terre-„ Neuviers. Ce Commerce a eu de très-gran-„ des progreſſions depuis la paix ; le Royaume „ ne peut ſuffire à la conſommation, & Mar-„ ſeille, où nous avons le plus grand débou-„ ché de la morue sèche, en a préſentement, „ *en Décembre* 1784, (*) cinquante mille „ quintaux ſans acheteurs.

„ On ne hazarde rien en portant le nom-„ bre des Terreneuviers, pour la pêche de „ la morue, à trois cent ſoixante Navires en „ France ; les Ports que nous avons cités „ font de ce commerce leur objet le plus

(*) Remarquez, je vous prie, à quelle époque, & ſi ce n'eſt pas s'expoſer au reproche de la plus inſigne mauvaiſe foi. Quoi ! vous voulez donner comme preuve de ſurabondance de morue, *qu'en Décembre* 1784, cinquante mille quintaux de la pêche de 1784, étaient encore invendus à Marſeille ! Eh ! Meſſieurs, à peine y étaient-ils arrivés. Donnez une année entière à l'activité des conſommations, & voyez à la fin, & non au commencement, ce qui reſte dans vos Magazins. En vérité votre citation eſt auſſi ridicule que maladroite.

„ confidérable ; tout le monde fait que ce „ commerce forme un grand nombre de „ Matelots, & qu'il a cet avantage fur celui „ de l'Amérique, que bien loin de nuire à „ la fanté & de corrompre les mœurs, il for- „ tifie la première & conferve les fecondes.

„ A quoi nous fervira d'avoir obtenu une „ plus grande étendue de pêche, fi nous nous „ ôtons un de nos principaux débouchés ? „ L'intention de Sa Majefté fera donc trom- „ pée, & la France qui trouve dans cette „ navigation, où tout eft bénéfice pour elle, „ un moyen sûr de former des Hommes de „ mer pour repeupler les Claffes, verra donc „ s'évanouir la feule efpérance de réparer „ la perte de tous les Matelots que la guerre „ lui a enlevés. Écoutons la Patrie qui nous „ crie ; Français, vous voulez une puiffance „ maritime : vous voulez empêcher que vos „ ennemis ne s'arrogent la Monarchie uni- „ verfelle fur les mers, & vous affaibliffez „ les moyens de former la feule Milice qui „ doit nous aider à difputer cet Empire ! C'eft „ dans des Citadelles flottantes qu'il vous „ faut combattre aujourd'hui ; c'eft de la pê-

„ che que vous devez attendre vos défen-
„ ſeurs. Vous avez déja perdu le commerce
„ de la baleine ; la rivalité infatigable de vos
„ voiſins, les primes exceſſives qu'ils ont
„ accordées à leurs Armateurs, les gratifi-
„ cations dont ils ont accablé, pour ainſi
„ dire, leurs Matelots, ont découragé vos
„ Armateurs de Bayonne, & de Saint-Jean-
„ de-Luz, que votre Gouvernement n'a point
„ aſſez ſecourus : vous avez inſtruit vos en-
„ nemis, & vos ennemis vous ont dépouillés.
„ Que cette faute vous éclaire, & tout eſt
„ réparé : protégez la pêche de la morue,
„ & n'en partagez les fruits avec aucune au-
„ tre Puiſſance : faites tout le Commerce que
„ vous pouvez faire : les Matelots ſe for-
„ ment au milieu des tempêtes & ſur les
„ Mers orageuſes. Celui qui lutte contre les
„ vents, qui entend mugir la Mer autour de
„ lui, qui malgré la chûte effrayante des
„ mâts & le bruit épouvantable des vagues
„ qui briſent la poupe de ſon vaiſſeau, con-
„ ſerve aſſez de préſence d'eſprit pour obéir
„ au Chef qui commande la manœuvre, voilà
„ le vengeur qu'il faut aujourd'hui ; & cet
„ aprentiſſage éprouve plus l'homme que ces

„ évolutions concertées, & ces marches mo-
„ notones qui forment vos ſoldats : vous n'au-
„ rez à combattre que ſur les Mers, & vous
„ ne pouvez être défendus que par ceux ac-
„ coutumés à braver les naufrages & la mort.

„ Il eſt un Peuple, ne craignons pas de
„ le dire, il eſt un Peuple qui peut armer
„ avec moins de frais que nous pour le Com-
„ merce de la pêche ; mais ce n'eſt pas une
„ raiſon pour lui permettre d'aproviſioner de
„ morue nos Colonies. Nous avons fait pro-
„ noncer ſon indépendance, & la reconnaiſ-
„ ſance l'attache à nous ; mais la liberté eſt
„ un aſſez grand bienfait, ſans que nous lui
„ abandonnions en tribut la partie de notre
„ commerce la plus précieuſe. Le Roi de
„ France eſt ſon allié, mais il eſt notre Père ;
„ ce Peuple eſt ſon pupille, mais nous ſom-
„ mes ſes enfans. Les Colonies ſont un pa-
„ trimoine que ſes ayeux lui ont laiſſé, & il
„ en doit l'héritage tout entier à ſon fils. C'eſt
„ du commerce de la pêche que dépend la
„ conſervation de ſa puiſſance maritime.
„ Quand cet Auguſte Souverain a aboli la
„ ſervitude dans ſes Domaines, il a reſpecté

„ les propriétés, & il a invité les Seigneurs „ de fon Royaume à fuivre fon exemple. Com- „ ment confentirait-il aujourd'hui à enlever „ aux Villes maritimes de fon Royaume l'exer- „ cice de leur induftrie, & leurs moyens de „ profpérer, tandis que fa bonté paternelle „ n'eft occupée qu'à foulager fes peuples, qu'à „ fecourir l'humanité fouffrante, qu'à confer- „ ver la paix qu'il a donnée à l'Univers, & „ qu'il emploie encore aujourd'hui tous fes „ foins à étouffer le nouvel incendie qui me- „ nace l'Europe?

„ Quel grand intérêt avons-nous à augmen- „ ter la Puiffance maritime de nos nouveaux „ Alliés? Quels font nos ennemis naturels? „ C'eft un Peuple qui avec deux tiers moins „ de population que nous, qui, courbé fous „ le fardeau d'une dette nationale & monf- „ trueufe, à la faveur de fa Marine s'eft porté „ à la fois dans toutes les mers, & dans les „ quatre parties du monde. Ses Colonies ont „ été aprovifionnées par fes propres vaiffeaux: „ il n'a pas eu befoin du fecours des Neu- „ tres pour porter des fubfiftances & des mu- „ nitions au bout de l'Univers, & il a donné

„ des efcortes à toutes fes Flottes marchan-
„ des. Il a fait plus encore, il a lutté feul
„ contre quatre Puiffances maritimes ; il a
„ foudoyé des armées de mercenaires ; il a
„ acheté des bras pour fe défendre, & il a
„ déployé par-tout, avec oftentation, l'apa-
„ reil de la guerre la plus formidable. A
„ quoi devait-il fes reffources inépuifables ?
„ A fon Commerce maritime & à la Milice
„ nombreufe de fes Matelots. Que fon exem-
„ ple nous inftruife : confervons notre pêche,
„ & donnons-lui tout l'accroiffement dont
„ elle eft fufceptible : ne nous dépouillons
„ pas d'une partie de notre Commerce ma-
„ ritime, pour accroître la Navigation d'une
„ nouvelle Puiffance. Craignons qu'un nou-
„ vel Empire, formé en Amérique, ne nous
„ occafionne un jour des repentirs. Il eft affez
„ de Puiffances maritimes pour ravager les
„ mers : l'Afie, l'Afrique & l'Amérique,
„ pleines de Colonies Européennes, deve-
„ nues les principaux Théâtres du Commerce,
„ deviennent prefque à la fois le Théâtre
„ de la guerre, & l'Univers eft ravagé d'un
„ Pôle à l'autre. Que la Nation dont nous
„ avons brifé les fers donne un autre exemple

„ à l'Europe, qu'elle vienne dans nos Ports
„ de la Métropole échanger ſes denrées : ſon
„ agriculture peut ſuffire à ſon bonheur, &
„ ſes mœurs la rendront invincible. Qu'il y
„ ait au moins dans l'Univers un Empire
„ que le luxe n'ait point corrompu, & que
„ le démon de la guerre reſpecte.

„ Mais revenons à notre ſujet, & diſons
„ hardiment qu'on a ſurpris l'Adminiſtration
„ en avançant que les Armateurs de France
„ n'étaient pas en état de fournir aux Colo-
„ nies les morues dont elles avaient beſoin.
„ Que les Colonies s'expliquent, & les Ar-
„ mateurs de France *prendront les engagemens*
„ de leur fournir tout ce qu'elles demande-
„ ront.

„ Comment a-t-on pu ſe flatter qu'un mo-
„ dique droit de trois livres, reverſible en
„ prime pour les Navires français, ferait une
„ faveur ſuffiſante pour ſoutenir la concur-
„ rence? Cet encouragement eſt illuſoire : il
„ eſt nul. Nous lui oppoſerons les vraies maxi-
„ mes : le poiſſon de pêche étrangère a été
„ impoſé, en France, à un droit exceſſif. La

„ morue sèche paie quatorze livres du cent, „ accessoires compris. Quel est l'esprit de „ cette imposition ? C'est d'augmenter notre „ pêche, & de ne pas contribuer à l'augmen- „ tation de celle de nos voisins ; ou plutôt, „ c'est pour accroître notre Navigation, & di- „ minuer celle de nos voisins. L'Arrêt, en „ permettant à l'Étranger de porter de la „ morue dans nos Colonies, remplit-il cette „ intention ? Non sans doute ; il donne, au „ contraire, un grand avantage aux Étran- „ gers ; il augmente leur pêche, il diminue „ la nôtre.

„ Nous observerons encore, que Dieppe „ & Saint-Valery font un très-grand com- „ merce de la pêche du hareng, & que les „ Navires Normands portent ce comestible „ aux Colonies. "

A tout cela est joint un fort beau tableau du commerce de la pêche de la morue, & des Armemens faits en 1784, pour cet objet, dans les différens Ports de France. La morue sèche étant la seule qui fasse la matière des fournitures pour les Colonies, j'ai voulu exa-

miner plus particuliérement cet Article du tableau. Après l'avoir comparé avec les états de la pêche des années qui ont précédé la dernière guerre, j'ai trouvé que les Armemens de 1784, qu'on préſentait comme infiniment plus nombreux, ne ſe trouvaient pas, en effet, augmentés d'un huitième; d'où j'ai dû conclure que l'impuiſſance du Commerce, à fournir aux Colonies la quantité ſuffiſante de morue sèche, déja trop reconnue par quinze ans d'une malheureuſe expérience, ſubſiſterait encore à l'avenir, à-peu-près, au même dégré, malgré *tous les engagemens* que les Armateurs de France s'offrent de prendre, verbalement à la vérité, car il eſt à remarquer qu'ils n'en ont jamais offert d'autres, & que ce ſerait pourtant le ſeul moyen de tranquilliſer l'Adminiſtration, ſi leurs propoſitions avaient jamais poſé ſur des baſes ſolides. Mais comme il ſerait même encore très-dangereux d'admettre des promeſſes faites trop légérement, fuſſent-elles revêtues des ſignatures des principaux Armateurs ou Négocians des Ports-de-Mer; comparons ici ſuccintement les beſoins des Colonies, & les moyens qu'ont les Négocians d'y pourvoir.

Les cent vingt-cinq Navires partis pour la pêche de la morue ſeche en 1784, joints aux vingt-trois Navires qui ſont le Commerce de la Troque, n'en peuvent, ſuivant le Tableau, raporter en France, dans l'eſpace de l'année, que deux cent quatre-vingt dix mille quintaux au plus. Les Négocians, en diſant que Marſeille en avait cinquante mille quintaux d'invendus, m'aprennent, que cent mille quintaux au moins ſont verſés dans ce Port, qui en fournit la plupart des États Catholiques : il reſte cent quatre-vingt dix mille quintaux, dont cent cinquante mille pour la conſommation de l'intérieur du Royaume & des autres Peuples de l'Europe dont nous fourniſſons les marchés ; quarante mille quintaux ſeulement feraient donc cette année même tout l'eſpoir des Colonies ! Aprécions cette reſſource.

Les calculs les plus modérés élèvent à plus de cinq cents mille le nombre des Eſclaves dans toutes nos Iſles. Leur ſtricte ſubſiſtance ne peut pas ſe borner à moins de deux livres de morue par ſemaine, l'Ordonnance du Roi preſcrit deux livres & demie,

l'humanité en devrait donner trois, ou des équivalens. Voilà donc plus de cinq cents mille quintaux d'abſolument néceſſaires à l'exiſtence phyſique des Eſclaves. Cependant à cauſe des Nègres en bas âge, & des reſſources qu'offrent, en vivres du Pays, pluſieurs grandes habitations de Saint-Domingue, je veux réduire le beſoin réel de cette fourniture à trois cent mille quintaux, que je diminuerai encore d'un tiers à cauſe des ſalaiſons de bœufs qui, en ſuppoſant l'admiſſion de celles étrangères, pourraient entrer pour un tiers dans l'enſemble des ſubſiſtances néceſſaires aux Eſclaves.

Que les Armateurs des Ports de France qui envoient à la pêche de la morue, que les Négocians des Ports-de-Mer qui ſe plaignent des diſpoſitions de l'Arrêt du 30 Août, paſſent une police avec le Gouvernement de fournir annuellement aux Colonies ces deux cent mille quintaux, qu'ils garantiſſent cette police de leurs fortunes, de leurs têtes même, (car prenez garde qu'il s'agit ici de la ſubſiſtance d'une grande & importante population, & que la peine de l'homicide eſt due

à qui la ferait périr de faim) qu'enfin il y ait une poſſibilité d'exécution à élever tout-à-coup la pêche à une augmentation de cent ſoixante mille quintaux, malgré les limites dans leſquelles nous ſommes renfermés, & que le dernier Traité de paix n'a que faiblement étendues, il reſtera encore une raiſon ſans réplique, un motif péremptoire pour admettre la morue provenant de pêche étrangère, c'eſt la différence du prix; & il eſt à remarquer que, dans tous leurs Mémoires, les Négocians, gens aviſés & diſcrets, ſe ſont bien donnés de garde d'en parler. Suppléons à leur ſilence.

Nos Armateurs ont avoué qu'il y aurait perte pour eux à vendre la morue Françaiſe dans les Colonies au-deſſous de 30 livres tournois le quintal; je l'y ai vue à 35 & 40 liv. tandis que celui de la morue étrangère n'était au plus que de 15 à 20 liv.

L'effet inévitable de cette différence de moitié ferait ou de priver les Eſclaves de la ſubſiſtance, & ſans ſubſiſtance, point de travail, point de produits, point de Com-

merce, ou de donner le plus puiſſant attrait à la contrebande, & avec la contrebande, avec l'apréhenſion même qu'elle pût exiſter, point de concours de la part des Négocians Français.

A ce dernier égard l'expérience eſt faite. Depuis 1763 le Commerce avait laiſſé les Colonies dans un entier abandon pour ce genre d'aproviſionnement. Les répréſentations de leurs Adminiſtrateurs déterminèrent en 1767 à admettre la morue étrangère en la ſoumettant à un droit de huit livres par quintal. La prohibition fut rétablie en 1768 ſur la foi des promeſſes de nos Négocians, & ils n'ont pas plus fourni depuis qu'ils n'avaient fourni auparavant. Si pendant quinze ans ils n'ont pas profité de la prohibition exiſtente, profiteraient-ils mieux de la prohibition dont ils réclament le rétabliſſement? ſi pendant quinze ans la crainte de la concurrence des étrangers par la contrebande les a tenus dans l'inaction, cette crainte agirait-elle moins ſur eux, lorſque la contrebande conſerverait le même attrait, les mêmes cauſes, les mêmes moyens?

Ne le diſſimulons point : les nouvelles

promeſſes du Commerce nous paraiſſent auſſi téméraires que ſes promeſſes paſſées. En regrettant avec lui les avantages propres de l'extenſion que pourrait donner à notre pêche l'aproviſionnement des Colonies, les avantages plus précieux encore qui en réſulteraient pour la marine, on ne peut s'empêcher de regarder cet aproviſionnement comme impoſible, tant pour la différence des prix, que pour l'inſuffiſance de la quantité, & dès-lors le recours à l'Étranger devient abſolument néceſſaire.

Il eſt encore une autre conſidération importante entre celles qui engagent à permettre aux Colonies l'introduction étrangère de la morue. Cet aliment, quoique ſalé & deſſéché, s'altère, s'échauffe & ſe corrompt quelquefois dans le court eſpace de deux mois. les Armateurs de France aſſujettiſſent preſque tous leurs vaiſſeaux expédiés pour la pêche, à faire leurs retours dans différens ports du Royaume, d'où les Négocians qui achettent leurs cargaiſons, expédient le ſurplus des conſommations intérieures pour les marchés étrangers de l'Europe, & pour nos Colonies.

Ces salaisons n'arrivent à cette dernière destination qu'après avoir séjourné long-tems dans des calles humides. J'ai vu plusieurs fois dans les Colonies cet aliment corrompu à un tel point qu'il était repoussé même par des bouches affamées; & la police a souvent été forcée de faire jeter à la Mer plusieurs quintaux de ces salaisons, qui exhalaient d'une manière trop marquée des miasmes putrides & destructeurs.

Le défaut de possessions Territoriales voisines des parages de la pêche n'en permet pas la continuité, aux Vaisseaux Français; ils sont obligés d'établir une saison, & de faire faire aux produits l'échelle des Ports de France. Au contraire, les nouveaux Angleterriens, car ce sont eux encore que regarde la disposition de l'Arrêt du Conseil du 30 Août, pouvant aporter aux Colonies cet aliment de première nécessité peu de tems après qu'il est préparé, le livrent dans toute sa salubrité, & le livrent à bas-prix parce qu'il n'est point surchargé des frais indispensables de port & report, de déchargement & rechargement à quoi nécessite l'échelle des

Ports de France que font presque tous les produits de la pêche nationale.

Je sais que plusieurs fois il est arrivé dans nos Colonies des Navires venant directement des Isles Saint-Pierre & Miquelon. Et alors leurs salaisons de morue réunissaient au mérite de la fraîcheur, celui de pouvoir être livrées à meilleur marché, (*) ayant suporté moins de frais. Mais l'intérêt de la plupart des Armateurs ne leur permet point ces expéditions, & ce calcul est simple. D'abord les Bâtimens pour la pêche sont généralement très-petits. Le Capitaine d'un Navire assez grand pour importer dans les Colonies une pêche de deux mille quintaux de morue, la vendant 30 livres tournois le quintal, ne

(*) C'est cependant ce qu'ils ne faisaient pas; leur prix était à-peu-près celui de la morue aportée de France, & dans le fait, ils n'auraient pu vendre au même prix que les Anglo-Américains, parce que les frais d'armemens en Europe, de station sur les Côtes de Terre-Neuve, & de séjour dans nos Colonies sont toujours infiniment plus considérables que ceux des Étrangers qui pêchent, pour ainsi-dire, à leur porte.

réaliserait

réaliſerait qu'une valeur de ſoixante mille livres, il n'aurait donc que cette ſomme à employer en retour, & cependant la capacité de ce même Navire lui en eût permis un de plus de cent cinquante mille livres s'il eût aporté des matières d'échange plus précieuſes, c'eſt-à-dire, une cargaiſon formée au Havre, ou à Bordeaux, ou même à Nantes.

Ce n'eſt pas tout; les Navires qui ont fait la pêche conſervent dans leurs calles, en Amérique, une odeur indeſtructible & qui cauſe beaucoup d'avaries aux ſucres & cafés qu'ils aportent en retour dans les Ports de France. Les paſſagers d'Amérique s'en ſervent auſſi difficilement, parce qu'ils ſont puants & petits. Ce ſont ſans doute ces cauſes réunies qui engagent preſque tous les Armateurs à obliger leurs Navires de faire le retour de leur pêche dans les Ports de France.

En voilà, ſans doute, plus qu'il n'en faut pour faire ſentir à tout eſprit non-prévenu combien l'admiſſion de la morue étrangère eſt néceſſaire à l'exiſtence des Colonies; & que,

ſi on revenait encore à l'erreur qui la fit proſcrire, on devrait s'attendre ou à les voir ſans ceſſe tranſgreſſer la Loi qui en dicterait la prohibition, parce que la néceſſité eſt la plus impérieuſe des Loix, ou à voir périr de faim la moitié des Cultivateurs de ces Contrées.

Je n'ajouterai plus qu'un mot ſur cet objet; indépendamment des raiſons d'humanité & d'intérêt direct qui ſollicitent l'admiſſion de la morue provenant des pêches étrangères, ſongeons que cet Article eſt regardé par les Anglo-Américains comme leur patrimoine, comme un héritage qu'ils tiennent de la nature & de leur poſition locale. Manifeſter de la part de la France l'intention de borner leur pêche, en en proſcrivant le débouché, ferait peut-être une opération comparable & pour l'inconſéquence & pour ſes ſuites fâcheuſes, à celles qui ont fait perdre au Gouvernement Britannique la Souveraineté & la poſſeſſion de ſes Colonies du Continent Américain.



LETTRE IX.

MONSIEUR,

LE riz, le maïs, les légumes, les cuirs verds en poil, ou tannés, les pelleteries, les résines & goudron sont les autres objets permis par l'Article II de l'Arrêt. Si le maïs & les légumes constituaient les seuls besoins de nos Isles pour lesquels on proposât d'admettre les Navires Étrangers, nul doute qu'il ne fût convenable de les exclure, vu les dangers d'une admission quelconque. Mais si l'introduction de la morue, du bœuf salé, des bestiaux, des bois, est jugée nécessaire, cet accessoire ne peut paraître susceptible d'aucun inconvénient, ni pour notre agriculture, ni pour notre navigation. La fourniture en soi & sa valeur, sont trop peu intéressantes pour mériter une exception.

Il en est de même des résines & goudron. Quant aux cuirs & pelleteries, ce ne sont point des objets de consommation pour nos Isles, & leur admission par les Anglo-Américains

ne peut tourner qu'à l'avantage du Commerce de France, qui les trouvant là à très-bon compte, les exporterait en Europe.

Les Colonies ne font pas également fans intérêt pour l'introduction du riz. C'eſt un comeſtible très-ſalutaire pour les Nègres malades, & pour ceux nouvellement exportés d'Afrique, qui ne ſont point encore accoutumés à l'uſage du *manioc*, & des diverſes ſubſtances dont les autres ſe nourriſſent. Dans ces alternatives très-fréquentes de ſécherèſſe & de pluie, après ces ouragans plus ou moins violens, qui ſe font ſentir à chaque hivernage dans quelques parties des Isles du Vent, il ſe trouve beaucoup d'habitations où les plantations de vivres ſont entiérement dépéries, on y ſupplée alors par le riz quand on peut s'en procurer, & cette reſſource a pluſieurs fois ſervi à parer les malheurs que le dénuement de ſubſiſtances était ſur le point d'opérer parmi les ateliers.

Quel eſt donc l'intérêt des Négocians des Ports-de-Mer à réclamer auſſi contre cet objet? Il ſerait difficile de ſe le figurer, & ce

qu'ils ont écrit à ce ſujet n'a pas même l'apparence d'une objection. Voici ce qu'on trouve dans les Obſervations des Négocians de Bordeaux. Le tranſcrire ce ſera ſuffiſamment y répondre, de tels raiſonnemens tombent d'eux-mêmes.

„ On ſait bien que le riz ne croît point en „ France; mais notre Commerce à cet égard „ a toutes les reſſources néceſſaires. Outre „ le riz qui nous vient du Levant & du Pié- „ mont, les Négocians des États-Unis de „ l'Amérique en envoient dans nos Ports. Si „ nous avons quelque intérêt à le recevoir, „ ils en ont, pour le moins, autant à nous „ le porter, parce que cela fait un objet „ d'échange auſſi avantageux pour eux que „ pour nous."

Ils diſent ailleurs : „ Il n'eſt pas inutile „ d'obſerver ici que l'admiſſion des riz dans „ nos Colonies favoriſera beaucoup de frau- „ des. Les futailles de riz pèſent 500 liv. „ il ſera très-facile à l'aide de ces futailles „ d'introduire des toileries qu'on y logera dans „ le milieu, & qui ſeront de tous côtés, deſſus

„ & deſſous, entourées ou recouvertes de „ riz, de ſorte que pour découvrir la fraude, „ il faudrait faire verſer le riz, & c'eſt „ une précaution qui ſera impraticable aux „ Colonies."

Combien ces Négocians ont une merveilleuſe aptitude à voir, à ſoupçonner l'aſtuce! Point de bœufs ſalés en droiture d'Irlande, de peur que les Irlandais ne l'accaparent à la Dominique; point de riz de la Nouvelle-Angleterre, de peur que les Anglo-Américains ne gliſſent dans les futailles des ballots de toileries. Oh! que c'eſt adroitement raiſonner, ſur-tout quand il eſt de fait que ce ne ſont point les bœufs d'Irlande dont on a favoriſé l'introduction, & que les Anglo-Américains, qui ſeuls récoltent du riz & peuvent en fournir nos Colonies, ſont bien loin d'avoir des toileries à revendre, puiſqu'ils n'en ont pas à beaucoup près pour leur conſommation, & qu'au contraire, ils chercheront à en exporter de nos Colonies, en échange des productions qu'il leur ſera permis d'y aporter.

Je viens d'examiner ſucceſſivement tous les objets dont l'introduction étrangère eſt permiſe par l'Arrêt du 30 Août. J'ai prouvé démonſtrativement par une ſuite de faits que cette introduction eſt néceſſaire aux Colonies, & ſans aucun déſavantage réel pour le Commerce de France, je pourrais ne point parler des farines, puiſque cet Article n'eſt pas encore au nombre de ceux permis : mais les Négocians des Ports-de-Mer s'en étant déja occupés dans leurs Mémoires, ſans doute par préviſion, il ne ſera pas hors de place d'en dire auſſi quelques mots. Voyons d'abord un calcul qu'ont préſenté les Députés du Commerce de Guienne, comme la preuve la plus victorieuſe des avantages que rapportent à la France la fourniture excluſive de farines dans ſes Colonies.

„ Il s'expédia du Port de Bordeaux ſeul, „ en 1776, cent-ſoixante-ſeize mille huit cent „ quatre-vingt-un barils de farine pour les „ Colonies; qu'ils y aient été vendus, l'un „ dans l'autre, pour 70 liv. argent des Colo„ nies, ou pour un quintal de ſucre blanc : „ que les 176,881 quintaux de ſucre aient

„ été payés, rendus à bord de ſes Navires, „ par l'Étranger qui eſt venu les enlever dans „ les Ports de France 55 liv. tournois cha- „ cun, l'Étranger aura payé réellement „ 9,728,455 liv.

„ Cette farine qu'on nomme *minot*, eſt „ ce qu'il y a de plus pur dans le froment. „ Après qu'on l'en a extraite, ce qui reſte „ de manducable a, comme ſomme d'alimens, „ autant de valeur qu'elle-même. Chaque ba- „ ril de farine eſt extrait d'environ 400 à 500 „ liv. de bled, qui à 15 liv. les 150 livres „ peſant, n'avaient que 45 liv. de valeur pri- „ mitive. Il n'y a donc de valeur réelle dans „ chaque baril de farine que pour 22 à 25 „ liv. & dans les 176,881 barils que pour „ 4,422,025 liv.

„ C'est là tout ce qu'eût payé l'Étranger, „ ſi, contre le cours ordinaire des choſes, „ ſes beſoins lui euſſent fait tirer de nos bleds, „ qu'il ne reçoit alors qu'en nature; ou tout „ ce que nous euſſions payé à l'Étranger, „ en recevant de lui en nature une quantité „ de bleds égale à celle exportée pour les

„ Colonies, ſi la diſette en eût rendu le rem-
„ placement néceſſaire.

„ Il y a toujours de plus la ſolde de
„ 5,306,430 liv. *en faveur de l'État*, & cette
„ ſolde que l'Étranger lui paie, ſe forme des
„ ſalaires dont le bled ſe ſurcharge, à com-
„ mencer du moment où il ſort du grenier
„ du laboureur, juſqu'à celui où converti
„ en ſucre, l'Étranger le reçoit dans ſon
„ vaiſſeau."

Il y a pluſieurs choſes à obſerver dans ces calculs. Ce qu'ils préſentent d'abord de plus clair, c'eſt un bénéfice d'environ cent vingt pour cent que fait le Commerce, de ſon propre aveu, ſur la fourniture des farines aux Colonies. Il eſt vrai qu'il faut déduire les frais payés aux meûniers pour établir le bled en minot. Mais d'un autre côté le baril de farine, dont ils ne portent le prix dans nos Colonies, qu'à 70 liv. argent des Isles, y eſt, depuis quelque tems, généralement vendus 96 liv. & même plus. Enſorte qu'il reſte toujours un bénéfice à l'Armateur de cent pour cent, ſur la farine, du moment

qu'il l'achette jusqu'à celui où il revend le sucre qu'elle lui a produit. Rien n'est plus évident. Les minotiers (*) de Moissac, Nérac, Montauban, & autres, livrent à l'Armateur la farine, dite minot, au prix de 19 liv. 10 sols le quintal. J'ai vu les barils de farine en contenir 180 liv. pesant net. Mais, par un abus que les Marchands savent si bien établir insensiblement dans tous les objets de *jauge* qu'ils vendent aux Colonies, les barils de farine ne pèsent plus que 170 liv. net. D'où il s'ensuit qu'ils contiennent une valeur de 32 liv. 3 sols prix d'achat. Ce baril vendu aux Colonies au moins 96 liv. déduction faite du tiers pour la différence de l'argent, réalise aussi-tôt une valeur de 64 liv.

(*) La main-d'œuvre de ces Minotiers me paraît même plus chère qu'elle ne devrait être. Le prix du septier de bled de Paris, pesant 240 livres, est à 26 liv. A ce prix tous les meûniers du Royaume pourraient établir la farine de minot à 14 liv. 10 sols le quintal. Ceux de Moissac, &c. la vendent aux Armateurs de Bordeaux 19 liv. 10 sols le quintal. Et observez que, d'après le prix donné ci-dessus par les Députés du Commerce de la Province de Guienne, le bled ne s'y vend qu'à raison de 24 liv. les 240 livres pesant.

argent de france. Et, en vérité, un tel bénéfice ſur un objet de première néceſſité, ſur le pain des Habitans des Colonies, pourrait bien être appellé Monopole, même d'après la définition de ce mot, qui ſuivant le Dictionnaire de l'Académie, ſignifie, *Abus de la faculté qu'on s'eſt procurée de vendre ſeul des marchandiſes, des denrées dont le commerce devrait être libre.*

Ce bénéfice notoire & avoué par les Négocians eux-mêmes, comme on vient de le voir, s'accorde mal avec les plaintes qu'ils font ſans ceſſe ſur les pertes qu'ils prétendent eſſuyer dans leur Commerce d'Amérique, & qu'en examinant de près on trouverait généralement auſſi mal fondées pour tous les objets que pour celui des farines. Mais laiſſant-là le ſort de l'individu dans ſes opérations mercantiles, faiſons voir que la ſolde de 5,306,430 liv. que les Négocians des Ports-de-Mer retirent des Colonies pour l'excédent des valeurs en farines qu'ils y ont envoyées, n'eſt point, comme ils le gliſſent adroitement, *en faveur de l'État*, mais bien en leur faveur ſeulement, & même au détriment de l'*État.*

Si c'était chez une Puiſſance rivale, ou ennemie que les Marchands de farine euſſent porté une valeur de quatre millions pour en retirer une de neuf, l'État aplaudirait ſans doute à leur adreſſe, ſur-tout ſi cette valeur opérant une ſolde de 5, l'opérait en matières ſuſceptibles d'être vendues à l'Étranger, qui la payerait en définitif par l'acte de ſa conſommation. Mais tout cet avantage n'eſt plus qu'illuſoire pour l'État, dès que ce Commerce n'eſt fait par quelques-unes de ſes Provinces qu'aux dépens des autres. Or, c'eſt uniquement aux dépens des Colonies que les Marchands de farines trouvent à vendre à l'Étranger cette ſolde de cinq millions, & pour le faire voir ſuivons leur raiſonnement. Ils s'aplaudiſſent, en ſuppoſant le baril de farine livré pour un quintal de ſucre, d'avoir changé quatre millions contre neuf : qu'ils le ſuppoſent livré pour deux, pour trois, pour vingt quintaux, (& cette ſuppoſition s'eſt réaliſée plus d'une fois) leurs quatre millions leur en rendront dix-huit, trente; ils abſorberont même toute la maſſe des productions des Colonies. Sera-ce alors une opération bien avantageuſe pour l'État ? Ils n'oſeraient

répondre par l'afirmative ; eh bien ! ils ſont cependant le même mal en proportion de leurs bénéfices ſur les quatre millions de valeur première qu'ils ont portés aux Colonies.

Je dis le même mal, car c'en eſt un réel pour l'État. Son avantage n'eſt point dans les bénéfices que font ſes ſujets entr'eux par l'action de leur induſtrie, ſon bénéfice eſt ſeulement dans l'augmentation de la maſſe des productions : voilà le ſeul vraiment reverſible à l'État. Tous les autres ne ſont que des ſubviſions multiformes, & ſubordonnées à ce ſeul but de toute Adminiſtration bien entendue, qui ne doit s'occuper que de régler les différentes combinaiſons de ſes Sujets de manière qu'elle réprime celles qui trop avantageuſes à telle portion d'individus, ſeraient trop ruineuſes à telle autre, & empêcheraient celle-ci de tirer du ſein de la terre toute la ſomme de productions dont elle ſerait ſuſceptible. Car alors l'État ſe trouverait véritablement lézé & apauvri de tout ce que naturellement le ſol de ſes poſſeſſions aurait produit de denrées, s'il y eût eu plus d'égalité dans les échanges que ſes Sujets ont faites entr'eux.

Et ceci n'eſt point une ſimple ſpéculation c'eſt le fait; c'eſt exactement le réſultat du trop haut prix de cette fourniture de farines dont ſe vantent les Négocians des Ports-de-Mer. Rendons-le ſenſible à l'eſprit le plus inattentif. Je ſuis Colon de Saint-Domingue, par exemple : vous m'aportez du pain & vous me le vendez fort cher, c'eſt bien fait pour vous, ſans doute ; mais ſi vous exigez de moi un quintal de ſucre pour un baril de farine, n'eſt-il pas évident que ma ſubſiſtance me devient plus coûteuſe de moitié que ſi vous vous contentiez d'un demi-quintal ; que, dans ce dernier cas, le demi-quintal qui me ferait reſté m'eût ſervi à me procurer d'autres objets & que je l'euſſe employé à étendre les forces exploitantes toujours trop faibles ſur une habitation ; que ne le pouvant plus, parce que mon premier beſoin eſt de vivre, & que pour le remplir il m'a fallu vous donner une trop forte portion de mes produits; lorſque votre haut prix dévore l'épargne que j'euſſe faite à un prix plus égal, vous avez voué à la ſtérilité, à l'inaction, un ſol que j'aurais fructifié ſi vous, impitoyable Fourniſſeur, ne m'aviez abſorbé par votre premier

échange les moyens que j'eusse consacrés à en tirer de nouvelles matières ?

D'AILLEURS, qu'à donc fait le Négociant de Bordeaux en tirant des Colonies, suivant son calcul, cent soixante-seize mille quatre-vingt-un quintaux de sucre blanc pour autant de barils de farine ? Il les a colportés des rivages de nos Isles sur les rives de la Garonne : mais n'est-ce pas un peu cher que de prendre cent pour cent pour ce métier ? & non point aux Étrangers comme le prétendent les Députés dans la bribe de leur Mémoire que j'ai citée plus haut, mais bien aux Colons ; car le prix de 55 liv. le quintal de sucre qu'ils disent que l'Étranger leur payera, eût également subsisté, lors même que les 176,881 quintaux fussent arrivés au Port de Bordeaux chargés seulement à fret. Ainsi le bénéfice de l'échange des farines n'est nullement suporté par l'Étranger ; or il existe, il faut donc qu'il le soit par le Colon : & s'il l'est d'une manière ruineuse pour le Colon, celui-ci paraîtra toujours, à des yeux non-prévenus, fondé à désirer les moyens de ne le plus suporter.

Ces moyens font à fa porte ; les États-Unis d'Amérique font encore placés ici par la nature pour fournir un objet de confommation qu'ils peuvent livrer à un prix infiniment au-deffous des regnicoles : il ferait d'environ 30 livres, argent des Isles le baril : lorfque le Négociant de Bordeaux vendrait le fien, fuppofons 70 liv. (comme il le dit, & non comme il le fait,) voilà les deux tiers d'économie fur la fubfiftance des Colons ; cette économie ferait certainement employée par eux à une augmentation de ces productions d'un prix incomparablement plus lucratif pour l'État que la vente de bleds qui ne l'embaraffent jamais, & dont la furabondance doit même être fufpectée, puifqu'il en tire fouvent de l'Étranger pour fa confommation intérieure.

Finissons cet Article, fur lequel il y aurait trop de chofes à dire, par reconnaître que l'État ne gagne rien à la confommation exclufive des farines dans fes Colonies ; que ce font feulement quelques-uns de fes Sujets qui bénéficient aux dépens des autres, mais que bénéficiant trop ils nuifent à la fomme totale

totale des productions précieuses que les consommateurs de productions de moindre prix mettent dans le Commerce, & qu'il est mal-à-droit de diminuer la quantité possible des sucres qu'on eût vendus à l'Étranger, qui seraient par conséquent tout bénéfice, pour vendre une quantité quelconque de bleds, beaucoup trop cher à des Nationaux; car enfin, les Colons de nos Isles sont Français, & le Commerce dans ses spéculations paraît l'avoir trop souvent oublié, puisqu'il ne s'aplaudit que lorsqu'il les a traités en ennemis.

J'AJOUTERAI à tout cela une Observation qui pour n'avoir encore été faite, je crois, par personne, ne m'en paraît pas moins importante: ne voyons ici ni comme Agriculteur, ni comme Commerçant, voyons la chose en grand & dans le point d'optique de l'Administration. Pour juger sainement l'opération du Négociant qui se glorifie d'avoir changé une valeur de quatre millions de bled contre une valeur de neuf millions de sucre, réduisons-là au simple Acte d'échange. Quel est-il autre chose qu'une valeur excessive donnée au bled, & le rabais, en raison inverse, de la

denrée contre laquelle on l'a échangé? Or, n'est-il pas contre tout principe d'Administration de rabaisser la valeur d'une denrée qu'on vend à l'Étranger, pour rehausser celle dont on fait la consommation chez soi-même?



LETTRE X.

MONSIEUR,

Nous venons d'examiner chacun des objets que l'Arrêt du 30 Août 1784, a permis aux Navires Étrangers d'importer dans les Colonies Françaiſes. Nous avons vu que les principaux ſont d'une néceſſité indiſpenſable, parce qu'une longue ſuite de faits nous ont prouvé que le Commerce de France, malgré ſes imprudentes aſſertions, n'a jamais pu les fournir ni en quantité ſuffiſante, ni à un prix ſuportable. Nous avons vu encore que ces fournitures étrangères ne feront aucun tort aux denrées que la Métropole tire de ſon ſol, & que les vins auront toujours le même débouché, parce qu'ils feront toujours néceſſaires aux Anglais, indépendamment du prix auquel pourront tomber les ſalaiſons de bœufs d'Irlande.

Voyons maintenant ſi les plaintes des Négocians des Ports-de-Mer ſont mieux fondées ſur les objets que l'Étranger pourra

exporter des Colonies, & relatons d'abord la diſpoſition de l'Arrêt qui les ſpécifie.

ARTICLE III. *Il ſera permis aux Navires Étrangers qui iront dans les Ports d'Entrepôt, ſoit pour y porter les marchandiſes permiſes par l'*Article II; *ſoit à vide, d'y charger pour l'Étranger, uniquement des ſirops & taffias, & des marchandiſes venues de France.*

LES Négocians des Ports-de-Mer ſe ſont agités en tout ſens pour attaquer cette diſpoſition. Leur argument le plus général a été que les ſirops & taffias ne pourraient pas ſuffire à payer les importations, & qu'il faudrait néceſſairement que les denrées précieuſes des Colonies, comme ſucre, café, indigo, s'écoulaſſent en contrebande, & pour payer la ſolde qu'elles redevraient à l'Étranger, & ſous prétexte de cette ſolde.

POUR donner un air de vraiſemblance à cette objection, ils ont rabaiſſé des deux tiers la quantité des ſirops & taffias que peuvent faire nos Isles, & augmenté de moitié la valeur des fournitures qu'elles recevraient de l'Étranger.

Leur dernier Écrit, intitulé *Obſervations ſommaires* (*), eſtime quarante millions les importations de l'Étranger, actuellement permiſes, ſans compter les farines ; & ſix millions, ſeulement, la valeur des taffias & ſirops de nos Colonies. Rectifions d'abord ce dernier calcul ; les détails dans leſquels je vais entrer ſerviront à rendre plus ſenſible la néceſſité d'aſſurer un débouché à ces objets, dont ne ſe peut charger le Commerce de France.

L'exportation habituelle du ſucre de Saint-Domingue eſt à-peu-près chaque année de 1,500,000 quintaux ; 600,000 quintaux en ſucre blanc, & 900,000 quintaux en ſucre brut.

(*) Cet Écrit qui vient de paraître depuis que celui-ci eſt ſous preſſe, m'a ſemblé un ſommaire d'erreurs, & de conſéquences bien ſingulières. On finit par y réduire toute la queſtion à cet argument trivial, & qui fut de tout tems le prototype de l'erreur. *Les Colonies ont bien exiſté depuis 1727, ſous un régime prohibitif, donc en le continuant elles exiſteront bien encore.* Que doit-on penſer d'une cauſe que ſes partiſans ſoutiennent par un tel raiſonnement ?

Le quintal de ſucre blanc donne cinq veltes, & plus, de ſirop. Ainſi le produit total de cette eſpèce de ſucre eſt au moins de . . . . 3,000,000 veltes.

Le quintal de ſucre donne, au moins, quatre veltes, d'où réſulte une quantité de . 3,600,000

Total . . 6,600,000

La velte de ſirop eſt communément payée par les Américains 40 ſols, & elle a été portée fort au-deſſus depuis quelques années. En la fixant au moindre prix, la vente s'élève à . . . . 13,200,000 livres.

Voilà pour Saint-Domingue ſeul. Prenons pour l'eſtimation des ſirops & taffias des Isles du Vent, le tiers de ceux de Saint-Domingue, d'autant que c'eſt la proportion ordinaire des productions reſpectives. Ces Isles auront à vendre chaque année en ſirop & taffias pour . . . . . 4,400,000 livres.

ce qui forme enſemble une ſomme de . . . . . . 17,600,000 livres.

Ce calcul exact prouve mieux que tous

les raiſonnemens les dommages qu'ont ſouffert les cultures des Colonies lorſque la prohibition a été rigoureuſement obſervée, & ceux qu'elles ſouffriraient encore ſi le vœu du Commerce pour le maintien de cette prohibition pouvait derechef être accompli. Forcés de reconnaître qu'il n'eſt pas poſſible de laiſſer dans l'abandon une denrée dont ils diſſimulent cependant l'importance, les Négocians des Ports-de-mer ont imaginé d'entrepoſer les ſirops & taffias à Saint-Pierre & Miquelon, où les Anglo-Américains, les ſeuls Peuples chez qui ſoit établie la conſommation de cette denrée, viendraient les chercher. Quelques Chambres de Commerce propoſent auſſi de les admettre dans le Royaume, ſoit en entrepôt, ſoit même avec la liberté accordée aux Négocians de les vendre aux Nationaux, ou aux Étrangers.

L'ENTREPÔT à Saint-Pierre & Miquelon eſt impraticable. Comment, en effet, s'opéreraient les tranſports? Ce ne peut pas être par des expéditions directes de nos Isles; les lenteurs de la Navigation & le défaut d'objets de chargement pour les retours, les ren-

draient évidemment ruineuſes. Ce ne peut pas être, non plus, par les Bâtimens des ports de France revenant de l'Amérique; la richeſſe ordinaire de leurs chargemens, les frais & les dangers d'une telle relâche écartent abſolument toute idée de ſemblables opérations. Ce ne ſerait pas enfin, par des Armemens faits dans le Royaume; cette voie ſupoſerait l'entrepôt des ſirops & taffias exiſtant dans nos Ports : alors ils ſeraient immédiatement livrés aux Anglo-Américains, & l'interpoſition de Saint-Pierre & Miquelon ſerait ſans objet.

Quant à l'autre propoſition de quelques-unes des Chambres de Commerce d'admettre directement dans les Ports de France les ſirops & taffias des Isles à ſucre, elle ne me paraît pas ſuſceptible d'un meilleur effet. Quel prix obtiendraient-ils en Europe où la conſommation en eſt encore inconnue? Quel prix nos Négocians pourraient-ils offrir en Amérique d'une telle denrée qui tient un grand encombrement, & qui aurait à ſuporter outre les inconvéniens des avaries, & du coulage conſidérable & inévitable dans un trajet

de long cours, les charges d'un tranſport cher, les frais de Magazinage, de Commiſſion, &c. & ceux d'un double tranſport & de doubles frais dans le cas où la revente à l'Étranger aurait lieu ? C'eſt par une ſuite d'inconvéniens, de charges infiniment moindres, que les entrepôts établis en 1767 à Sainte-Lucie & au Môle Saint-Nicolas n'ont point eu l'effet qu'on en avait eſpéré, & que l'Adminiſtration locale a toujours été forcée de tolérer la contrebande pour opérer en partie la vente de ces productions.

Quoi ! n'eſt-ce donc pas un heureux état des choſes, une eſpèce d'aſſortiment naturel que ces productions inutiles au Commerce de France, que ces ſirops & taffias dédaignés par lui, puiſſent être employés par les Colonies à payer à l'Étranger des objets de néceſſité première que lui ſeul peut leur fournir à propos, à bas prix, & en quantité ſuffiſante ?

Mais la balance des échanges ne ſera pas exacte, diſent les Négocians ; les fournitures de l'Etranger ſeront incomparablement plus

considérables que les Colons n'en pourront payer avec leurs sirops & taffias, ils seront forcés d'y suppléer, ou en argent, ou avec les denrées précieuses qui sont comme le patrimoine du Commerce de la Métropole, & ces versemens frauduleux, cet écoulement criminel se feront avec la plus grande facilité, puisque six à sept entrepôts seront maintenant ouverts au Commerce étranger.

Répondons à tout ceci, & calculons encore. J'ai prouvé plus haut que la vente des sirops & taffias à un prix modique, s'éleverait au moins à 17,600,000 liv. voyons-en l'emploi. 200,000 quintaux de morue versés annuellement dans nos Isles, par le Commerce des Etats-Unis, suffiraient pour y jeter l'abondance de cette denrée. Au prix moyen de 27 liv. le quintal (& elle tomberait au-dessous), voilà 8,100,000 liv. que payeraient les sirops & taffias, dont il reste encore une valeur de 9,500,000 liv. voyons-en l'emploi possible. Cinquante mille barils de bœufs salés formeront à-peu-près la masse de ce qu'en pourraient consommer les Colonies, avec la concurrence de ceux aportés par le Commerce

de France, qui quoique d'un prix plus haut, ne resteraient point sans acheteurs, étant généralement mieux préparés; je suppose, en outre, une quantité suffisante de morue. Ces cinquante mille barils à 60 liv. chacun (je les ai vus à 50) feraient six millions. Il reste encore 3,500,000 liv. somme à-peu-près suffisante pour payer les bois, le merrein, & les bestiaux vivans qu'aporteraient les Anglo-Américains.

Je veux même qu'elle soit trop faible, ce sera au plus de deux ou trois millions, mettons de dix, en renforçant la quantité de tous les objets d'aport; & tant mieux pour les Colonies qui auront des comestibles en abondance, & tant mieux pour le Commerce de France : c'est à lui à fournir cette solde; qu'il aporte aux Colonies les marchandises qui produites réellement par la France, doivent faire la véritable base de son Commerce dans tous les Pays du monde; ses vins, ses eaux-de-vie, ses savons, ses huiles, ses toiles, les étoffes de ses Manufactures, ses bijoux. Les Habitans des Etats-Unis manquent de tous ces objets. Etant arrivés aux Colonies

pour ſe défaire des productions de leur ſol, ils ſe croiront heureux de trouver ſous leur main & de raporter dans leurs Pays par une Navigation prompte, une multitude d'objets de première néceſſité pour eux.

Voila une nouvelle voie ouverte aux nombreuſes ſpéculations des Négocians des Ports-de-Mer ; & il ne faut pas craindre qu'elle ait peine à s'effectuer : elle eſt fondée ſur la nature des choſes, & ſur l'état politique actuel de l'Amérique entière, elle ne peut manquer d'avoir lieu ; elle offre dès à préſent la plus brillante perſpective, ſi de fauſſes notions ne viennent pas l'obſtruer d'avance ; ici point d'avantages & de déſavantages à combiner, point de pertes à craindre, point de calculs à contrarier, point de réſultats à comparer, le Commerce de France vendra certainement parce qu'aucune Nation ne pourra entrer en concurrence avec lui ; les Nouveaux-Angleterriens acheteront parce qu'ils auront beſoin des objets des Manufactures, & des vins de France, nos Isles deviendront leur marché général, parce que, par les poſitions Géographiques des Etats-Unis & des Colonies

Françaiſes, telle eſt l'indication de la nature, tel eſt le vœu de leurs beſoins réciproques; vouloir les contrarier par des Loix toujours mal exécutées, c'eſt tourmenter les uns & les autres; c'eſt provoquer la tranſgreſſion; c'eſt, non point aliéner le cœur des Colons, cela eſt impoſſible, les erreurs du Gouvernement ſous lequel ils vivent peuvent les vexer ſans altérer leur attachement pour lui; ils s'en plaignent, mais ne s'en prennent qu'à ceux qui, par leurs perpétuelles ſuggeſtions, l'on fait errer dans cette partie, & n'en ſont pas moins perſuadés des diſpoſitions bienveillantes d'une Adminiſtration qui leur ſera toujours chère.

MAIS les Habitans des Etats-Unis, ces Peuples nouvellement émancipés, chez qui une ſuite conſtante de ſervices importans n'a pas encore entiérement changé le vieux levain, c'eſt-à-dire, déraciné cette antique haine du nom Français ſuccée avec le lait par tout ce qui porta le nom Anglais; s'ils ſe voient répouſſés de leurs Alliés, de leurs Protecteurs, n'iront-ils pas porter à la Jamaïque les productions ſurabondantes de leur Pays? Et, prenez garde, Négocians des Ports-de-

Mer, en les réduifant à ce parti par vos Loix prohibitives, vous renverferez d'un feul coup tout l'édifice de la politique du Gouvernement Français depuis dix ans : vous rendrez même dérifoire la dernière guerre qu'il a entreprife & foutenue pour l'indépendance des Anglo-Américains, vous fécherez dans leur germe les fruits de l'alliance avec eux, & ceux de la paix. Oh! que vous ferez de mal, fur-tout à la génération future!

Si j'étais Habitant de Bofton, ou de Philadelphie, & que, venu en France, je puffe voir une fois ce Monarque protecteur, libérateur de mon Pays, je demanderais la permiffion de me jeter à fes pieds, & là je lui dirais, „ O vous, qui n'avez point com„ battu pour des conquêtes; ô vous, qui „ n'avez étendu votre bras puiffant fur le „ continent de l'Amérique que pour fon bon„ heur & fa liberté, ne fouffrez point qu'on „ détruife votre ouvrage. En nous aidant à „ fecouer le joug d'une Métropole opreffive, „ c'était nous autorifer à exercer le droit „ d'exifter & par nous & pour nous. Vous „ ne nous avez pas voulu libres pour nous

„ voir, languiſſant dans la misère, diſparaître „ peu-à-peu de la ſurface du globe, ou du „ moins perdre toute exiſtence politique, „ faute d'un Commerce qui eſt l'âme des „ Etats poſſeſſeurs d'une grande étendue de „ Côtes. Et cependant, ſi vous donnez des „ ordres pour que nous ſoyons ſévèremenent „ proſcrits des rivages de vos Colonies, où la „ réciprocité de beſoins nous appelle d'une „ manière ſi impérieuſe, le bienfait de la „ liberté que vous nous avez procurée de- „ vient un malheur réel : le miel ſe change „ en abſinthe, & l'aigreur qu'inſpire un eſpoir „ fruſtré prendra peut-être chez mes compa- „ triotes la place de la reconnoiſſance ; par- „ donnez, Prince Auguſte, pardonnnez un „ tel aveu : peut-être ſuis-je indiſcret de le „ faire, je ſerais criminel ſi je l'avais diſſimulé.

Je n'ajouterai rien à ce peu de lignes, il eſt facile à tout le monde de ſuivre les réflexions qu'elles inſpirent & de ſentir que la nouvelle forme politique d'un Peuple actif, induſtrieux, Commerçant, & voiſin des Colonies Françaiſes, doit néceſſairement demander une nouvelle forme dans le Commerce

de celles-ci, & influer dans les combinaisons qui peuvent lui aff rer un avantage qui, pour être permanent, ne doit point être forcé. Revenons à l'Article des sirops & taffias.

Frapé de la nécessité de les exporter des Isles à sucre & d'aprovisioner celles-ci des comestibles & des bois dont le Commerce de la Métropole les a laissés manquer tant de fois, & combattu en même tems par la crainte de donner trop d'extention au Commerce d'un Peuple dont, quoique notre Allié, l'avantage ne peut être cherché aux dépens du nôtre, un de ces Esprits sages & éclairés, dont l'avis sur ces matières est sans doute précieux à l'Administration, a imaginé parer à tous les inconvéniens, remplir toutes les vues, & concilier tous les partis en proposant, au lieu de recevoir l'Anglo-Américain dans les Ports de nos Colonies, de l'aller chercher dans les siens; que des Armemens expédiés de nos Isles à sucre en exportent les sirops & taffias, & les marchandises sèches que fournit le Commerce de la Métropole, & qu'ils raportent en retour dans ces mêmes Colonies les comestibles & les bois dont elles ont

ont beſoin. Citons le propre énoncé de ſon ſyſtême pour mieux faire voir ce qu'il a de ſéduiſant.

„ AUTORISONS, a-t-il dit, *l'écoulement des* „ *ſirops & taffias par des Bâtimens qui ſeront* „ *directement expédiés de nos Isles vers l'A-* „ *mérique Septentrionale, & qui en raporteront* „ *les objets permis ; encourageons même, s'il* „ *le faut, ces expéditions par une petite prime* „ *qui compenſe la différence des frais entre les* „ *armemens des Américains & les nôtres.* Alors „ nul motif n'exiſtera pour la contrebande, „ ni de la part du Colon, qui ne ferait pas „ aproviſionné à meilleur compte par l'É- „ tranger, ni de la part de l'Étranger qui „ à cauſe de ſes riſques aurait perdu l'avan- „ tage de la concurrence. Alors notre pêche „ recevra toute l'extenſion dont elle eſt ſuſ- „ ceptible & produira pour notre Marine „ tous les effets précieux que nous pouvons „ en attendre. Alors les communications né- „ ceſſaires avec l'Étranger s'opéreront ſans „ danger, ou avec des dangers infiniment „ moindres ; alors les Colonies dont la deſ- „ tination ſera auſſi complettement remplie

„ qu'elle peut l'être, auront ſur la proſpérité „ du Royaume toute l'influence que le Gou- „ vernement s'en eſt toujours propoſé, & „ qu'il a un ſi grand intérêt de maintenir & „ d'accroître; alors notre Navigation portée „ au dégré qu'un Commerce auſſi étendu „ comporte, & d'ailleurs aidée de ſes autres „ reſſources, ſoutiendra la Marine Royale, „ qui ne peut exiſter ſans flottes marchandes; „ alors la France reprendra ſur les autres „ Nations le rang que la nature lui a aſſigné, „ & que des erreurs ſeules ont pu lui faire „ perdre.

Que ne puis-je, en réprimant le commandement intime & ſecret d'une conſcience établie ſur la connaiſſance exacte des lieux & des faits, & ſur de longues méditations, me livrer auſſi à tout ce que ce ſyſtême vraiment patriotique préſente d'avantages apparens: mais plus ſa théorie flateuſe ſemble en réunir, plus il ſerait dangereux de ne pas dire ici avec franchiſe, mais avec douleur, que l'exécution en ſerait à-peu-près impoſſible, & qu'ainſi l'Adminiſtration en l'adoptant ne remplirait aucunement le but eſſentiel qu'elle s'eſt

proposée. Il n'est malheureusement que trop aisé de le prouver par l'examen des moyens que l'estimable Auteur de ce plan a cru devoir en assurer l'exécution.

„ Trois moyens, a-t-il dit, doivent naturellement concourir aux communications nécessaires avec les États-Unis pour les parties d'approvisionnement auxquelles le Royaume ne peut pas pourvoir par ses propres ressources.

„ 1°. Entre les Bâtimens expédiés de nos Ports pour l'Amérique Septentrionale, il y a lieu de penser qu'un assez grand nombre sera destiné à prendre dans ces Contrées des chargemens de morue, de bois, & de bestiaux, pour les porter dans nos Isles, d'où les retours en Europe se feront en denrées Coloniales. Ces spéculations, avantageuses en soi, seront d'ailleurs excitées par la prime dont nous parlerons bientôt : double attrait qui tendra, à la fois, à augmenter nos relations avec les Américains, & à mettre en plus grande activité dans cette partie, notre Navigation

„ que la différence des frais réduirait autre-
„ ment à des bornes très-étroites.

Avant de paſſer au ſecond moyen, faiſons voir l'illuſion de celui-ci.

Un Vaiſſeau expédié de France pour les Ports des États-Unis, & chargé de marchandiſes manufacturées, n'y trouverait pas, à beaucoup près, dans un chargement complet des productions apropriées aux beſoins de nos Colonies, de quoi payer celles qu'il aurait aportées, il reſterait donc créancier des Américains ; chaque Vaiſſeau ſe trouverait dans le même cas. Où prendrait-on des Vaiſſeaux Français pour aporter dans nos Isles le volume énorme d'animaux vivans, de morues, de bois de toute eſpèce capable d'éteindre ces créances par voie d'échange?

Un Navire Français ayant verſé une cargaiſon de cinquante mille écus à Boſton, par exemple, n'y pourrait charger qu'une valeur de vingt mille livres au plus, en retour pour nos Isles, à cauſe du peu de valeur intrinſéque des objets qui le compoſeraient ; la ſolde

des 130 mille livres reſtant du prix de ſa cargaiſon ne pourrait même s'opérer ni en argent, ni en papiers; en argent? Le peu de numéraire répandu dans ces Contrées, ne le permet pas : en papiers? Nul ne s'acquitte réellement qu'autant qu'il poſsède de quoi retirer ces effets en fourniſſant un payement réel. C'eſt ce qui dans l'état actuel, & ſans doute pour long-tems, paraît évidemment impoſſible entre la France & les Anglo-Américains. Leurs beſoins ſont trop nombreux, & les productions de leur Pays ſont en général, trop volumineuſes & de trop peu de valeur. D'ailleurs la France & ſes Colonies n'ont pas beſoin d'une quantité de ces productions ſuffiſantes pour répondre à la maſſe des objets manufacturés, dont l'Amérique Septentrionale éprouve le beſoin actuel.

L'Armateur Français ne verrait donc dans cette expédition que l'alternative d'être très-gros créancier dès la première opération d'échange, & de l'être long-tems; ou de borner ſa cargaiſon à une valeur ſix ou ſept fois inférieure à celle qu'aurait pu contenir ſon Navire s'il eût été directement expédié

pour les Colonies Françaiſes. Il ſerait donc excuſable de ne point tenter cette voie qui le ruinerait infailliblement. D'autant que cette échelle l'entraînerait ſouvent à une prolongation de ſéjour, & par conſéquent de frais, dans les Ports des Anglo-Américains, pour ſe procurer la défaite de ſa cargaiſon : car enfin pourrait-il ſe flatter d'une vente toujours prompte dans un Pays où toutes les Nations, & ſur-tout les Anglais, aportent à l'envi des marchandiſes de même eſpèce que les nôtres, quelquefois meilleures, & à meilleur marché? Il n'y a véritablement que nos vins, & nos eaux-de-vie, nos huiles & nos ſavons dont on doive eſpérer le débit rapide, parce que ce ſont les ſeuls articles par-tout à l'abri de la concurrence.

Tout ceci rend donc évident que ſi les Négocians des Ports-de-Mer offraient eux-mêmes de porter directement nos marchandiſes manufacturées dans les Ports des États-Unis, & de prendre en retour des objets d'aproviſionnement pour nos Isles, ces offres devraient être rejettées comme inſidieuſes, ou tout au moins comme impoſſible à être réaliſées.

Mais, en ſuppoſant les engagemens les plus formels de la part de ces Négocians, & des meſures priſes par le Gouvernement pour leur exécution; les expéditions directes des Ports de France pour le Continent Américain ſe ſuccéderaient-elles aſſez exactement, aſſez rapidement pour que les aprovisionnemens de nos Colonies précédaſſent toujours le moment du beſoin, ſur-tout pour l'Article des comeſtibles : on ne peut guère raiſonnablement ſupoſer un concert général entre nos Armateurs, pour des départs ſucceſſifs &, pour ainſi-dire, réglés. Les Colonies ſe trouveraient donc encore par ce moyen expoſées, & peut-être plus fréquemment encore, à ces diſettes extrêmes de vivres qui les ont tellement tourmentées dans tous les tems, que j'y ai compté onze époques de famine dans douze années de pleine paix. (*)

Voyons maintenant ſi l'on pourrait avoir plus de confiance dans le ſecond des moyens ſur leſquels ſe fonde le ſyſtême que j'examine.

(*) Que ce fait ſerve de réponſe à ces Écrivains téméraires, qui ont oſé dire, que les *Colonies prenaient ſouvent le cher prix pour la diſette.*

„ 2°. Nos Navires sont obligés dans les
„ Colonies d'attendre plusieurs mois leurs
„ retours, soit par la lenteur des ventes,
„ soit par celle des recouvremens. Cet in-
„ tervale très-onéreux aux Armateurs sera
„ mis à profit par le cabotage vers l'Amé-
„ rique Septentrionale pour les objets per-
„ mis ; & indépendamment des bénéfices qui
„ en résulteront, nous conserverons nos Ma-
„ telots que la malignité du climat & la
„ désertion nous enlèvent en si grande quan-
„ tité. "

Tous ceux qui connaissent le genre de Navigation, & la manière-d'être des Navigateurs du Commerce des Ports de France vers nos Colonies, regarderont ce moyen comme impraticable en général. Je n'ignore pas que quelques Bâtimens ont fait cette opération pendant les premiers troubles des Anglo-Américains, avant les hostilités entre la France & l'Angleterre. Mais ces Bâtimens, en très-petit nombre, n'ont raporté, ni morue, ni bois, ni bestiaux dans les Colonies; le tabac & l'indigo, alors à vil prix dans les Ports des États-Unis, formaient l'objet de

leurs ſpéculations, ainſi cet exemple ne peut abſolument rien prouver, & ne raſſure en aucune manière contre les obſtacles de toutes ſortes que, même avec la meilleure volonté du monde, éprouveraient les Armateurs s'ils ordonnaient à leurs Capitaines ces ſortes d'expéditions qui, d'ailleurs, exigeraient des frais conſidérables qui ne feraient jamais couverts par les retours. Ajoutons que tout ſéjour des Bâtimens Français dans les rades de nos Colonies n'y eſt preſque jamais complettement oiſif. Un Navire qui fait ce qu'on appelle ſix mois de *planche*, c'eſt-à-dire, le tems qu'il reſte depuis ſon arrivée juſqu'à ſon départ, paſſe un mois à ſe décharger, enſuite viennent les réparations plus ou moins conſidérables, & deux mois avant le départ on commence le rechargement. Cependant une partie de l'équipage eſt occupée à porter dans quelques Quartiers éloignés des objets de la cargaiſon dont un Capitaine intelligent eſpère obtenir un meilleur débouché qu'au Chef-lieu. Il eſt donc encore impoſſible de compter par cette voie ſur aucun aproviſionnement pour nos Colonies.

Le troisième moyen du plan que je combats & regrette, paraît d'abord, d'une exécution plus vraisemblable que les autres. Voici comme il est présenté.

„ 3°. Par la faculté donnée aux Colo-
„ nies d'exporter les sirops & taffias, & d'al-
„ ler chercher la morue, les bois & les bes-
„ tiaux dont elles auront besoin, il s'établira
„ nécessairement une Marine Coloniale. Le
„ double effet de cet Établissement sera de
„ ménager aux Escadres des ressources en
„ tems de guerre ; & en tems de paix des
„ secours toujours certains aux Colons qui
„ seront ainsi prémunis contre l'inaction où
„ le Monopole du Commerce de France qu'ils
„ paraissent tant apréhender "

Ah ! si en effet cette Marine Coloniale pouvait se réaliser aussi subitement qu'elle a été conçue, quels jours brillans, quelle splendeur n'en résulterait-il pas pour les Colonies ; abondance de vivres, économie considérable à consacrer à l'Agriculture, nouveaux produits en résultant, c'est alors, oui, c'est alors qu'elles s'éleveraient rapidement au plus haut

degré de ſplendeur pour elles-mêmes, & par conſéquent d'utilité pour la Métropole, par le retour intègre de toutes leurs riches productions! Mais hélas! je n'embraſſe ici qu'une chimère, & il faut une réalité.

Cette Marine Coloniale, fût-elle un jour poſſible, ne ſaurait ſe former qu'avec lenteur, & il s'agit de ſubſiſtances, il faut des ſecours prompts & des moyens certains. Le prix des Armemens dans les Ports de nos Colonies ſerait par celui des matières à ce employées, & par celui des gages des équipages, deux ou trois fois plus fort que les Armemens faits dans les Etats-Unis où tout ce qui leur eſt néceſſaire abonde. Cependant ne pouvant exporter, comme eux, que les ſirops & taffias, & rapporter que des bois & beſtiaux (car l'Auteur du ſiſtême a cru devoir s'élever contre l'admiſſion du bœuf ſalé, & à plus forte raiſon des farines) les Armateurs de ce cabotage ne pourraient que perdre cent pour cent dans un Commerce où les Anglo-Américains les auraient gagnés.

Mais, dira-t-on, les Colonies, la Marti-

nique ſur-tout, ont dans les différentes guerres armés une multitude de Corſaires dans leurs Ports; les mêmes moyens d'expédition ſubſiſtent & rendent poſſible la Marine Coloniale en tems de paix.

La différence eſt grande. En tems de guerre on arme des Corſaires à quelque prix que ce ſoit, pourvu que l'on ſe procure la carcaſſe & les agrêts d'un bâtiment quelconque, n'importe les frais, quand il s'agit de voler regarde-t-on à la dépenſe? en outre, les gages des équipages ne coûtent rien, Capitaine & Matelots ſont engagés ſur l'eſpoir de la part des priſes qui forment l'objet de la ſpéculation de l'Armement.

Mais, dira-t-on encore; ſouvent, dans ce dénuement total de comeſtibles où le Commerce de France laiſſait fréquemment les Isles du Vent ſur-tout, ſoit après les ouragans, ſoit par d'autres cauſes, les Chefs de l'Adminiſtration de ces Colonies (qui, comme le Gouverneur Anglais dont j'ai déja parlé, ne croyaient pas non plus qu'elles leur fuſſent confiées pour les voir dévotieuſement immo-

lées aux Loix prohibitives), obtempérant aux circonſtances, permettaient, ou toléraient, l'expédition de bâtimens de leurs Ports pour aller chercher des farines chez les Nouveaux-Angleterriens. Donc ces expéditions ſont poſſibles & lucratives, puiſque des Négocians (*)

(*) Pluſieurs de ces Négocians ne s'en ſont pas bien trouvés. Il ne ſera peut-être pas inutile de raporter à ce ſujet l'exemple récent de M. *Badrou*, Négociant à la Martinique, qui par le fait d'une loi perpétuellement en contradiction avec les circonſtances, a vu cruellement compromis ſon repos & ſa fortune.

Au commencement de 1784 la Martinique était menacée d'une diſette de farine. Il expédie trois bâtimens pour en aller chercher à Philadelphie; un des trois ayant mis dans ſon voyage plus de célérité que les autres, arrive & raporte du pain, il eſt bien reçu: cependant onze Navires Français paraiſſent preſqu'à la fois dans les rades de la Colonie, & y jettent, par conſéquent, une certaine abondance. Les deux autres Bâtimens du Sr. Badrou paraiſſent à leur tour; ils ſont confiſqués, comme portant des farines, objets de contrebande; lui-même par la ſuite de cette affaire ſe trouve ſous le coup d'une procédure criminelle. Il faut eſpérer que ſes intentions pures, & même louables, puiſqu'il s'agiſſait d'un aproviſionnement néceſſaire à l'exiſtence d'une Colonie, ſeront principalement conſidérées dans le dernier jugement qu'il eſt venu ſolliciter en France.

établis dans les Colonies ſe portaient avec empreſſement à les faire.

Il eſt facile de répondre. Sept ou huit bâtimens, au plus, expédiés dans des tems de criſe pour aller chercher des farines, & qui au retour en trouvaient, par la raiſon de la diſette qui les avait fait partir, un prix très-conſidérable, ne peuvent ſervir d'objet de comparaiſon, ni de motif d'eſpoir pour des expéditions nombreuſes & régulières, telles qu'il les faudrait pour effectuer un aproviſionement général. D'ailleurs, leurs cargaiſons de retour étaient compoſées preſqu'entiérement de farine, ce qui forme l'objet du plus gros gain, & de celui ſeul qui pouvait tenter l'Armateur. Il faut cependant des morues, des bois, des beſtiaux vivans, & le bénéfice de ces objets eſt ſi mince qu'il diſparaîtrait totalement devant des Armemens diſpendieux, & des achats de la ſeconde main. Car, il faudrait bien que les Anglo-Américains, en les livrant chez eux-mêmes, fiſſent déja un petit bénéfice quelconque, d'où il s'enſuit que la cargaiſon de retour d'un Bâtiment français aurait ſuporté, ſur les lieux même, un prix

d'achat bien plus fort qu'une pareille aportée aux Colonies par le Nouvel-Angleterrien.

Je ne parlerai point des primes que l'Auteur du fyftême a fenti qu'il fallait que le Gouvernement donnât par tonneau à la Marine Coloniale, pour que l'équipement de fes Bâtimens lui fût moins onéreux. Là où il y a vice, jamais la prime n'a réparé, à moins que de l'accorder très-forte, & je n'ai jamais pu comprendre que l'État dût, à prix d'argent, encourager fes fujets à faire des opérations mauvaifes en elles-mêmes.

J'ajouterai que fi cette Marine Coloniale pouvait avoir lieu, les Négocians des Ports-de-Mer ne manqueraient pas de s'élever contr'elle, prétendant qu'elle donnerait ouverture aux mêmes exportations frauduleufes des fucres & cafés des Colonies : & je ne vois pas, en effet qu'il fût plus aifé d'empêcher le Bâtiment Français partant des Colonies pour les Ports des États-Unis, d'y porter un chargement mafqué des denrées les plus précieufes, que le Navire Étranger qui doit avoir moins de reffource & d'amis dans nos Colonies ; il faudrait également fur-

veiller l'un & l'autre; si on ne le peut efficacement pour celui-ci, on ne le pourra pour celui-là : la seule différence entr'eux c'est que le navire des Colonies fera la contrebande en allant, & que celui des États-Unis l'aurait faite en retournant.

Si, d'après toutes ces observations qui suffisent, sans doute, pour détruire toute espérance de voir s'exécuter le systême proposé, il restait néanmoins quelque desir de l'essayer; une seule & dernière considération, mais grande, mais puissante, doit l'anéantir à jamais. C'est la foi que l'on doit aux Traités, Que les Négocians des Ports-de-Mer lisent l'Article XXX de celui d'Amitié & de Commerce conclu entre le Roi & les États-Unis de l'Amérique Septentrionale il y est stipulé, que, *Sa Majesté conservera aux Sujets desdits États les Ports de France*, *qui ont été*, *& sont ouverts dans les Isles Françaises de l'Amérique.*

Si vous les leurs fermez, de quel œil verront-ils cette dérogation? Et conformément à une autre disposition aussi incluse dans le Traité, qui articule que les traitemens pour le

le Commerce feront réciproques chez les deux Puiffances contractantes, & que ce qui fera établi chez l'une à l'égard de l'autre, fera auffi-tôt, de droit, établi chez cette dernière; ne commenceront-ils pas par fermer auffi leurs Ports à tous Bâtimens expédiés des Ports de nos Colonies, lorfque ceux-ci leur feront interdits? Ainfi ne profcrivez point fi vous ne voulez pas être profcrits. Mais, dira-t-on peut-être; les Habitans des États-Unis ont befoin de Commerce; que feraient-ils de leur furabondance de comeftibles & de bois, fi nous ne la confommions pas dans nos Colonies? Ils feront bien forcés d'en permettre l'importation, ce font là leurs richeffes, leurs produits.

Que la révolution des États-Unis ferve de réponfe à ce raifonnement. Les Anglais, de l'exemple defquels nos Négocians aiment tant à s'autorifer pour juftifier leurs principes prohibitifs, les Anglais, dis-je, ont éprouvé que les Habitans des États-Unis favent facrifier leurs richeffes aux idées qu'ils ont fortement conçues, & à la fatisfaction de fe venger des procédés qu'ils croyent injuftes.

D'ailleurs, les Isles Anglaises, & ne l'ai-je, pas déjà dit, seront prêtes à leur ouvrir leurs Ports à l'instant où nous leur fermerons ceux de nos Colonies. Car, le Ministère Britannique compte sur cette méprise du Nôtre, & l'attend pour arrêter définitivement un Traité de Commerce avec ses anciens Sujets qu'il espère par-là faire rentrer tôt ou tard sous le joug. Oui, telle serait un jour la suite & le fruit de ces Loix prohibitives dont les Négocians des Ports-de-Mer réclament, en aveugles, le rétablissement & l'exercice rigoureux... je m'arrête, & me refuse à tout ce que je pourrais publier à l'apui de cette opinion. Il me suffit de l'avoir consignée ici comme une prédiction qui serait infailliblement accomplie dans une période très-prochaine, si le Génie qui a présidé depuis quelques années à tant d'heureuses combinaisons politiques de l'Empire Français, ne veillait sans cesse à tout ce qui peut nuire à sa grandeur, & cet objet ne saurait échaper à ses lumières.



LETTRE XI, *& dernière.*

MONSIEUR,

Vous adreſſer une Lettre ſur la néceſſité d'augmenter le nombre des Eſclaves dans nos Colonies, ce ſera ſans doute s'expoſer à la voir repouſſer par vous avec indignation, & j'avoue qu'il me ſerait bien plus agréable de vous en adreſſer une ſur les moyens de faire ceſſer l'eſclavage ſans anéantir en même tems les Colonies & leurs productions, (*) & ſans fraper d'un coup mortel l'Empire de qui dépendent ces importantes poſſeſſions.

J'ai plus d'une fois déploré ce mode d'Agriculture établi dans les Isles à ſucre, qui

(*) On a trop cité l'exemple de quelques Cantons des États-Unis où l'on a donné la liberté aux Nègres : l'Agriculture de ces Cantons ne dépendait pas de leurs travaux ; ils y étaient en petit nombre, & généralement comme Domeſtiques ; la population des Blancs y étant bien ſupérieure n'a eu rien à redouter de cet affranchiſſement qui n'était point imprudent, nos Colonies ayant une exiſtence abſolument différente, il faut bien un autre régime.

n'y donne à la terre que des cultivateurs forcés, & n'en fait travailler le ſein que par les bras enchaînés d'une race tranſplantée, miſérable, eſclave.

Cependant, ce ne ſera point ſur cette pratique chagrinante, j'ai preſque dit coupable, que vont ſe porter mes réflexions. La liberté de l'eſpèce Africaine ſollicitée chez tout homme juſte par ſa ſeule conſcience, ne ſera point l'objet de mes réclamations, ſoit parce que j'en regarde la reſtitution d'autant plus impraticable que c'eſt l'eſclavage même qui conſtitue l'exiſtence des Colonies, ſoit parce qu'en la propoſant il faudrait, en même tems, préſenter un nouveau ſyſtême d'exploitation, apuyé ſur des combinaiſons aſſez ſages pour prévenir les inconvéniens que cette révolution entraînerait, & cette entrepriſe me paraît au-deſſus de mes forces, je dirai, de plus, que par la nature des choſes, elle eſt moralement impoſſible. Vous-même, Monſieur, vous en êtes plus perſuadé qu'on ne penſerait, ſi on ne s'arrêtait qu'aux vives déclamations échapées à votre humanité dans pluſieurs endroits de l'*Hiſtoire Philoſophique*

des deux Indes. Je n'en veux pour preuve qu'une phrafe que j'ai remarquée à la page 8 du premier volume de cet Ouvrage précieux. Vous y dites formellement que la Loi qui déclarait libres tous les Efclaves qui fe feraient Chrétiens, fut une des caufes de la décadence de l'Empire Romain; *que, dictée par l'imprudence & le fanatifme quoiqu'elle parût l'être par l'humanité, elle peut fervir à nous faire voir qu'une grande innovation eft fouvent un grand danger, & que les droits primitifs de l'efpèce humaine, ne peuvent pas toujours être les fondemens de l'Adminiftration.*

En voilà affez pour efpérer que vous ne frapperez point d'anathême le défir d'accroître dans nos Colonies le nombre des cultivateurs, puifque la fortune publique en dépend.

La queftion de favoir s'il faut que les Étrangers foient admis à introduire des Noirs dans nos Colonies, fut agitée mille fois : quelque générale qu'ait été, à ce fujet, la réclamation des Colons, elle s'eft toujours vu repouffée fi vivement par les principes exclufifs des Négocians des Ports-de-Mer, qu'elle n'a

jamais pu être accueillie par le Gouvernement (*) : cependant cet objet est de si grande importance, que je ne puis me résoudre à terminer mon travail sans m'en occuper. On peut affirmer que l'état actuel des cultures de nos Colonies est loin d'être parvenu à son plus haut dégré possible : malgré la masse déjà très-considérable de ses productions ; la partie Française de Saint-Domingue trouverait, peut-être, encore à employer trois cent mille Nègres de plus, pour arriver à toute l'étendue d'exploitation dont elle est susceptible. Il n'y a pas quatre Sucreries de la plaine du Cap qui aient le nombre d'Esclaves qui leur ferait nécessaire. J'ai vu la même chose dans la dépendance du Port-au-Prince. Celle des Cayes Saint-Louis, de la bande du Sud, en général, en est dépourvue au point de ne pas faire la quatrième partie du revenu possible. Il est des Quartiers considérables dont les cultures ne font que de naître, où sont même encore à créer.

(*) Excepté pour les Isles du Vent où un Arrêt du 28 Juin 1783, en a permis l'introduction libre, pour un tems limité.

Cette première vérité de fait étant inconteſtable, je paſſe à une ſeconde. Les Armateurs de France, dans leur plus grande activité, n'ont importé annuellement dans nos Colonies que 14 mille Noirs. Je demande quel ſera le terme où elles ſeront remplies du nombre dont elles ont beſoin. Si encore le nombre fourni était en augmentation de ce qui exiſte, mais il ne ſuffit ſeulement pas, à beaucoup près, pour remplacer les mortalités qui, à dix pour cent ſur une population de cinq cens mille, à quoi ſe monte au plus bas, la quantité des Noirs répandus dans nos Isles, doivent être eſtimées à 50 mille, dont je veux que les naiſſances, à cauſe des travaux forcés, des diſettes de vivres, & du libertinage qui tariſſent les ſources de la fécondité remplacent, tout au plus, la moitié. Alors cette perte annuelle ſe réduira à 25 mille têtes, & le *déficit* ſera cependant de 18 mille malgré les 14 mille aportées par le Commerce de France, ce qu'il faut expliquer.

Le ſéjour des Navires Français à la Côte de Guinée eſt preſque toujours d'un an & quelquefois de dix-huit mois : des Nègres

renfermés, preſſés, étouffés dans la cale d'un Navire pendant un terme auſſi long, ſans mouvement, ſans travail, & ne reſpirant que l'air de la Mer, contractent néceſſairement un vice ſcorbutique qui ſe développe ſouvent dans la traverſée & ruine l'Armateur. Si toutefois il échape à ce malheur, il eſt réſervé alors pour le Colon, car le ſcorbut ſe manifeſte en arrivant dans les Colonies où ces malheureux périſſent miſérablement enflés, couverts d'ulcères, & le ſang dans la plus entière diſſolution, ſans avoir rendu aucuns ſervices. J'ai vu tout cela; c'eſt ce qui m'autoriſe à réduire à ſept mille Nègres effectifs les remplacemens aportés annuellement par le Commerce de France. Combien cette reſſource & le beſoin ne ſont-ils pas diſproportionnés? Si l'on ne s'aperçoit pas plus particuliérement qu'on ne le fait dans nos Colonies de la lacune réelle, du vide immenſe que cette diſproportion devrait y occaſionner, remercions-en le Commerce interlope dont les verſemens ſecrets y ont conſtamment porté une ſorte de remède, mais toujours inſuffiſante pour former des augmentations.

TANDIS que les Colonies ne profitent réellement, par le Commerce de France, que d'une importation auſſi faible, obſervons que l'Afrique perd néanmoins tous les ans une population de plus de 60 mille Nègres que lui enleve la Traite des autres Nations Européennes à-peu-près dans cette meſure.

LES Français 12 mille, les Anglais 40 mille, les Hollandais, à préſent, à peine 6 mille. L'Eſpagnol & le Danois quoiqu'avec des Comptoirs & une domination en Afrique, ne paraiſſent preſque pas dans ſes marchés. Le Portugais depuis long-tems n'a pas fait monter ſa Traite à plus de 4 mille.

CES diverſes extractions annuelles ont opéré peu-à-peu un dépeuplement des rivages de l'Afrique; ſes Côtes ſont déſertes, & la Traite ne pouvant plus ſe faire qu'à cent lieues, & plus, dans l'intérieur des terres, il s'enſuit que le terme de ce Commerce eſt très-prochain.

SI cette vérité & toutes celles que j'ai tracées ci-deſſus, ſont de nature à faire faire

des réflexions profondes, on doit ſentir aiſément que la Nation la ſeule ſage, la ſeule riche, ſera celle qui munira ſes Colonies d'Eſclaves, avant l'extinction totale de la population d'Afrique.

Ce n'eſt donc pas ſeulement une choſe convenable d'admettre dans tous les Ports des Isles à ſucre les Navires étrangers chargés de Noirs; il eſt viſible que c'eſt une néceſſité indiſpenſable.

Quel motif les Négocians des Ports-de-Mer ont-ils pour s'y oppoſer? On le devine aiſément. Leur intérêt perſonnel, leur ſeul intérêt perſonnel. Ils ſentent bien qu'ils ne peuvent atteindre nullement à une fourniture de Nègres à-peu-près telle qu'il la faudrait, pour le bien des Colonies; mais que leur importe? Ils en vendent plus cher ceux qu'ils peuvent fournir. Ils ne voient & n'ont jamais vu que cela pour cet objet comme pour tous les autres. Et, en effet, depuis la paix ils n'ont voulu livrer les Nègres à Saint-Domingue, que ſur le pied de 2400 livres chaque; tandis que l'Anglais donne les ſiens

à choisir à 1250, & 1300 liv. ils ont même osé n'être pas contents de ce prix ; derniérement plusieurs de leurs Navires revenant de la Traite, ont refusé de faire leur vente sur ce pied, & ont été dans les Colonies Espagnoles où ils en ont obtenu, disent-ils, mille écus, parce que le Gouvernement y semble enfin reconnaître que les cultures du sucre & des autres denrées des Isles, sont des mines plus précieuses, plus fécondes que celles de ses possessions de l'Amérique Méridionale.

Mais, s'il est loisible à des Négocians Français de porter chez des Étrangers les premiers les plus essentiels des instrumens aratoires, les Nègres en un mot, malgré qu'il soit reconnu *qu'un Nègre porté dans une Colonie rivale fasse l'effet de la perte de deux pour les nôtres* ; n'est-il pas sans comparaison, plus juste de permettre à des Colons d'en chercher par-tout où il s'en présentera, & de s'en procurer n'importe de quelles mains, ni comment ; car le résultat de l'opération des Navires Français, si elle se répétait, ferait la ruine des Colonies Nationales, & la formation ou l'accroissement des Étrangeres, & le résultat

au contraire, de la permiſſion accordée aux Colons ſerait néceſſairement une plus grande maſſe de productions, par conſéquent l'avantage certain de l'État.

Que de choſes n'aurais-je point à dire ſur cet objet, qui mériterait lui ſeul une diſcuſſion plus étendue que tous les autres : les bornes que je me ſuis preſcrites dans cet Ouvrage ne me permettent pas de l'entreprendre ; mais j'obſerverai, du moins, que cette faible Traite de douze à quatorze mille Noirs, que font les Négocians Français, ne leur eſt même pas aſſez avantageuſe pour qu'ils en ſoient ſi exceſſivement jaloux. Ils ſont obligés par un concours de circonſtances qui ne peuvent changer, d'acheter à la Côte preſque tous les Nègres de la ſeconde main ; il en arrive qu'ils payent juſqu'à 800 liv. un Nègre qui ne ſerait pas revenu au Négociant Anglais à plus de 350 liv. parce qu'il l'aurait eu de la première. Voilà, d'abord, une des cauſes de la différence du prix dans la revente que le Commerce des deux Nations en fait à leurs Colonies reſpectives.

En outre, les Négocians des Ports-de-Mer ne font, la plupart, ce trafic qu'avec les fonds des Capitalistes de Paris, & n'étant, ainsi, que Commissionnaires de l'Armement, ils accordent à leurs Capitaines, qui sont presque tous leurs parens, des traitemens qui vont à soixante & quatre-vingt mille livres; ce qui enlève presque tous les bénéfices, ou renchérit infiniment les objets de vente. Il est encore bien d'autres vices dans ce genre de Commerce, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Quoiqu'il en soit, je crois que la France pourrait le laisser faire aux étrangers sans chagrin, ni perte; il est destructeur de ses Matelots : on sait que c'est celui où il en périt d'avantage : il est coûteux, à son Fisc qui paye de fortes primes d'encouragement par tête de Noirs aportée dans nos Isles : enfin il est odieux & barbare dans sa pratique.

Oui, Négocians, si vous-mêmes aviez été témoins des scènes d'horreur qu'il occasionne, je n'ai point assez mauvaise opinion de la plupart d'entre-vous pour croire qu'ils eussent le courage d'en continuer les spéculations,

& qu'ils ne s'eftimaffent pas heureux d'en laiffer la honte & l'inhumanité aux autres Peuples.

Eh! quel titre, en effet, à envier que celui de Colporteur de chair humaine! c'eft cependant le nom qu'il faut donner à tous ceux qui concourrent à ces triftes expéditions. Plufieurs même y pourraient joindre celui de Bourreaux. Oui, Bourreaux, c'eft le mot; & pourquoi ne pas leur attribuer ce nom puifqu'ils ne craignent pas de le mériter? Depuis l'inftant où ils mettent le pied à la Côte de Guinée pour en enlever leur proie, jufqu'à celui où ils la débarquent dans nos Isles, c'eft un enchaînement d'actes atroces auxquels leur intérêt, leur sûreté même les force, il eft vrai, mais fans pouvoir les excufer. Une partie de la cargaifon eft compofée d'Efclaves volés par leurs ordres, ou par leurs Agens, & c'eft là le moindre de leurs crimes. Mais au moment où la charge du Navire eft complette, c'eft alors qu'il faut les voir, impitoyables calculateurs, arracher des bras de la mère, déjà leur captive, l'enfant qu'elle allaitait encore, & celui qui

trop jeune & trop faible, n'offrirait aucun efpoir de bénéfice à la vente ; c'eft là qu'il faut les voir confolant à force de coups les membres d'une famille mutilée, impofant à la peine morale par la douleur phyfique, étouffant la plainte par l'effroi, féchant les pleurs par la rage, & domptant la nature par la faim.

Suivons-les dans le cours de la traverfée jufqu'au Port de leur deftination. Leurs jours font employés aux foins, non d'adoucir, mais d'enchaîner le défefpoir; leurs nuits font livrées aux fombres inquiétudes d'un tyran bourrelé. Les monftres de la mer, les voraces Requins, antropophages moins cruels puifqu'ils ne s'exercent que fur des cadavres, leur formant un digne cortège, entourent l'affreufe prifon d'où on leur jette les victimes à mefure qu'elles expirent, & fuivent conftamment la route de ce cloaque infect, où font à la fois réunis, par le plus horrible affemblage, toutes les maladies de l'efpèce humaine, tous les tourmens des enfers, & tous les crimes qui les méritent.

Ils arrivent enfin : alors les aſtuces de toutes ſortes remplacent cet affreux tiſſu de barbaries. Il faut vendre, & faire toute abgnégation de bonne-foi pour tromper l'acheteur ſur l'âge, ſur la conſtitution, ſur la ſanté de l'Eſclave qu'on lui offre. C'eſt à bord de leurs Navires (où ils ont eu grand ſoin de ménager le jour de manière qu'on ne puiſſe voir les vices de la peau, la lèpre, ou les autres défauts) que ſe fait la viſite de la marchandiſe, la préſentation de l'Eſclave, & ce n'eſt qu'après un bon déjeûné, pendant lequel on a eu grand ſoin de ſervir avec profuſion à l'acheteur, altéré par le trajet de la rade, du vin blanc très-capiteux & très-propre à faciliter les marchés. Rien de ſi poli, de ſi aimable que les Officiers d'un Vaiſſeau Négrier dans ce moment-là. Ce ne ſont plus ces lions féroces à face & griffes ſanglantes, ce ſont des renards cauteleux, occupés de ruſes & de ſtratagêmes, dont voici les plus communs.

De très-grand matin, avant que l'on introduiſe perſonne à bord, les barbiers de l'équipage ont eu ſoin de raſer juſques dans

la

la peau, la chevelure lanugineuſe, & la barbe à tous les mâles de la cargaiſon. On peint enſuite tous les individus avec une huile qui noircit la peau, & la rend luiſante & liſſe. S'il s'en rencontre quelques-uns qui aient des pians, dartres, ou telle autre maladie cutanée, le Chirurgien de l'équipage, qui n'a communément d'autres connaiſſances que celle des plus puiſſans répercuſſifs, fait tout rentrer dans la maſſe du ſang; & s'il reſte quelques veſtiges rebelles, on enduit l'endroit indiſcret d'un certain onguent noir qui tromperait l'œil le plus clair-voyant de l'acheteur le plus ſoupçonneux, & l'on ſourit perſidement en lui livrant le Nègre ainſi ſophiſtiqué.

Qu'arrive-t-il enfin de toutes ces infâmes piperies? C'eſt que l'Eſclave périt ſouvent dans les ſix premiers mois, non de l'excès du travail que le Maître rend toujours modéré dans ces commencemens, mais par l'effet de la répercuſſion de l'humeur maligne. Il eſt encore une autre cauſe fréquente de cette mortalité qui ſe jette parmi les Nègres nouveaux. Il ſe trouve des Capitaines dont l'avarice eſt telle que, pour ſe procurer plus

d'efpace pour loger une cargaifon plus nombreufe, ils ne mettent à bord que la quantité de provifions néceffaire pour une courte traverfée : fi les vents la contrarient & l'allongent, la difette d'eau fe fait fur-tout fentir; alors on fait boire de l'eau de mer à ces infortunés. On fait bien que c'eft le germe de la mort qui pénétre dans leur fein, que jamais il n'en eft réchapé : qu'importe? Le poifon eft lent, la vente eft prompte. Le premier payement eft compté, le refte eft affuré par de bons billets bien libellés. Le Colon abufé emmène avec lui vingt ou trente de ces malheureux, & deux mois après il ne lui en reftera pas un feul; il aura eu le chagrin de voir périr fous fes yeux vingt-cinq créatures humaines; il aura perdu le comptant qu'il a donné; il aura vu fe perdre la denrée que devaient recolter ces Efclaves; l'échéance des autres payemens arrivera, & les frais de juftice viendront confommer fa ruine.

Quelles réflexions une âme fenfible ne fera-t-elle point fur ce tableau que je n'ai pu tracer avec d'affez fortes couleurs, & dont j'ai même craint de rendre tous les traits!

Mais quel remède, me dira-t-on peut-être? Puisque les Nègres sont absolument nécessaires aux cultures des Colonies il faut bien en souffrir la Traite. Oui; mais ne vous chargez pas à plaisir de son abomination: les Étrangers cherchent à vous l'épargner, & l'intérêt vient encore ici se joindre au cri de l'humanité pour accepter ce moyen de vous sauver des crimes. Mais si l'on admet les Nègres de l'Étranger, il faudra bien les lui payer; trente mille Noirs que pourrait fournir dans nos Colonies la Traite étrangère, au prix de 1500 liv. par tête argent des Isles, forment une somme de quarante-cinq millions, & la solde ne s'en pourrait faire que par les denrées précieuses.

Eh bien! serait-ce un mal en dernier résultat? Un Nègre est payé par son travail dans cinq ans; ce serait donc un capital de quarante-cinq millions aliéné au denier cinq. Toutes les productions que cette masse de Cultivateurs ferait naître après les cinq années feraient un bénéfice net pour les Colonies, & sûrement pour tout l'État!

Faisons une autre réponſe ; les Capitaines Nègriers étrangers ne font pas comme les Français ; ils ne cherchent point à raporter des denrées en retour dans leur Métropole. J'en ai vu beaucoup qui vendaient leurs cargaiſons dans huit jours, & repartaient ſur leur leſt, avec des Lettres d'échange fournies par un Négociant demeurant dans les Isles, auquel leurs Armateurs d'Europe les avaient adreſſés : obſervons que cet uſage leur ſert encore à diminuer les frais de l'expédition, & réunit pluſieurs autres avantages. En les admettant dans nos Colonies ils ſuivront ſans doute la même méthode ; en tout cas, on peut les y obliger, & le Commerce de France n'a plus dès-lors aucunes craintes à garder ſur l'enlevement des riches productions Coloniales.

Il y aurait encore un moyen bien ſimple de pourvoir au beſoin de Nègres qui fait languir toutes nos Colonies, & de s'aſſurer cependant le retour entier de leurs denrées dans nos Ports. Il faudrait ſeulement que tous les Navires Négriers, les ſeuls à qui l'on pourrait le permettre, qui voudraient ſe

charger de denrées pour leur payement, fussent expédiés *par des acquits à caution*, d'une valeur égale ou même supérieure à celle de leur chargement, pour garant de la soumission qu'ils feraient aux Bureaux du Domaine de nos Isles d'effectuer leurs retours en entier sans échelles, ni subtilités, dans un des quatre grands Ports de France; & ces acquits seraient fournis par des Maisons de Commerce établies dans les Isles où ils auraient fait leur vente & leur chargement.

Cette idée est susceptible d'un très-grand développement. Il me suffit, quant à présent, de l'avoir proposée. En voilà assez sur un objet dont l'examen a dû terminer un travail qu'il est tems de finir.

J'ai parcouru successivement tous les points qui forment la matière des discussions élevées entre les Colons & les Négocians des Ports-de-Mer, la comparaison précise de leurs prétentions réciproques achevera de décider le dégré de faveur qu'on leur doit.

Que demandent les Colons? Des moyens

ſuffiſans & certains de ſubſiſtance pour leurs Nègres; des Nègres pour augmenter leurs productions, ou du moins pour diſtribuer d'une manière moins forcée la ſomme de leurs travaux.

Que demandent les Négocians des Ports-de-Mer? L'aſſurance que ſeuls ils fourniront les ſubſiſtances aux Colons & en exporteront les productions, avec la clauſe formelle que s'ils ne peuvent ſuffire à fournir, on ſe paſſera paiſiblement de ce qui manquera, & que ſi une qualité de productions quelconque ne convient pas, on la jettera avec réſignation, comme ordures, plutôt que d'en tirer parti par la voie de ceux à qui elle conviendrait.

En deux mots : que veulent les Colons? Conſerver & créer. Que veulent les Négocians? Réduire & détruire. Qu'eſt-il néceſſaire, après cela, d'articuler la concluſion de cet Ouvrage? Qui ne s'eſt déjà écrié vingt fois avant d'en avoir achevé la lecture, liberté de Commerce dans les Colonies quant à l'importation de vivres & de Nègres; exportation totale par le Commerce de France de toutes leurs pro-

ductions, excepté les ſirops & taffias qui lui ſont inutiles, ou ne pourraient lui être avantageux.

On voit qu'en conſervant au Commerce de France l'extraction entière des productions de nos Colonies, & demandant ſeulement les moyens d'augmenter ces productions, c'eſt ne diminuer en aucune manière notre Navigation, c'eſt même tendre à l'augmenter. Nos Colonies produiſent actuellement une valeur à exporter de 150 millions, elles en produiront une de 200 avant dix ans, ſi la liberté de l'importation eſt accordée : donc il faudra plus de Navires : je ſens bien que c'eſt en réduire une partie au bénéfice du fret; mais qu'importe à l'État? D'ailleurs, cette néceſſité d'une Navigation immenſe pour nos Isles à ſucre n'eſt pas prouvée ſans contradiction à ceux qui penſent que jamais la Marine guerrière de la France ne fut ſi brillante que ſous le règne de Louis XIV, préciſément à une époque où le Commerce des Villes Maritimes de France n'envoyait pas annuellement cent petits Navires dans toute l'étendue de l'Amérique.

Finissons par un principe ſimple mais d'une vérité inaltérable. Qu'eſt-ce que doit chercher l'État? Abondance & bas-prix de tout ce que ſes Membres conſomment ; abondance & haut-prix de tout ce qu'ils vendent à l'Étranger. Il aura tout fait en obtenant ces deux points. Tel doit être ſans ceſſe le but de toutes ſes opérations ; il eſt certain que celles qui le maſquent ou le contournent finiſſent par le manquer.

FIN.

N. B. J'ai cru devoir joindre ici un morceau qui n'eſt pas étranger aux matières que j'ai traitées.

CONVERSATION

D'un Officier d'Artillerie.

UN Officier d'Artillerie d'un grade ſupérieur, qui avait paſſé une partie de ſa vie dans les fonderies, & qui connoiſſait parfaitement cet Art, ſe promenait un jour ſur le Quai de Bordeaux. Quelques bariques pleines de houes, de haches, de ſerpes, venaient de ſe défoncer en les déchargeant. Il prend envie à cet Officier de viſiter ces outils, il les trouve de la plus mauvaiſe qualité. A côté de ces bariques étaient des cilindres pour les Moulins à ſucre, & des chaudières de fer, qui allaient être embarqués ſur un Navire que l'on chargeait à Quai. Il examine ces cilindres & ces chaudières, & les trouve d'un fer aigre, plein de pailles. Comme il ignorait pour quel Pays & à quel uſage ces objets étaient deſtinés, la curioſité lui prend de s'en informer d'un Commis de Négociant qui donnait des ordres pour l'embarquement de ces objets. Ces outils que vous voyez, Monſieur, ſont deſtinés pour Saint-Domingue, lui répond le Commis, ces cilindres ſervent aux Moulins qui expriment le ſuc des cannes, & c'eſt avec ces chaudières qu'on fabrique les ſucres. --- Mais, Monſieur, ces outils ſont d'une bien mauvaiſe qualité, le fer de ces cilindres & de ces chaudières eſt d'une fonte mal épurée ; pour peu que la terre ſoit dure dans ce Pays-là, ces houes ſeront émouſſées en moins d'une minute ; ſi la preſſion des Moulins à ſucre eſt un peu conſidérable, ces cilindres doivent ſe fendre très-aiſément ; ces chaudières ne

peuvent essuyer un coup de feu très-vif, & les gens qui se servent de ces objets doivent en faire une ruineuse consommation. --- Vous avez raison, Monsieur, aussi les faisons-nous faire dans cette intention, car plus les Colonies consomment de ces effets, & plus nous leur en envoyons; plus nos bénéfices sont considérables, plus nous entretenons d'Ouvriers, plus nous nourrissons de Cultivateurs, plus nous chargeons de Navires, plus nous formons de Matelots.

Je ne finirais pas si j'entrais dans le détail de tous les avantages que la France retire de notre manière de traiter avec nos Colonies. --- Je vous entens, Monsieur, répond l'homme de guerre; mais que vous donne-t-on en échange de ces effets? Probablement du sucre, du café, du coton, de l'indigo; ces productions ne viennent certainement que de la terre; mais si pour ouvrir cette terre, le Nègre ne peut faire en trois coups ce qu'il ferait en un ou deux avec un meilleur instrument, si l'acheteur de ces cilindres, de ces chaudières est obligé de les changer continuellement, d'en acheter perpétuellement de nouveaux, la main-d'œuvre de ce Pays-là doit perdre nécessairement près de moitié de son activité, la terre doit rendre moitié moins des productions qu'elle devrait donner, vous avez à votre tour, ce me semble, moins de denrées, moins de fret, moins de navigation, moins d'échanges à faire avec l'Étranger, en un mot le Royaume a moins de commerce? --- Ce que vous me dites, Monsieur, a bien quelqu'apparence de raison, mais il faut que vous sachiez une chose, c'est que la France n'est susceptible que d'une certaine somme de navigation & de com-

merce ; mille chofes concourent à cet inconvénient ; nous n'avons donc pas befoin , nous autres Négocians, que les cultures de l'Amérique augmentent leurs productions, pourvu que cinq cent Navires, ou à-peu-près, que nous pouvons armer, foient chargés, foit en allant, foit en venant, cela nous fuffit. Que nous importe que les Colonies faffent le double de leur revenu ? On ferait obligé de fe fervir de l'Étranger, fi leurs productions étaient plus confidérables, & c'eft ce que nous ne pouvons fouffrir. ---- Mais je ne conçois pas, Monfieur, qu'un Royaume comme celui de France puiffe être borné dans fon Commerce & dans fa Navigation. --- Je vais, Monfieur, vous expliquer cela. Un Négociant, après quinze, vingt, trente ans de travail, laiffe une fortune de deux ou trois millions à fon fils, & à fa fille. Le fils ne prend point la profeffion de fon pere, on le revêtit d'une charge dans une Cour Souveraine. La fille époufe un homme de qualité, ou un Magiftrat de Haute-Robe, & les trois millions fortent du Commerce au moment précifément où ils lui feraient de la plus grande utilité pour fon extenfion. Si le Gouvernement exigeait les mêmes dégrés de Nobleffe pour la Magiftrature que pour le fervice de Guerre, les fonds fortiraient moins du Commerce, le fils ferait élevé dans la profeffion de fon pere, & nous verrions en France, comme en Angleterre, une longue fuite de Négocians de pere en fils, qui fe tranfmettraient les uns aux autres les connaiffances, l'expérience & les fonds néceffaires pour cette profeffion. Vous verrez dans cette Ville, précifément le contraire. Tous nos Commerçans font en général des gens intelligens & adroits en ce qui con-

cerne leur intérêt, mais l'exiguité des moyens avec lesquels ils ont commencé, ne leur permet pas de donner une plus grande extension à leurs spéculations. Leurs fonds sont trop peu considérables ; Paris qui attire tout, se livrant entiérement aux calculs & au jeu des effets royaux ne renvoie rien dans les Provinces, cela donne à l'argent une trop haute valeur, & empêche que les fonds de la Nation ne refluent dans le Commerce.

Au moindre événement, à la moindre perte, les affaires de nos Commerçans s'embarassent, le crédit manque, & une Maison de Commerce est culbutée. Toutes ces causes & mille autres qu'il serait trop long de vous déduire, font, que véritablement la Navigation & le Commerce de la Nation sont extrêmement circonscrits, & que nous avons un intérêt contraire à l'extension de la culture des Colonies, parce que son augmentation amenerait la nécessité de se servir de l'Étranger. Hors, cet Étranger que l'on introduirait, pourrait fort bien, en dépit de toutes prohibitions, y apporter des houes, des outils en tous genres, des jeux de moulins, des chaudières, infiniment meilleurs que ceux que nous portons, & vous sentez que les Colons leur donneraient nécessairement la préférence sur les nôtres ; c'est ce qu'il est essentiel pour nous d'empêcher. Vous sentez, Monsieur, que cette concurrence nous conduirait à payer mieux nos Ouvriers à donner plus de soin aux Manufactures & aux Fabriques, & que définitivement nous gagnerions moins sur les Manufacturiers, les Fabriquans & les Colons. --- Mais, Monsieur, les Propriétaires de l'Amérique

ne ſont-ils pas Français ? Ne conſomment-ils pas en France les produits de leurs revenus ? Les trois quarts des grandes propriétés de l'Amérique n'ont-ils pas paſſé par des mariages ou des acquiſitions aux plus grands Seigneurs du Royaume, à des Gentilshommes des plus anciennes races, qui ſervent l'État, ſoit dans la Magiſtrature, ſoit dans les Armées ? Pourquoi donc borner leurs cultures & leurs fortunes, parce que celle des Négocians, & conſéquemment leurs moyens d'échange & de navigation ſont bornés ? Pourquoi borner leurs conſommations dans le Royaume, conſéquemment le Commerce de l'intérieur, conſéquemment l'entretien des Ouvriers de luxe, des Artiſtes, des Bouchers, des Boulangers, des Cultivateurs du Royaume, & cela parce qu'on ſe ſervirait d'autres Agens, ou d'autres Navires que des Français. Mais, Monſieur, ou je me trompe fort, ou ces Propriétaires de l'Amérique ſont bien indolens, bien endormis ſur leurs intérêts, ou ils doivent vous regarder comme leurs plus grands ennemis. Mais il me ſemble que des Manufacturiers, que des Fabricans, que des Artiſtes, que tous les gens enfin qui pourraient vivre des moyens qu'apporte dans la circulation une maſſe de denrées de cent, ou de cent-vingt millions de plus dans un Royaume, il me ſemble, dis-je, Monſieur, que tous ces gens-là ne doivent point être de votre avis. Vous craignez que les Étrangers n'introduiſent en contrebande dans les Colonies les inſtrumens aratoires dont vous prétendez être ſeuls en droit de les fournir ! Pourquoi cette crainte qui peut être déplacée ? Pourquoi mettre en fait & comme un moyen d'excluſion, ce qui doit néceſſairement être conſervé en queſtion ? D'ailleurs,

vous avez un sûr moyen d'empêcher cette contrebande, & ce moyen est dans vos mains. Que les instrumens aratoires & de Manufactures de première nécessité pour les Isles soient les meilleurs qu'il y ait en Europe. Nous fabriquons, nous, Monsieur, pour l'Artillerie du Roi les meilleurs outils, les meilleurs haches, les meilleurs serpes qu'il y ait en Europe. Nos Ouvriers sont cependant Français. Les vôtres seraient-ils moins habiles? Qu'ils le deviennent d'avantage! Que vos forges, que vos chaudières, & vos cilindres de moulins se perfectionnent. Payez mieux & plus cher les Entrepreneurs des Manufactures. Ayez moins le desir de gagner sur eux, la main-d'œuvre étant infiniment moins chere en France qu'en Angleterre, parce que les vivres y sont à meilleur marché, vous pourriez donc obtenir la préférence, & en Europe, & dans vos Colonies, & même dans les leurs, sur toutes leurs fournitures.

Savez-vous ce que je ferais, si j'avais l'honneur d'influer dans les décisions du Gouvernement? J'exclurrais pour quatre générations vos fils de Négocians de toute office de Magistrature comme de tout Emploi militaire. Je les obligerais au moyen de cela de rester dans la Profession de leurs peres, & d'y conserver conséquemment leurs fortunes. Mais en attendant l'effet de ce réglement salutaire, & pour eux, & pour l'État, je me servirais de l'office des Étrangers pour suppléer à ce que nos Négocians ne peuvent faire pour l'accroissement de la culture des Colonies.

--- C'est-à-dire, Monsieur, d'après votre systême, que

ſi toutes les Colonies avaient beſoin pour réparer les mortalités de leurs Eſclaves d'une quantité de vingt, vingt-cinq mille Nègres tous les ans, ſi après une guerre de ſix ans elles avaient beſoin d'une réparation de ſoixante, quatre-vingt mille Nègres, parce que l'interruption du Commerce de Guinée n'aurait pas permis de les en fournir pendant ſix ans, ſi par la circonſcription du Commerce des Négocians Français, ils ne pouvaient en procurer que dix mille par an, vous auriez tout bonnement recours aux Étrangers? --- Certainement, Monſieur. --- Mais, ſi vous permettez aux Étrangers l'entrée dans vos Colonies, & qu'ils y apportent ſoixante, quatre-vingt, cent mille Nègres, les Colonies leur devront donc un retour en denrées de 70, 90, 120 millions, & alors le Commerce de France eſt perdu, la Navigation eſt perdue, les Manufactures, les Fabriques, la culture du Royaume ſont perdues.

---- J'ai oui dire, Monſieur, que les Colonies donnaient cent-cinquante millions à la France. J'ai oui dire qu'un Nègre travaillant, donnait cent piſtolles ſur une ſucrerie, & 4 à 500 livres par les autres cultures. J'ai oui dire qu'il y avait telle ſucrerie qui pourrait donner deux & trois cent mille livres, qui faute de 50, 60 Nègres, qui fournis par l'Étranger, ne coûteraient pas plus de quatre-vingt mille francs, ne produiſait pas cinquante mille francs par an à ſon Propriétaire. Un de mes Amis me diſait l'hiver dernier à Paris qu'il était dans ce cas, ainſi que trois ou quatre cent autres Propriétaires. Quel inconvénient donc, Monſieur, (je ne parle pas des Négo-

cians qui ne voient & ne doivent voir que leur intérêt du moment, je parle du Commerce en genéral) quel inconvénient y aurait-il de faire un facrifice de trente, quarante, cinquante millions de denrées pendant cinq, fix ans, fi ce facrifice doit être une raifon d'augmentation de culture, conféquemment de Commerce, de trente, quarante, cinquante, cent millions de denrées au bout de quelques années. Je vous avouerai d'ailleurs une chofe, Monfieur, qui me fait frémir : c'eft que dans cet état de befoin d'Efclaves, où je vois que les Colonies font réduites, connaiffant les hommes en général comme je les connais, je fuis certain que les Nègres y doivent être extrêmement malheureux ; les trois quarts des Propriéraires qui font en France, font des gens néceffités à de grandes dépenfes pour foutenir l'état de leurs grades & de leurs naiffances ; ils n'ont jamais été fur leurs biens ; ils veulent avoir toujours les mêmes revenus fans s'embaraffer fi ce qui leur refte de Nègres peut, ou ne peut pas, fuffire aux travaux de leurs cultures. Le Régiffeur de ces biens, indépendamment de fes bénéfices, croit fon honneur intéreffé à en foutenir les revenus fur le pied des anciens produits. Le malheureux Efclave forcé de faire le travail de deux hommes, doit néceffairement fuccomber à la longue fous le poids de fes travaux, les Nègreffes ne doivent point faire d'enfans, le lait doit tarir dans leur fein, leurs nourriffons doivent être faibles, languiffans, & ne doivent point vivre. Ces malheureux doivent tromper la nature, peut-être l'outrager dans fes réproductions, ils doivent fuir les habitations de leurs Maîtres ; fi les Colonies ont des montagnes, des lieux de difficile accès, il doit

s'y raſſembler beaucoup d'Eſclaves fugitifs, le déſeſpoir ſouvent produit le crime & la révolte, je ſuis homme, & je ſais ce qu'un homme déſeſpéré eſt en état de faire. Je vois enfin, je vous en demande pardon, je vois dans le ſyſtême de vos Négocians des maux & des calamités ſans nombre. Je vois dans l'avenir l'anéantiſſement des Colonies. Je vois l'accompliſſement des Prophéties de Mr. l'Abbé Raynal, je vois le maſſacre des Maîtres, de tous les Blancs. Je vois . . . . & je vous quitte pour finir une converſation qui m'atriſte infiniment.

On obſervera qu'il ne fut queſtion dans cette converſation, ni des vivres pour les Eſclaves, ni de la farine. Cet Officier d'Artillerie était un homme de bien, un homme de ſens, & plein de ſenſibilité; il n'eût pu ſe défendre de quelque mouvement d'indignation à la lecture d'Écrits légers & captieux qui oſent attaquer un Arrêt du Conſeil d'État du Roi, parce que cet Arrêt permet dans les Colonies l'introduction directe des premiers beſoins de la vie, qui n'ont jamais pu & ne pourront jamais y être fournis ſans les ſecours des Étrangers. Se fût-il jamais perſuadé que les Cultivateurs du Royaume ſont intéreſſés à empêcher qu'on n'approviſionne les Colonies par l'office de l'Étranger de ris que la France ne produit point; de morue dont le haut prix eſt la preuve que la Navigation Françaiſe n'en donne tout au plus que la moitié de la conſommation du Royaume; de bois enfin de toute eſpèce dont la France manque entièrement?

Quel eſt le but de l'établiſſement des Colonies, eût-

il dit ? La culture de denrées que la France ne produit point, & qu'elle ferait obligée de tirer de l'Étranger, si elle n'avait point de Colonies.

Que fait la France de ces denrées ? Elle en consomme un tiers & elle vend le reste à l'Étranger qui lui doit un retour ou de denrées, ou d'effets qui lui manquent, ou d'argent.

Quelle est cette masse de productions des Colonies ? 150 millions, sans y comprendre 25 à 30 millions de sirops amers, dont la France ne peut se charger, & dont elle force de donner un débouché a ses Colonies par l'office de l'Amérique septentrionale.

Les cultures des Colonies sont-elles à leur plus haut point de culture ? Non : décidément non. Ceux qui l'avancent, ou se trompent, ou ont intérêt de dire le contraire de la vérité à cet égard.

A quoi pourraient se porter les productions des Isles, si elles étaient approvisionnée de la quantité de Nègres qui seraient nécessaires aux cultures & aux manufactures ? Au double de leurs revenus actuels, c'est-à-dire à 250 & 300 millions.

Quel est le prix d'un Nègre Anglais ? 1320 liv. à choisir. Quel est celui d'un Nègre Français ? 2000, 2250, même 2400 liv.

Les Colonies produisent-elles la quantité de vivres nécessaires à la nourriture des Esclaves ? Non. Les

féchereffes fréquentes d'un côté, les pluies exceffives de l'autre, la détérioration des terreins propres aux vivres, les ouragans, les tremblemens de terre expofent ces Pays à des famines imprévues, & qui les mettent dans la néceffité prefque continuelle d'avoir recours au déhors pour les premiers befoins de la vie.

Quels font les Pays les plus proches de ces Isles & d'où l'on puiffe le plus promptement tirer ces premiers befoins de la vie? La Nouvelle-Angleterre, qui, en général n'en eft pas éloignée de plus de 400 lieues.

En combien de tems les Isles peuvent-elles recevoir les fecours de la Nouvelle-Angleterre? En fix femaines au plus tard.

Quel eft le tems que mettrait la France à fecourir fes Colonies. Cinq & fix mois au moins, & fouvent d'avantage, fi les vents, comme cela arrive fréquemment, retenaient fes Navires deux & trois mois dans fes rivières.

Que pourrait leur envoyer la France? De la farine: & encore fe trouverait-il des circonftances où elle ne le pourrait pas, car fouvent elle en manque elle-même, & la preuve en eft dans la quantité de bled qu'elle tire de l'Étranger, ce qu'elle ne ferait point fi elle en récoltait au-delà de fa confommation.

A quel prix pourrait-elle donner fes farines? Ce prix ferait dans les Isles en raifon du preffant befoin où elles feraient réduites. On peut donc l'évaluer, vu la

modération du Négociant Français, à 15, 20, 25 sols la livre, le Propriétaire de 300 Nègres dépenserait donc par jour 4,500 liv. pour la nourriture de ses Esclaves.

Quel est le prix courant de celle de la Nouvelle-Angleterre? 25 à 30 liv. le quintal.

Quel est le prix de la morue de la Nouvelle-Angleterre? entre 4 & 5 sols. A quel prix le commerce de France pourrait-il donner la morue? A 70, 80, 100 liv. & peut-être plus, le quintal.

A quel prix monterait le riz de la Caroline, aporté par l'Anglo-Américain dans nos Ports? A 3 & 4 sols la livre. Et celui tiré du Levant, que nos Négocians prétendent qu'ils enverraient dans nos Colonies? A 15 ou 20 sols, peut-être plus dans un cas de disette.

En trouverait-on toujours dans les Ports une suffisante quantité pour fournir les Colonies dans le cas d'une famine imprévue, pour nourrir enfin deux, trois cent mille Esclaves? Pourrait-il y avoir dans les Ports un dépôt constant de riz toujours entretenu par des Entrepreneurs, qui, sur peine de la vie, de la confiscation de leurs biens & de la flétrissure de toute leur famille, s'obligeraient, comme cela est raisonnable, à cette fourniture extraordinaire, qui pourrait fort bien n'avoir lieu que tous les deux ou trois ans, & à l'improviste? Non. Les Négocians diront peut-être que oui; mais à coup sûr ils ne pariront pas, & s'ils parient, ils ne mettront rien au jeu.

Aprés toutes ces queftions & ces réponfes, il eft à préfumer que le procès des propriétés des Colonies contre les intérêts des Commerçans ferait jugé dans l'efprit de l'Officier d'Artillerie. Il dirait, des Nègres! des Nègres, non-feulement pour l'entretien raifonnable des cultures actuelles, mais encore pour l'augmentation de ces cultures! Il dirait, des vivres en abondance! des vivres à bas-prix pour les Efclaves! quelques facrifices même que l'on foit obligé de faire, il faut que des hommes qui travaillent vivent, cela eft de toute juftice & de toute humanité, cela eft de toute raifon, ou il faut renoncer à avoir des Colonies. Mais la Navigation; . . . . mais la Culture de la France; . . . . mais les Ouvriers de nos Ports; . . . . mais les impofitions du Royaume; . . . . mais . . . .

Tout cela fe trouvera, & au double, dirait-il, dans l'accroiffement de la culture des Colonies, dans les dépenfes que les Propriétaires feront dans le Royaume, dans neuf cent, dans mille Navires que la France entretiendra par la Toute-Puiffance de deux cent-cinquante, trois cent millions de denrées que l'on retirera des Colonies lorfqu'elles auront doublé le nombre de leurs Efclaves, & que ces malheureufes créatures humaines auront toujours une nourriture proportionnée à leurs befoins. Ce qui ne fera jamais que par l'admiffion libre des Anglo-Américains, quant aux vivres, & de tous les Étrangers quant aux Nègres.

FIN.

73-3
18. Aug
L. Rosa





